

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	1
<i>ROMARIC THIÉVENT</i>	
VIE ASSOCIATIVE, ACTIVITES CULTURELLES ET SPORTIVES.....	4
<i>ROBIN STÜNZI ET ANTOINE RUTTI</i>	
RONCHAMP ET LA POLOGNE : OBSERVATION ET ANALYSE DES LIENS SOCIAUX LOCAUX ET GLOBAUX	13
<i>ELENA MOSER ET PIERRICK LEU</i>	
RONCHAMP, UN LIEU DE CULTE OU DE TOURISME ?.....	25
<i>ELIZABETH BROWN ET ALEXANDRE MONNERAT</i>	
ECONOMIE : DISCOURS ET ACTIONS	34
<i>SEBASTIEN MUNAFÒ ET MATHIAS SCHREIER</i>	
LE PARC NATUREL REGIONAL DES BALLONS DES VOSGES.....	46
<i>JULIE MÉGEVAND ET DELPHINE WILLEMIN</i>	
LA MORT DU PETIT COMMERCE RONCHAMPOIS ? DYNAMIQUE CONCURRENTIELLE ENTRE PETITS COMMERCES LOCAUX, GRANDES SURFACES ET CENTRES URBAINS DE NIVEAU SUPERIEUR.	58
<i>THOMAS EPINEY ET SAMUEL SANDOZ</i>	
LA MOBILITE A TRAVERS LES TRANSPORTS EN COMMUN.....	72
<i>CAROLE MORGENTHALER, PALOMA LIN & ANNABELLE BAERTSCHI</i>	
LES ESPACES PUBLICS A RONCHAMP.....	87
<i>GUILLAUME RAIS ET GRÉGORY ROCHAT</i>	
LA DIMENSION MATERIELLE ET LES ACTEURS DU PATRIMOINE MINIER DE RONCHAMP.....	98
<i>ARNAUD MACQUAT ET SIMON STOKOE</i>	

INTRODUCTION

Romarc Thiévent

Chaque année, l'Institut de géographie de l'Université de Neuchâtel organise un exercice de terrain pour ses étudiants de 3^{ème} année. Durant cinq jours, les participants sont confrontés aux réalités et – parfois - aux problèmes concrets que rencontre le chercheur en sciences sociales.

Le but premier de cet exercice est de compléter la formation théorique reçue durant l'apprentissage académique de la branche par une expérience pratique de recherche. Au travers de l'étude et de l'analyse géographique d'une commune et de ses différentes dimensions, l'étudiant aura l'occasion d'expérimenter les techniques d'enquêtes et de recherches enseignées.

Les précédents terrains ont été réalisés à la Brévine, Saignelégier, Tavannes, Boncourt et Saint-Ursanne en Suisse et Cluny, Arbois, Ornans, Abondance Baume-Les-Dames, Munster, Salins-les-Bains ou encore Morez en France. Pour l'exercice de terrain de l'année 2005, le choix de la commune d'étude s'est porté sur Ronchamp.

Cette commune, qui compte environ 3000 habitants, présente des caractéristiques propres à intéresser le géographe. En effet, la chapelle réalisée par Le Corbusier dont la renommée internationale attire des touristes du monde entier, la longue histoire minière dont les vestiges sont mis en scène dans une perspective touristique et de mémoire, l'appartenance au Parc Naturel Régional du Ballon des Vosges ou encore la création d'un jumelage avec la ville polonaise de Sulkowice sont autant d'éléments qui ont permis aux étudiants d'envisager toute une série de problématiques intéressantes

La géographie humaine permet d'aborder une large gamme de phénomènes liés par le fait que tous ont une incidence sur l'espace et traduisent les relations qui peuvent se former entre un espace et ses habitants. Dans leurs questionnements, les étudiants ont appréhendé ces relations avec comme angle d'approche une perspective local-global : comment une petite ville comme Ronchamp s'inscrit-elle dans les ensemble plus grands (région, monde).

L'exercice de terrain s'est déroulé en trois phases distinctes :

- 1) dans un premier temps, un séminaire d'étude a été organisé. Les étudiants ont pu commencer à "défricher" les sujets et à faire connaissance avec le terrain d'étude choisi. Les étudiants se sont mis par deux et chaque groupe ainsi formé s'est attelé à un sujet particulier : le patrimoine, le tourisme, les services, etc. Ensuite, lors d'une présentation orale devant les autres participants, chaque équipe a présenté son projet de recherche, ses hypothèses et la manière dont elle envisageait son travail durant les cinq jours de présence sur le terrain ;
- 2) dans un second temps, les étudiants ont réalisé effectivement leurs recherches sur le terrain et ont ensuite rédigé un rapport dans lequel ils présentent les résultats de leurs enquêtes. Ces textes constituent la matière de ce fascicule qui représente, en quelque sorte, la somme et l'achèvement d'un travail commun ;
- 3) dans un troisième temps, les étudiants ont présenté oralement une synthèse des résultats obtenus au cours de leur travail de terrain.

Enfin, il faut remercier, au nom de l'Institut de géographie et de tous ses étudiants, les autorités ainsi que les habitants de Ronchamp qui ont eu la gentillesse de participer aux entretiens et de consacrer du temps pour répondre aux nombreuses sollicitations des étudiants. Ces remerciements s'adressent aussi à l'équipe de l'Hôtel de la Pomme d'Or qui nous a hébergés durant cette semaine. Les Professeurs de l'Institut de géographie de l'Université de Neuchâtel, les étudiants et le soussigné sont particulièrement reconnaissants à toutes ces personnes d'avoir permis la réalisation de ce travail dans des conditions optimales.

VIE ASSOCIATIVE, ACTIVITES CULTURELLES ET SPORTIVES

Robin Stünzi et Antoine Rutti

1. Définition de l'objet

1.1. La vie associative : cadre théorique

L'étude de la vie associative d'une commune ou d'une région permet de définir les caractéristiques du lieu et dans une certaine mesure, le dynamisme de la commune. Il convient ici d'énumérer quelques caractéristiques des associations, dans le but de montrer quels peuvent être leurs apports dans une commune telle que Ronchamp. Tout d'abord, l'association est un vecteur de cohésion sociale. Elle permet en effet de regrouper divers acteurs et constitue en cela un important lieu de sociabilité. Ainsi, elle permet aussi aux personnes d'affirmer leur identité. Nous citerons ainsi Jean Kellerhals, , insiste sur ce thème en parlant de la participation associative : *« la participation représente un mode privilégié de sociabilité, de rapport à autrui, et favorise ainsi l'intégration affective des individus dans la société en même temps qu'elle les endigue dans une certaine conformité aux normes sociales fondamentales (souci d'autrui, sens de la responsabilité) ; en d'autres termes, la participation contribue à assurer l'identité sociale des personnes »* (Kellerhals, 1993 : 12). La deuxième caractéristique essentielle de l'association, qui est liée à la première, est d'assurer un rôle de médiateur entre les citoyens et l'Etat. Comme le souligne Jean Defrasne, *« elles sont par là une expérience concrète de la démocratie, l'expression libre et contrôlée des différences au sein du groupe, et des écoles de responsabilité où l'on acquiert le sens de l'animation, du travail en commun, de la prise de parole et de décision »* (Defrasne, 1995 : 83). Cette vision de l'association comme expérience concrète de la démocratie est corroborée par Jean Kellerhals : *« les associations sont un creuset de démocratie dans le sens où elles donnent à chacun l'occasion de s'entraîner à la négociation et à la prise de décision collective ; elles assurent, par leur dimension relativement restreinte et leurs objectifs assez spécifiques, un pont entre les citoyens et l'Etat »* (Kellerhals, 1993 : 12). Le troisième apport des associations, toujours lié aux deux premiers, consiste à *« formuler en des termes politiquement efficaces des demandes et besoins latents dans la population »* (ibid.). En cela, elles constituent un foyer d'innovation et d'inspiration pour les pouvoirs publics. Comme le relève Marie-Chantal Collaud, *« de nombreuses initiatives politiques sont issues des associations qui détectent un problème social et le prennent en charge (...) Le plus souvent, l'action des associations, surtout de celles qui expriment des revendications, précède l'intervention des pouvoirs publics »* (Collaud, 1993 : 28).

Nous avons jugé utile de rappeler les principaux apports des associations, à savoir le vecteur de cohésion sociale, le rôle de médiateur entre citoyens et Etat et le foyer d'innovation qu'elles représentent, afin de vérifier dans cette recherche si les associations de Ronchamp remplissaient ce rôle. Car il apparaît à la lecture de différents ouvrages que la réalité quotidienne des associations s'éloigne fréquemment de cette vision teintée d'idéalisme que nous avons présentée ci-dessus. Pour la caricaturer un peu, cette vision suppose une implication du citoyen qui, grâce à l'intermédiaire de l'association, débouche sur une assimilation, puis une action des pouvoirs publics. En cela, on pourrait parler d'un processus bottom-up, qui s'oppose à une action unilatérale de l'Etat envers le citoyen (top to down). Or, il a été constaté que la participation à une association est souvent le fait d'une minorité de citoyens qui possèdent un bon niveau d'instruction, un certain statut social et une aspiration à une certaine prise de pouvoir, qui tend à relativiser les différents apports

mentionnés ci-dessus. Jean Kellerhals exprime cette limite dans l'intégration sociale des associations :

« Très importante, quantitativement parlant, dans le haut de la hiérarchie sociale, la participation décroît au fur et à mesure que l'on en descend les échelons, de sorte qu'elle est particulièrement faible dans ces catégories sociales mêmes où elle pourrait en principe constituer un contrepoids efficace à l'ordre établi ou amener des modèles alternatifs de vie et d'action sociale » (Kellerhals, 1993 : 13). Pour lui, c'est *« l'intégration qui détermine la participation plutôt que l'inverse »* (ibid.). Un autre aspect de cette hiérarchisation au sein des associations est leur tendance à la bureaucratisation, qui tend à recréer les mêmes hiérarchies observées dans d'autres organisations. Toujours selon Jean Kellerhals, la démocratie interne des associations *« risque de céder le pas aux dérives symétriques du pouvoir et des attitudes de consommation et ce d'autant plus qu'en termes de statut social la hiérarchie dans les associations reproduit assez bien la hiérarchie commune : ce sont souvent les mêmes qui commandent »* (Kellerhals, 1993 : 14).

Parallèlement à cette remise en question du rôle des associations, il faut aussi souligner leur relatif déclin ces dernières années, qui serait expliqué notamment par le caractère consumériste de notre société. C'est en tout cas l'avis défendu par François Brutsch, dans son article paru dans *Domaine Public*, qui dresse un portrait peu flatteur du monde associatif actuel. Pour lui, *« les formes de la démocratie associative sont aujourd'hui complètement dépassées. »* (Brutsch, 1998 : 18), et les membres ne sont plus que des consommateurs de services :

« Le mouvement (associatif) est dissimulé par la permanence du statut de membre sous son évolution d'ailleurs consentante en consommateur [...] on sait bien que c'est le service qui fidélise le fichier, pas la participation à la vie de l'association » (ibid.). Cette vision pessimiste du monde associatif, même si elle émane d'un auteur qui s'exprime sur un contexte différent de celui de Ronchamp puisqu'il fait référence à la Suisse et aux grandes associations, nous incite tout de même à nous montrer prudents par rapport à ce que nous affirmions au début de ce texte, quand nous évoquions les apports démocratiques et sociaux des associations.

Après avoir consulté ces quelques ouvrages traitant de la vie associative en général, nous pouvons formuler quelques questions de recherche qui vont servir de base à notre travail sur la vie associative ronchampoise.

1.2. Questions de recherche : implication de la population, besoins et état de la vie associative

Dans un premier temps, nous allons tenter de voir, de manière générale, quelle est l'implication des habitants dans les associations de leur commune. En suivant la même logique, nous essayerons de comprendre à quels besoins les associations répondent dans la population, et notamment si elles émanent d'une demande des citoyens (selon le processus bottom-up) ou d'une incitation de la part des autorités (selon un processus top-down). Enfin, nous tâcherons de voir si l'effritement du tissu associatif que nous avons évoqué précédemment en citant François Brutsch peut se vérifier dans la commune de Ronchamp. Si tel devait être le cas, nous tenterons de comprendre les mécanismes de ce processus dans le temps, et les moyens, s'ils existent, qui sont mis en œuvre pour y remédier. À l'inverse, si l'étude du tissu associatif de Ronchamp ne démontre pas un ralentissement des activités associatives, nous essaierons d'examiner les spécificités de cette commune par rapport à sa vie associative et les raisons de cet état de fait.

2. Démarche et méthodologie

2.1. Démarche préalable

A la recherche du général

Avant de partir à Ronchamp, nous avons entamé des recherches sur Internet dans le but de répertorier les différentes associations de la commune. En consultant les différents sites concernant la vie associative de Ronchamp, nous nous sommes vite rendu compte que la majorité des différentes associations avaient un caractère trop spécifique, et impliquaient un nombre trop restreint de personnes pour le cadre de notre enquête. Nous étions à la recherche d'une association à caractère général, capable de réunir différents acteurs sociaux, car nous pensions, à tort ou à raison, qu'une association ratisant large serait plus représentative de la commune et de ce fait, plus à même de nous fournir les renseignements que nous cherchions.

Découverte de L'APACH

C'est alors qu'une association a retenu notre attention, car son nom apparaissait très souvent et il était notamment cité de nombreuses fois dans la presse régionale. En poursuivant nos recherches, nous avons découvert que l'APACH (puisque c'est d'elle qu'il s'agit) possédait le double avantage pour notre étude de couvrir un territoire ne se limitant pas à la seule commune de Ronchamp et d'impliquer une multitude d'acteurs sociaux. En effet, leur but avoué, qui est mentionné à l'article 2 de leurs statuts, est « de promouvoir l'implication d'enfants, d'adolescents, d'adultes dans des actions à caractère social, éducatif ou culturel dans les quartiers et hameaux de Ronchamp ». En poursuivant nos recherches sur la toile, nous avons pu constater que l'APACH se donnait les moyens d'impliquer une large frange de la population, puisqu'elle proposait des animations aussi diverses que des ateliers de couture, des cours de danse, des initiations aux arts plastiques ou le balisage des sentiers pédestres, entre autres.

2.2. Sur le terrain

Rencontre avec Gérard Delavelle

C'est ainsi que nous avons décidé de focaliser notre recherche sur cette association qui semblait représentative de la commune de Ronchamp. Nous avons donc contacté le président, Gérard Delavelle, dans le but de mener un entretien semi-directif avec lui. Lorsqu'il nous a reçus chez lui le mardi 10 mai, nous avons réalisé que nous serions confrontés à plusieurs problèmes, puisqu'il nous a immédiatement prévenus que l'APACH avait perdu de nombreux membres et avait cessé plusieurs activités. Alors qu'elle comptait encore 150 membres il y a dix ans, elle n'en compte plus qu'une cinquantaine à l'heure actuelle. De plus, l'association ne se consacre plus qu'au balisage des sentiers pédestres, aux cours de couture et à la danse de salon.

Alés du terrain

Cet état de fait nous a immédiatement mis face aux difficultés du terrain. En effet, le caractère général de l'association qui nous avait tant séduits avant de venir à Ronchamp a presque disparu et nous ne pouvions participer à aucune réunion de l'association. C'est ainsi que nous nous sommes rapidement retrouvés face à un dilemme : fallait-il continuer de focaliser notre recherche sur l'APACH et rechercher les causes de sa perte d'influence récente ou nous consacrer au tissu associatif ronchampois dans son ensemble ?

Cela dit, la mauvaise santé relative de l'APACH, représentait en soi une indication concernant l'état de la vie associative ronchampoise. Bien que nous nous soyons gardés de tirer des conclusions hâtives sur l'ensemble des associations de la commune, nous avons des raisons de supposer qu'elles étaient en perte de vitesse.

Changement de cap

Étant donné que le temps à disposition représentait une contrainte non négligeable, nous avons dû faire un choix rapide qui, bien que discutable, nous a permis d'obtenir une série d'informations intéressantes sur les associations de Ronchamp. Gérard Delavelle nous a parlé d'une association, le comité des fêtes, qui chapeautait toutes les associations de la commune. Le caractère général du comité des fêtes et sa collaboration avec toutes les associations de la commune nous ont poussés à poursuivre nos recherches dans cette direction. C'est pourquoi nous avons décidé de focaliser notre étude sur le tissu associatif ronchampois sur cette association, qui nous semblait la mieux à même de nous fournir des renseignements sur l'ensemble des associations de la commune.

Rencontre avec les dirigeants du comité des fêtes

Nous avons donc pris rendez-vous avec la présidente du comité des fêtes, Evelyne Quillery, mais elle ne pouvait nous recevoir que le vendredi. C'est pourquoi nous avons décidé de prendre contact avec David Tourdoz, le vice-président, qui est par ailleurs le responsable de la communauté de communes. Il nous a reçus à la mairie de Champagny et nous avons mené un entretien semi-directif avec lui. Quant à Evelyne Quillery, elle nous a reçus le vendredi à la mairie de Ronchamp.

Entretiens semi-directifs

Notre recherche se base donc sur une série de trois entretiens semi-directifs, dans lesquels nous nous intéressons notamment aux processus qui ont mené à la création de l'association, à l'implication de la population, à la collaboration entre associations, aux relations avec les pouvoirs publics et à l'état général de la vie associative à Ronchamp. A notre grand regret, nous n'avons pu participer à aucune réunion, puisque ni l'APACH ni le comité des fêtes ne se réunissaient pendant cette semaine. Cette situation pose immédiatement les limites de notre recherche, puisque nous n'avons pas pu étudier les fonctionnements de l'association de manière directe. Nous avons dû nous contenter d'un discours sur l'association, à défaut d'une observation de la réalité vécue de son organisation.

Comme nous l'avons mentionné auparavant, nous avons préparé nos entretiens selon quatre axes principaux :

1. Nous cherchions tout d'abord à savoir comment avait été créée l'association et quelles évolutions elle avait subi. Il s'est avéré que le comité des fêtes avait connu plusieurs phases au cours de son histoire, puisqu'il s'est consacré au début de son histoire (en 1953) aux festivités de la reconstruction de la commune, puis à l'organisation des Rétrofolies à partir de la fin des années 80, et enfin au jumelage avec le village polonais de Sulkowice. Il s'agissait donc de saisir les raisons de cette évolution et notamment de comprendre à quels besoins de la population ces différents changements de direction correspondaient. Nous avons aussi posé des questions d'ordre général, et nous cherchions entre autres à connaître les activités de l'association, dans le but de savoir à qui elles étaient destinées.
2. Le deuxième volet de nos entretiens était consacré à l'implication de la population dans le comité des fêtes, et notamment de la participation des jeunes. Ces questions avaient pour but de voir si les activités de l'association émanaient plutôt des citoyens

eux-mêmes (du bas) ou plutôt des pouvoirs publics et des dirigeants de l'association (du haut).

3. Pour ce qui concerne le troisième axe de nos entretiens, nous nous sommes attachés à la collaboration entre les associations, qu'elles proviennent de la commune de Ronchamp ou de l'extérieur. Cet aspect de notre recherche a émergé surtout lors de la semaine passée à Ronchamp, car nous avons observé lors des différents entretiens une tendance au regroupement des associations. Ces différentes collaborations peuvent être ponctuelles ou permanentes, mais elles constituent une réalité dans la vie associative ronchampoise, et elles méritaient d'être examinées de plus près, c'est pourquoi plusieurs de nos questions concernent cet aspect des associations.
4. Enfin, en suivant un quatrième axe dans notre grille d'entretien, nous avons jugé utile d'aborder le thème de l'état de santé de la vie associative de la commune en général, dans le dessein de vérifier si l'effritement du tissu associatif dont parle François Brutsch et que nous avons évoqué dans notre passage introductif était une réalité à Ronchamp.

Il convient ici de souligner le fait que ces quatre axes principaux de notre grille d'entretien ne sont pas apparus selon un ordre cohérent, et que nous avons préféré poser des questions au gré des réponses qui nous ont été données lors des rencontres que nous avions agendées. Cependant, ils apparaissent en filigrane dans les questions que nous avons posées.

2.3. Limites de notre démarche

Comme nous l'avons souligné précédemment, nous n'avons pas été en mesure de suivre une réunion du comité des fêtes ou d'une quelconque autre association, parce qu'il ne s'en tenait pas lors de notre séjour. Ceci nous conduit donc à faire preuve d'une grande prudence lors de la présentation de nos résultats, parce que nous nous confrontons de ce fait à deux problèmes majeurs :

1. Premièrement, nous sommes conscients que nous n'avons pas rencontré assez de personnes impliquées dans le comité des fêtes ou dans d'autres associations, ce qui réduit la pertinence de notre étude ainsi que de ses résultats.
2. Deuxièmement, nous n'avons pas pu observer directement les modes de fonctionnement de l'association en question et nous ne pouvons nous baser que sur des discours indirects la concernant.

Une autre limite de notre démarche tient dans le fait que nous n'avons pas effectué de recherches au sein de la population locale. Ce type de démarche nous aurait permis de répondre de manière beaucoup plus appropriée aux interrogations que nous avons formulées dans le chapitre consacré aux questions de recherche. En effet, cela nous aurait fourni des renseignements au sujet des processus bottom-up ou top-down que nous évoquions précédemment. Nous aurions pu savoir notamment si le comité des fêtes et les autres associations créaient le pont dont parle Jean Kellerhals entre le citoyen et les institutions. Mais nous avons fait le choix délibéré de ne pas nous lancer dans ce type de « sondage » pour deux raisons qui nous paraissent justifiées :

1. La première est une question très concrète de temps. En effet, cette méthode nécessite la préparation d'un questionnaire qui se doit d'être distribué à une large frange de la population, si les résultats se veulent représentatifs. Et il est évident qu'une semaine ne suffit pas à la mise en place d'un tel dispositif.
2. La deuxième raison est plus difficile à argumenter, mais à notre sens tout aussi pertinente. Nous connaissons par expérience les limites de ce genre de sondages que

l'on peut qualifier de « micro-trottoir ». Bien souvent, les personnes interrogées, par manque de connaissance ou par manque de volonté, ne sont pas en mesure de fournir des réponses satisfaisantes au questionnaire et les données ainsi collectées ne représentent pas un matériau propice à l'analyse.

Cependant, nous répétons que notre recherche souffre de ce manque et ne parvient pas véritablement à répondre aux interrogations que nous avons formulées.

Une autre limite de notre enquête tient au fait que nous nous sommes consacrés à l'étude d'une seule association, et qu'elle ne peut donc pas s'appliquer à la vie associative dans son ensemble. Là encore, il s'agit d'un choix délibéré de notre part, parce que le temps nous manquait d'une part, et d'autre part parce que nous avons préféré nous attacher au particulier pour déboucher sur du général plutôt que l'inverse.

Nous voulions aussi préciser que notre changement de cap durant la semaine de terrain (nous avons choisi de nous intéresser au comité des fêtes plutôt qu'à l'APACH) a probablement contribué à appauvrir quelque peu notre recherche.

3. Présentation des résultats

3.1. Implication de la population dans les associations et état de la vie associative dans la commune de Ronchamp

Membres d'associations

En répertoriant les différentes associations de la commune, nous avons pu en dénombrer quarante, ce qui représente d'après Evelyne Quillery environ huit cents membres. D'après les différents témoignages que nous avons recueillis, nous pouvons dire que le tissu associatif est en baisse à Ronchamp. Les trois personnes que nous avons rencontrées ne s'accordent pas entièrement sur ce point, mais après avoir constaté la perte d'influence d'une association comme l'APACH, qui a enregistré une baisse du nombre de ses membres ces dernières années, et au vu des entretiens que nous avons menés, nous pouvons soutenir la thèse d'un effritement associatif dans la commune de Ronchamp.

Le président de l'APACH observe une baisse du nombre des membres dans son association et regrette le manque de participation associative dans sa commune.

David Tourdoz, le vice-président du comité des fêtes, partage cette analyse et l'explique notamment par la dégradation du bassin de l'emploi et par l'exil des jeunes : *« le bassin de l'emploi [...] se dégrade de plus en plus localement. Donc les personnes, notamment les jeunes s'exilent ailleurs où il y a de l'emploi et la durée des études augmente également donc ils sont moins disponibles qu'avant »*. Il évoque aussi une autre raison liée à la caractéristique résidentielle de la commune de Ronchamp, qui voit arriver une catégorie de personnes peu susceptibles de s'impliquer dans la vie associative : *« on devient un secteur également de plus en plus [...] résidentiel avec la pression foncière de l'aire urbaine, donc des habitants de Belfort, de Montbéliard qui cherchent des terrains moins chers que sur leur secteur et qui justement ne s'impliquent pas du tout à la vie locale. A la fois pour organiser et pour assister... ce sont des gens qui recherchent uniquement leur tranquillité le week-end et voilà on s'en rend compte de plus en plus... oui il y a de moins en moins de gens qui essaient de s'impliquer dans la vie locale... ou qui trouvent de moins en moins d'intérêt »*. De la même manière que Gérard Delavelle (le président de l'APACH), il regrette cet état de fait, car il considère l'activité associative comme vitale pour une commune : *« pour moi, c'est ça qui fait vivre un village »*.

Evelyne Quillery pose un regard plus nuancé sur l'état de santé du tissu associatif. Bien qu'elle observe une légère baisse de la participation de la population dans les associations, elle relève néanmoins le dynamisme de ceux qui y participent et la bonne collaboration entre les associations. Elle souligne aussi le fait que lors de l'organisation de manifestations, les habitants répondent présents et s'investissent pour soutenir ce genre de projets.

La jeunesse et les associations

En revanche, les trois personnes avec lesquelles nous nous sommes entretenus s'accordent pour regretter le manque de participation des jeunes. Gérard Delavelle souligne cependant qu'il existe une demande, mais celle-ci ne trouve pas les moyens d'être satisfaite parce qu'elle ne réussit pas à se formaliser : *« on aurait souhaité faire un truc pour les jeunes parce qu'il y a une forte demande des jeunes au niveau associatif, notamment dans les quartiers un petit peu à problèmes [...] Bon, alors on les a invités plusieurs fois... ils ont exprimé leurs besoins mais le problème c'est qu'il faudrait quelqu'un pour piloter tout ça. Même chez eux, il y a personne qui veut s'investir totalement pour s'occuper du truc alors moi je peux plus faire plus ce n'est pas possible ».*

Bien qu'ils se soient tous deux réjouis de la forte participation de la jeunesse aux festivités du jumelage piloté par le comité des fêtes, David Tourdoz et Evelyne Quillery observent un faible investissement des jeunes dans la vie associative. Le premier explique ceci par le fait que les jeunes voient dans les associations une prestation de services plus qu'un moyen de donner une dynamique à la commune : *« c'est vrai que les jeunes sont essentiellement consommateurs de loisirs et... très peu sur le long terme ».* Evelyne Quillery, quant à elle, note que les jeunes veulent bien suivre le mouvement si quelque chose s'organise mais rechignent à endosser les responsabilités liées au statut de membre : *« ils s'investissent quand on fait des grosses manifs mais autrement ils ne prennent pas de responsabilités quoi. On a essayé... on en a fait rentrer dans le comité des fêtes, et ils suivent le mouvement mais il y a pas de ... enfin ce n'est pas un reproche je veux dire mais ils ont du mal à devancer les choses. »*

Bottom up ou top down ?

Ces enseignements sur la jeunesse ronchampoise et d'autres informations recueillies lors de nos entretiens nous incitent à penser que la vie associative de cette commune se déroule plutôt en suivant un processus top-down que l'inverse. Il est peut-être hasardeux de dire que c'est l'ensemble de la vie associative qui est touchée par ce phénomène mais c'est en tout cas vrai pour ce qui concerne le comité des fêtes et l'APACH. Si l'on se remémore les propos de Gérard Delavelle, qui soulignent le réel besoin de la jeunesse en matière d'association, on notera que les jeunes ne sont pas parvenus à formaliser cette demande en faisant émerger une initiative citoyenne (du bas). De plus, il est intéressant de relever que l'APACH n'émane pas d'une initiative citoyenne mais d'une demande de la mairie : *« En 1990, en fait, c'est un conseiller de la mairie puis une autre personne qui [...] travaillait à l'école de Ronchamp en tant qu'institutrice spécialisée qui m'ont demandé si je voulais m'occuper d'une association en vue de développer justement des projets comme ça »* (Gérard Delavelle). Quant au comité des fêtes, il paraît évident qu'il reste relativement attaché à la mairie, puisque plusieurs de ses membres, notamment David Tourdoz, le vice-président, sont des élus et que son siège est à la mairie. Il faut aussi rappeler que sa création en 1953 était due aux festivités de la reconstruction de Ronchamp après les dommages de la Seconde Guerre Mondiale, et donc intimement liée à l'Etat. Même s'il a changé ses statuts au cours de son histoire, il est toujours relié à la mairie puisqu'il s'est consacré à l'organisation du jumelage en étant rebaptisé « le comité des fêtes et du jumelage » et en changeant ses statuts pour obtenir les subventions de l'Union Européenne. En fait, plus qu'un pont entre citoyens et Etat, il fonctionne davantage comme un pont entre associations et Etat.

Il faut aussi relever ici que les différentes associations, hormis celles consacrées aux activités sportives, ne semblent pas susceptibles d'attirer des jeunes membres. En dehors de toute considération d'ordre personnel, nous imaginons mal les adolescents s'intéresser à la danse de salon ou à la pratique de la couture.

3.2. Collaboration entre les associations

Intracommunale

Nous avons constaté à travers les différents entretiens que nous avons menés qu'il y avait une bonne collaboration entre les associations, qu'elles soient permanentes ou ponctuelles. Tous les présidents des associations sont par définition membres du comité des fêtes (qui fonctionne comme une fédération locale des associations) et se rencontrent assez régulièrement pour élaborer des projets communs. Le comité des fêtes est prêt à soutenir les projets de manifestations qui émanent des autres associations et fait lui-même appel aux autres associations lorsqu'il met en place une manifestation qu'il n'arrive pas à gérer seul. Le comité des fêtes soutient aussi les autres associations grâce au prêt du matériel, ce qui est une manière indirecte de reverser les bénéfices des manifestations qu'il organise en collaboration avec elles: *« on avait dit comment on partagerait les bénéfices, comment on ferait ... c'était difficile de partager entre toutes les associations qui étaient là... celui qui avait emmené trois personnes... celui qui en avait emmené dix... c'est vrai que le partage ce n'était pas évident. Donc on avait trouvé une solution c'était de ... le comité des fêtes achetait du matériel avec l'argent et qu'il prêtait aux associations quand ils en avaient besoin. Donc on a acheté des friteuses, des tentes, des cafetières, on a acheté de la vaisselle et ça servait à toutes les associations gratuitement. Donc c'est pour ça (...) qu'à la salle des fêtes il y a tout le matériel qu'on prête. On loue à l'extérieur mais on prête à Ronchamp ».*

Intercommunale

Depuis la mise sur pied de la communauté de communes et après des années de querelles de clocher avec la commune de Champagny, plusieurs collaborations intercommunales ont vu le jour entre les associations de Ronchamp et de Champagny notamment. D'après David Tourdoz, c'est surtout au niveau sportif que ce genre de coopérations a vu le jour, puisque les associations de football des deux communes se sont regroupées récemment avec celle de Plancher les Mines pour créer une association unique. Il en est de même pour le tennis. Il semble cependant que ce type de collaborations soit mis en place davantage par nécessité que par une réelle volonté des acteurs de se mettre ensemble. Néanmoins, il existe depuis trois ans une manifestation populaire qui se déroule chaque année grâce à la coopération entre les comités des fêtes de Ronchamp et de Champagny et il semble exister une réelle volonté de resserrer les liens entre les deux communes. Il est d'ailleurs intéressant de remarquer que ce lien a pu se faire grâce à l'associatif, c'est en tout cas l'avis de Mme Quillery : *« on fait ça parce qu'on a envie qu'il y ait quand même un lien entre Ronchamp et Champagny. Et ça fait quelques années ... ça fait deux trois ans, nous on essaye d'inviter les gens de Champagny... inviter par exemple pour le jumelage on envoie des invitations on essaye de les impliquer et [...] on essaye d'avoir des relations et je me dis que c'est par l'associatif que ça viendra tout ça quoi ».* On peut noter ici que l'associatif a permis d'anticiper ce regroupement de communes et en cela, les associations jouent leur rôle de foyer d'innovation dont nous parlions précédemment en citant Marie-Chantal Collaud.

4. Conclusion

Bien que nous n'ayons pas pu récolter des informations claires sur l'état de santé de l'activité associative dans la commune de Ronchamp, nous sommes en mesure de dire que la vie associative perd de son influence, et cette constatation nous ramène à notre partie introductive, dans laquelle nous évoquons notamment la thèse de François Brutsch. Plusieurs témoignages (notamment ceux de Gérard Delavelle et David Tourdoz) vont dans le sens de l'article de Brutsch, surtout en ce qui concerne le caractère consumériste de la vie associative. En effet, l'association semble être davantage un prestataire de service qu'un réel facteur d'investissement dans la commune de Ronchamp. Quant aux moyens mis en œuvre pour remédier à ce processus, il semble que la collaboration entre les associations, qu'elle soit intracommunale ou intercommunale, représente une forme de salut pour la vie associative ronchampoise.

Dans le cadre de notre recherche, nous avons pu constater que les associations à caractère général (les plus actives dans l'organisation de manifestations culturelles) que sont le comité des fêtes et l'APACH, émanent plutôt du haut, c'est-à-dire des pouvoirs publics, pour descendre vers les citoyens que l'inverse. En cela, ils procèdent selon une logique appelée top down, qui s'éloigne de l'idéal de base concernant le rôle que devrait avoir une association. Cette constatation doit cependant être relativisée par les nombreux biais que contient notre étude (choix des personnes interviewées, des associations choisies, problèmes rencontrés lors de la procédure méthodologique, etc.), et par la petite taille de la commune, qui débouche sur la multiplicité des rôles endossés par une même personne (élu à la mairie, président d'association, etc.). Peut-être est-ce aussi la taille de la commune qui incite les associations à se regrouper et à collaborer de manière efficace, comme nous l'avons remarqué à travers les différents témoignages que nous avons recueillis.

5. Bibliographie

Brutsch, F. Internet et vie associative : Passer du XVIIIe siècle au troisième millénaire. *Domaine Public* 1353.

Collaud, M-C. 1993 : Le fait associatif. In Collaud, M-C. et Gerber, C-L. éditeurs, *Vie associative et solidarités sociales*, Lausanne : Réalités sociales, 21-43.

Defrasne, J. 1995 : *La vie associative en France*. Paris : Presses universitaires de France.

Kellerhals, J. 1993 : Action collective et intégration sociale, dynamismes et tensions des stratégies associatives. In Collaud, M-C. et Gerber, C-L. éditeurs, *Vie associative et solidarités sociales*. Lausanne : Réalités sociales. 5-25.

RONCHAMP ET LA POLOGNE : OBSERVATION ET ANALYSE DES LIENS SOCIAUX LOCAUX ET GLOBAUX

Elena Moser et Pierrick Leu

1. Introduction

Notre thème de recherche étant l'observation des communautés étrangères à Ronchamp, il était tout d'abord nécessaire de préciser l'objet d'étude afin faciliter le travail sur le terrain. Après quelques lectures et diverses informations, la présence d'immigrants polonais à Ronchamp semble être digne d'intérêt et ceci pour les raisons suivantes :

En premier lieu, il est à noter que la ville a attiré dès les années vingt une forte population de Polonais pour travailler dans l'extraction du charbon, une activité très développée dans la région durant la première moitié du 20^{ème} siècle. J.-P. Thiriet (2001) révèle que se trouvaient dans le bassin minier ronchampois environs 1000 Polonais dont 400 travailleurs en 1931, date à laquelle ils étaient les plus nombreux. La présence de Polonais s'explique par le contexte historique suivant : la France, partiellement détruite suite aux dégâts causés par la 1^{ère} Guerre Mondiale, avait besoin de travailleurs pour permettre la reconstruction, la main-d'œuvre ayant sérieusement diminuée suite aux conflits. Le gouvernement a donc conclu un accord avec la Pologne en 1919 permettant de faire venir plus facilement des travailleurs polonais, leur pays possédant à ce moment-là un excédent de main-d'œuvre. L'intensité des flux migratoires diminua dès la 2^{ème} moitié du 20^{ème} siècle. Bien que caractérisée par son ancienneté, l'immigration polonaise a donc été d'une grande ampleur à Ronchamp et ses environs.

En second lieu, des éléments actuels confirment l'idée de s'intéresser à cette population. Il existe en effet encore une population d'origine polonaise, une fête franco-polonaise a également été organisée en 2001, la ville de Ronchamp s'est jumelée avec une ville polonaise (Sulkowice) en 2003, une délégation a rendu visite à cette ville en 2004 et des cours de polonais sont organisés depuis peu à Ronchamp.

Les éléments de contexte que sont l'ancienne forte immigration de Polonais ainsi que les récents événements nous permettent de mettre en place ci-dessous une problématique basée sur la recherche de liens sociaux ou de réseaux sociaux ayant un « caractère polonais ». Nous entendons par liens sociaux ou réseaux sociaux « à caractère polonais » toutes relations entre immigrants polonais, toutes les relations entre personnes ne se définissant pas comme ayant une origine polonaise mais ayant un intérêt d'établir des liens avec des habitants de Sulkowice, et également toutes les relations entre les habitants de Ronchamp et les habitants de la ville polonaise jumelée. Notre travail ne porte donc pas uniquement sur la présence d'immigrants polonais à Ronchamp, il est plutôt question de rendre compte des liens et réseaux sociaux qui existent autour du jumelage entre Ronchamp et Sulkowice.

2. Problématique

2.1 Question de recherche

Il est maintenant possible de poser la question de recherche :

Quels sont les liens sociaux et réseaux sociaux locaux et globaux à « caractère polonais » et de quelle façon de nouveaux liens ou réseaux sociaux peuvent se former ?

Les éléments qui constituent cette question sont développés aux points suivants.

2.2 Précisions terminologiques : communauté, réseaux sociaux ou liens sociaux ?

Comme notre travail porte notamment sur une population polonaise provenant d'une ancienne immigration et que les Ronchampoises polonaises contemporaines sont issues de la 2^{ème}, 3^{ème}, voire de la 4^{ème} génération, il semble peu pertinent de parler de communauté polonaise, entendue comme un « *ensemble social dont les membres partagent des relations et se reconnaissent des liens forts d'appartenance de chacun avec chacun et avec le tout communautaire* » (Akoun et Ansart, 1999 : 123). Ce constat est confirmé par nos informateurs ayant des ancêtres polonais ne se définissent pas comme faisant partie d'une communauté polonaise. Le processus d'intégration dans la « culture française » (à travers les nombreux mariages mixtes par exemple) ainsi que le très faible nombre d'immigrants polonais actuellement installés à Ronchamp justifie le fait de ne pas utiliser le concept de communauté. Une approche en termes de réseaux sociaux et de liens sociaux nous semble plus adéquate dans le cas de cet objet d'étude. Nous verrons que l'utilisation de ces concepts permet d'inclure des acteurs importants qui ne sont pas d'origine polonaise. Il est en effet plus intéressant de prendre en compte tout les personnes (d'origine polonaise ou non) qui jouent un rôle dans le jumelage entre Ronchamp et Sulkowice, et ensuite d'essayer de montrer les relations qui existent entre ces personnes (les liens sociaux et les réseaux sociaux à « caractère polonais »). Pour permettre de décrire ces relations, il est nécessaire de définir ce qu'est le lien social, un concept sociologique, et le réseau social, un concept plus spécifiquement géographique :

Les liens sociaux « *sont les formes de relations qui lient l'individu à des groupes sociaux et à la société, qui lui permettent de se socialiser, de s'intégrer à la société et d'en tirer les éléments de son identité* » (Akoun et Ansart, 1999 : 307). Dans notre travail, les liens sociaux sont les relations entre individus (relations ou rapports interindividuels).

Le réseau social « *est la répartition d'éléments (personnes, commerces, associations, etc.) présentant des caractéristiques semblables et qui sont en relation ou plutôt en interaction dans un espace géographique* » (Bragagnini, 1996 : 11). Des individus peuvent former des réseaux à travers des relations dans les échanges amicaux, les collectivités locales, les associations, le voisinage, etc. L'utilisation du terme de réseau social permet donc de décrire les différentes relations qui existent entre plusieurs individus ayant un projet ou un intérêt commun (le jumelage par exemple) dans un espace déterminé. Un réseau peut être formé d'un grand ou d'un petit nombre de personnes. De plus, un réseau existe lorsque les différents liens sociaux entre les personnes formant le réseau sont établis depuis un certain temps. Ces liens doivent donc être inscrits sur la durée.

Par prudence, nous utiliserons dans ce travail le concept de lien social lorsqu'il n'aura pas été possible de clairement identifier un éventuel réseau social, car mettre en évidence tous les différents acteurs sociaux formant un réseau peut poser des problèmes méthodologiques. Nous utiliserons donc le concept de réseau social que lorsqu'il est évident qu'il en existe.

Mais parfois les 2 termes seront utilisés en même temps lorsque la distinction entre eux est floue.

2.3 Dynamique des réseaux sociaux formels et informels, échelles des réseaux

Pour permettre une analyse plus fine des réseaux sociaux, il est nécessaire de distinguer les réseaux formels des réseaux informels. Les premiers sont « *fondés sur les liens de parenté, biologique ou spirituelle, et sur les relations villageoises à l'intérieur d'une société locale* » (Campani 1988, in Bragagnini, 1996 : 12). Dans notre, ces relations sont également globales, car des liens informels peuvent exister entre Ronchamp et Sulkowice. Les deuxièmes sont définis par « (...) *les regroupements d'un certain nombre de personnes dans un cadre institutionnel défini (statuts, objectif commun, etc.). En général reconnus par les autorités, ils ont donc une existence légale* » (Bragagnini, 1996 : 12). Bien entendu, des réseaux informels peuvent exister au sein de réseaux formels. La distinction n'étant pas toujours très claire entre les deux. On peut ainsi imaginer des membres d'une autorité communale qui mobilisent leurs réseaux informels dans le cadre de leur activité professionnelle dans le but d'élargir les réseaux formels de la commune.

Cette relation entre réseau social formel et informel (ou entre lien social formel et informel, lorsqu'il y a une incertitude) retient toute notre attention dans ce travail. Notre volonté est de montrer que, dans le cadre d'un projet commun, des réseaux sociaux formels peuvent créer des réseaux sociaux informels à travers diverses stratégies. Notre approche part de l'idée que les liens sociaux ou réseaux sociaux ne sont pas des relations fixées définitivement dans le temps. Au contraire, ces relations sont dynamiques, des nouveaux liens (ou réseaux) sociaux formels ou informels peuvent être créés à partir de liens (ou réseaux) sociaux formels ou informels préexistants. Nous essayerons donc de développer au mieux ce processus de création de liens ou de réseaux sociaux en montrant les stratégies mises en place.

Un autre aspect important est que les réseaux peuvent s'observer à différentes échelles. En effet, un réseau peut s'observer au niveau local (à Ronchamp), il peut donc se limiter à un espace local, mais il peut également être inscrit dans une échelle régionale, nationale et internationale. Des acteurs sociaux vont donc mobiliser leurs réseaux qui se situent à différentes échelles. La thématique des réseaux s'insère donc bien dans la thématique générale de ce séminaire, qui est les relations entre le local et le global.

3. Methodologie

Les liens et réseaux sociaux peuvent être mis en évidence en analysant les discours, les récits sur les pratiques des personnes, donc en faisant des entretiens à propos des différents liens sociaux de la personne interviewée, des liens d'une association, etc.

La démarche que nous avons développée pour permettre la recherche sur le terrain, est constituée principalement d'entretiens semi directifs. Ces entretiens consentent une liberté à la personne interrogée quant aux points qu'elle désire développer. Cela nous a permis de discerner les aspects qui semblent essentiels pour les personnes interrogées, tout en nous laissant la possibilité de diriger ou relancer la discussion sur des thèmes pertinents pour notre travail.

3.1 Le choix des informateurs

Le souci principal pour le choix de nos informateurs a été de trouver des personnes pouvant nous donner des informations pertinentes pour notre travail. Le choix s'est donc fait en

fonction de leurs possibles liens avec la Pologne ou avec des réseaux « à caractère polonais ». Les personnes impliquées dans le jumelage nous ont donc semblé être importantes. Le choix et le contact de ces personnes se sont fait suite à la lecture d'articles de presse concernant le jumelage. Une autre façon de procéder a été de demander au facteur de Ronchamp de nous indiquer si des personnes recevaient des lettres ou des journaux de Pologne.

Les personnes avec qui nous nous sommes entretenues sont les suivantes :

- Bronislaw*, un immigrant polonais de Ronchamp avec qui nous avons pris contact grâce aux informations du facteur. Cette personne a en effet une correspondance permanente avec la Pologne.
- Agnieszka, immigrante polonaise de Ronchamp, qui a tenu le rôle d'interprète lors de la fête du jumelage.
- Paul, vice-président du Comité des Fêtes et de Jumelage, qui se trouve être à l'origine de l'idée de mettre en place la fête franco-polonaise en 2001.
- Chantal, présidente du Comité des Fêtes et de Jumelage, qui, par sa fonction, a revêtu avec Paul un rôle très important dans l'organisation des festivités en 2001 et en 2003.
- Adeline, bénévole du jumelage, que nous avons rencontrée par hasard lors du cours de polonais que nous avons pu suivre.

3.2 L'analyse des entretiens

La démarche utilisée pour l'analyse des entretiens est la suivante : nous avons procédé par regroupement thématique. Après une lecture des transcriptions, nous avons identifié les thèmes qui sont à notre avis pertinents pour la mise en évidence des liens et réseaux sociaux formels et informels « à caractère polonais » présents à Ronchamp. Nous avons donc décomposé les entretiens dans le but de regrouper les différents points de vue sous des ensembles thématiques tels que :

- les réseaux sociaux entre immigrants polonais
- la fête franco-polonaise
- le jumelage de Ronchamp avec Sulkowice
- les stratégies du Comité pour créer des liens sociaux
- les liens sociaux créés suite au jumelage

Dans chacune de ces subdivisions, nous avons mis en évidence les points qui nous semblaient plus importants dans le discours de nos interlocuteurs à propos de leurs liens sociaux.

3.3 Critique de notre approche méthodologique

En raison du temps limité mis à disposition, nous avons surtout pris contact avec des personnes qui sont directement impliquées dans le jumelage ; nous avons donc laissé de côté des possibles entretiens avec des personnes non concernées par le jumelage qui

*Tous les prénoms sont fictifs.

auraient pu nous donner d'autres points de vue. Bronislaw est notre seul informateur qui n'est pas directement engagé dans l'organisation du jumelage.

Une critique que nous portons sur notre guide d'entretien est celle de ne pas poser des questions plus précises sur l'organisation du jumelage à Sulkowice, mais de viser surtout l'organisation à Ronchamp. Nous avons donc peu d'informations sur les personnes de Pologne qui sont en contact avec Ronchamp et sur l'impact du jumelage sur les liens sociaux à Sulkowice.

En relisant les transcriptions de nos entretiens, on remarque que certains thèmes abordés par nos interlocuteurs auraient pu être creusés avec des questions ultérieures et plus précises, ce défaut est dû à notre expérience insuffisante dans le domaine de la récolte d'information par le moyen des entretiens.

4. Les réseaux sociaux polonais

4.1 Réseaux sociaux en Haute-Saône et environs d'immigrants polonais

Nous avons pu découvrir suite aux entretiens avec les deux immigrants polonais qu'il existe des messes en polonais, organisées par la Mission catholique polonaise du Nord-Est de la France. Ces messes sont données par un curé polonais de Mulhouse dans différentes villes telles que Audincourt, Bollwiller, Pulversheim, Rihheim, l'Île Napoléon, Wittelsheim et surtout Ronchamp, où elle se déroule une fois par mois à la Chapelle Notre-Dame-du-Bas. Ces villes se trouvent dans les départements du Doubs et de Haute-Saône en Franche-Comté ainsi que dans le département du Haut-Rhin en Alsace. Ces rassemblements religieux, même s'ils sont de type institutionnel, peuvent favoriser des rencontres plus informelles. Agnieszka nous a raconté que parfois elle invite chez elle des personnes de la paroisse pour un repas. Mais nous ne pouvons pas affirmer qu'il existe des réseaux informels de personnes d'origine polonaise de première ou de deuxième génération, vu le peu d'informations recueillies à ce sujet et le nombre restreint de ces personnes à Ronchamp.

Néanmoins il est tout de même possible d'identifier un réseau à travers la pratique du catholicisme se situant sur plusieurs départements et étant uniquement composé d'immigrants polonais ou de leurs descendants. Ces liens sociaux peuvent rendre compte d'une identité polonaise encore bien développée pour ces personnes.

4.2 Réseaux sociaux d'immigrants polonais entre Ronchamp et la Pologne

Nous avons pu observer des relations permanentes entre des immigrants polonais et des personnes se trouvant en Pologne. Deux de nos informateurs immigrés dans les années soixante, faisant donc partie d'une immigration récente, gardent actuellement des liens avec la Pologne. Les deux ont des contacts téléphoniques très réguliers, Agnieszka appelle chaque semaine sa famille ou ses amis qui vivent en Pologne.

Bronislaw nous a dit que les communications téléphoniques avec la Pologne se font aujourd'hui sans aucun problème. Il peut donc maintenir des contacts avec sa mère qu'il appelle chaque semaine.

Selon Agnieszka, les personnes de troisième génération issues d'une immigration qui s'est faite dans la première moitié du XXe siècle, gardent des liens avec la Pologne seulement s'ils ont encore de la famille.

A partir du point de vue et des pratiques de ces deux informateurs, nous observons que des liens permanents avec la famille en Pologne sont plutôt entretenus par les Polonais issus

d'une immigration récente. Des liens sociaux se basant surtout sur la parenté sont donc observables entre ces deux pays, mais en raison du faible nombre de Polonais issus d'une immigration récente et des liens peu nombreux de Polonais de 3ème 4ème génération avec la Pologne, ces liens sociaux ne présentent pas un grand intérêt dans le cadre de notre recherche, celle-ci se focalisant surtout sur les liens sociaux créés par le jumelage.

5. Le jumelage entre Ronchamp et Sulkowice, une ville polonaise

Le deuxième grand thème que l'on a choisi d'analyser est celui du jumelage, institution qui a donné lieu à des liens sociaux et à des réseaux sociaux informels entre les habitants de Ronchamp et de Sulkowice. Dans les sous-chapitres suivants, nous allons donc analyser le discours de nos interlocuteurs afin de comprendre la mise en place, l'évolution et l'intensité des liens établis par le jumelage.

5.1 Emergence d'une fête franco-polonaise

Dans cette partie, nous aimerions mettre en évidence le discours porté par trois de nos informateurs sur les raisons de l'émergence de l'idée du jumelage.

Nos informateurs nous ont raconté que Ronchamp était depuis longtemps le théâtre d'une grande manifestation de voitures anciennes dite « Rétro-folie ». Suite au manque de bénévoles et d'enthousiasme de ceux-ci pour l'organisation de cet événement, l'inadaptation du site où il se déroulait, et l'envie de changement, cette fête n'a plus eu lieu depuis 2000. Le Comité des Fêtes qui s'occupait de ces festivités s'est donc trouvé devant la nécessité d'organiser un nouvel événement. Deux de nos informateurs qui font partie de cette organisation nous ont dit que l'idée d'organiser une fête en mémoire des anciens mineurs polonais leur est venue à l'esprit. Le fait de rendre hommage aux anciens mineurs apparaît donc dans le discours de nos interlocuteurs comme une des raisons pour la mise en place de cette fête franco-polonaise.

Le reste du Comité des Fêtes a soutenu l'idée, et, dans le désir de faire participer la population d'origine polonaise dans l'organisation, le Comité a pris contact avec environ 500 personnes d'origine polonaise dont une cinquantaine a donné une réponse positive. La proposition d'organiser une fête franco-polonaise venue du Comité des Fêtes a donc rencontré l'adhésion d'une partie de la population qui s'est engagée dans l'organisation.

5.2 Emergence de l'idée du jumelage

Suite à la fête franco-polonaise, qui a eu lieu en 2001, s'est concrétisée l'idée d'un jumelage entre Ronchamp et une ville de Pologne (Sulkowice). Les discours de nos informateurs nous présentent différentes explications de la mise en place du jumelage que nous allons présenter ci-dessous.

L'impulsion donnée par Mme le Consul

A l'occasion de la fête franco-polonaise le Comité a pu compter sur la présence de plusieurs personnes officielles telles que Mme le Consul de Pologne à Strasbourg, Mme le Consul de Pologne aux Affaires Culturelles de Lyon, le maire de Ronchamp et des maires de villes voisines, le représentant du Conseil général de Haute-Saône et des députés régionaux. C'est à Mme le Consul de Pologne à Strasbourg qu'Agnieszka fait référence pour expliquer la mise en place du jumelage, l'intervention de celle-ci a été fondamentale, selon notre informatrice, pour l'accord officiel de la mairie au sujet du jumelage. Cet accord a donc donné le départ au

Comité des Fêtes et de Jumelage pour entreprendre les démarches officielles nécessaires au jumelage.

Une autre explication de l'émergence de l'idée du jumelage dans le Comité des Fêtes et de Jumelage est évoquée par Chantal, présidente du Comité. Dans son entretien, elle soutient l'idée que l'ancien médecin Maulini, fondateur du Musée de la Mine à Ronchamp, avait depuis longtemps le désir d'organiser un jumelage entre Ronchamp et une ville polonaise.

Actualiser les liens avec les origines polonaises

Chantal nous a également dit que ses origines polonaises et celles de Paul les ont motivés dans l'idée du jumelage. L'enthousiasme pour le jumelage avec la Pologne que le Comité des fêtes a rencontré après la fête franco-polonaise de 2001 est dû, selon Paul, *« au désir (de la population de Ronchamp originaire de Pologne) de se relier à ses propres racines »*.

Dans les intentions des organisateurs du jumelage, il y avait le désir de choisir une ville se trouvant dans région de Cracovie, supposée être le lieu d'origine de la plupart des Polonais de Ronchamp, mais cela s'est avéré erroné suite à des recherches plus approfondies. Malgré tout, le choix s'est porté sur une ville de cette région, Sulkowice, une commune qui s'est montrée motivée pour entreprendre un jumelage avec Ronchamp. Un désir de réactualiser les liens avec le pays d'origine semble donc aussi être une des motivations que nos interlocuteurs portent à propos du jumelage.

L'enthousiasme

Dans la brochure parue en 2004 du spectacle de danse contemporaine « Swiatlo » se référant aux mineurs polonais, Paul écrit :

« Suite à l'engouement populaire et le succès moral de cette fête franco-polonaise, des contacts ont été pris afin de mettre en place un jumelage avec une ville de la région de Cracovie ».

La réponse positive de la part de la population et l'adhésion de ceux-ci à la fête franco-polonaise sont donc parmi les raisons de la mise en place du jumelage.

L'adhésion de la Pologne à l'UE

Le contexte européen est l'une des raisons expliquant l'idée du jumelage. La Pologne était à l'époque candidate à l'adhésion à l'UE, et Paul nous a dit que la commune de Ronchamp et celle de Sulkowice ont pu obtenir des subventions de l'UE dans le cadre d'un projet de la Commission européenne (« Rencontre de citoyens »). Cette aide financière a facilité les démarches pour la mise en place du jumelage. Selon Chantal, *« c'était aussi symbolique, c'était bien, le fait qu'on aille l'année où ils rentraient dans l'Europe (en 2002) »*.

Les buts

Dans le discours de Paul, on peut constater qu'un des buts du jumelage a été l'envie de rendre hommage aux anciens mineurs. Il y a aussi un désir d'échanges culturels et techniques avec la ville de Sulkowice.

Nous pouvons donc constater que les motivations explicitées par nos informateurs à propos de la création d'un jumelage avec la ville polonaise de Sulkowice se caractérisent soit par des justifications politiques et officielles, soit par des motivations d'ordre plus personnelles ou émotionnelles.

5.3 Stratégies du Comité des Fêtes et de Jumelage pour tisser des liens sociaux

Comme nous l'avons vu plus haut, le Comité des Fêtes et de Jumelage est par définition l'acteur principal pour la mise en place du jumelage. La volonté de créer des liens sociaux est clairement affichée par le vice-président du Comité expliquant la différence entre les manifestations de 2001 et 2003 : *« le coup du jumelage, c'est plus pour créer des liens avec les gens de Ronchamp, plus que la première fois »* (Paul).

Nous avons pu relever que cette association utilise diverses stratégies pour permettre de déclencher le jumelage et surtout pour favoriser sa pérennité. Voici les différents éléments observés :

Hébergement chez l'habitant

Lors du jumelage en 2003, un principe important pour le Comité a été d'accueillir la délégation polonaise chez l'habitant et non pas à l'hôtel. Le Comité a ainsi organisé une réunion et fait paraître des annonces dans un journal pour rassembler des personnes motivées à accueillir les Polonais de Sulkowice. Ces personnes ne devaient qu'héberger les Polonais pour la nuit, les repas étant servis la journée par un groupe de bénévoles du Comité :

« Si c'est pour les mettre à l'hôtel, ça vaut pas la peine, donc il faut avoir le contact avec les gens, donc il a fallu aussi trouver du monde pour accueillir (...) et nourrir les gens parce qu'on voulait pas non plus que ce soit une contrainte pour les gens qui accueillent, parce que c'est pas évident d'accueillir des Polonais qui ne causent pas français, et les gens ne parlent pas polonais, donc on avait dit au moins pour l'accueil de nuit et nous on faisait tous les repas de midi et les repas du soir » (Chantal).

Cette stratégie traduit une volonté de mettre en lien les personnes de manière progressive, vu les problèmes de communication qu'ils pouvaient rencontrer. Le Comité a également essayé d'une part de placer des familles polonaises avec des familles françaises de composition semblable, et d'autre part de mettre en relation des personnes ayant plus ou moins les mêmes activités professionnelles.

Les autorités de Sulkowice, en concertation avec le Comité, ont également eu la même politique d'accueil lors de la visite de la délégation française en 2004, ils ont eu la volonté de favoriser la continuation des liens sociaux entre les Ronchampois et les Polonais de Sulkowice :

« Les critères voulus par nos homologues polonais, c'était plutôt les familles d'accueil (de Ronchamp). Ça ça été positif, donc c'est les familles qui ont accueilli les familles polonaises en France qui ont été prioritaires pour le voyage en Pologne. C'était très positif justement pour tisser des liens durables » (Paul).

Implication d'associations et d'institutions

Comme nous l'avons déjà vu plus haut, diverses associations ont participé au jumelage en 2003 et à la visite de Sulkowice en 2004. Cette implication est favorisée par le Comité qui joue le rôle d'intermédiaire entre des associations de Ronchamp et de Sulkowice :

« On a une dynamique au niveau des associations qui prends un peu plus de temps (par rapport au contact direct entre les familles). Là c'est le rôle du Comité des Fêtes et du Jumelage justement de coordonner et de mettre en contact les associations de chaque côté de la frontière » (Paul).

« On a essayé d'implanter une dynamique auprès des associations locales pour les inciter à déposer des projets dans le cadre du jumelage, des projets intéressants » (Paul).

Nos interlocuteurs nous ont parlé des projets suivants : un échange « Erasmus » de collégiens entre Champagne et Sulkowice ; un échange entre les centres pour handicapés de Giromagny et de Sulkowice dans le but de partager des compétences en matière de soins ; et la mise en place d'une marche à pied « franco-polonaise » dans les régions de Ronchamp et de Sulkowice. De plus, le spectacle de danse contemporaine « Swiatlo », provenant de Belfort et spécialement créé dans le cadre du jumelage en 2003 s'est déroulé à Ronchamp dans le cadre des festivités du cinquantenaire de la Chapelle. Une délégation polonaise y a participé.

En regard des exemples cités, il est intéressant de noter que le Comité a recours à des associations et des institutions n'étant pas établies à Ronchamp. Le Comité semble donc avoir besoin de ressources en dehors de la commune pour proposer une offre culturelle à Sulkowice, Ronchamp n'ayant apparemment pas assez d'associations s'impliquant dans le jumelage par rapport à ce qu'elle voudrait offrir à Sulkowice.

Financement des voyages organisés

Pour le voyage de la délégation française à Sulkowice en 2004, le Comité a décidé de financer entièrement le trajet en car, ce dernier étant rempli en priorité par les bénévoles de la fête du jumelage en 2003. Cette décision a sans aucun doute motivé ces personnes à participer. Le Comité a voulu ainsi permettre aux personnes ayant déjà accueilli des Polonais en 2003 de maintenir les liens sociaux qu'ils ont pu établir, à tel point qu'il a fallu parfois refuser des immigrants polonais.

5.4 Liens sociaux et réseaux sociaux informels créés suite au jumelage

Nous avons pu observer que de nouveaux liens sociaux informels (ou de nouveaux réseaux sociaux informels) sont apparus suite au jumelage. Les stratégies du Comité décrites ci-dessus sont sans doute déterminantes dans le processus de création de ces liens sociaux informels. Nous avons classé ces différents liens en 2 catégories : les liens sociaux informels nouvellement créés entre les habitants de Ronchamp et environs, ainsi que ceux entre les habitants de Ronchamp et de Sulkowice :

Nouveaux liens sociaux au sein de Ronchamp

En faisant participer des personnes (les bénévoles, les familles d'accueil) autour d'un projet commun qu'est le jumelage de 2003, le Comité a réussi à créer des liens durables entre elles dans la commune de Ronchamp, qu'ils soient d'origine polonaise ou non. Mais il faut noter que le Comité est arrivé à mettre en relation des Polonais issus d'une immigration relativement récente et des Français d'origine, en impliquant fortement dès le départ les premiers dans le projet de jumelage :

« On a découvert des gens qu'on ne connaissait pas avant, bon que je connaissais comme ça à Ronchamp, mais c'est vrai, des gens qui se sont vraiment investis au niveau de l'accueil des Polonais, donc après ça fait des liens. Les L. (une famille polonaise) je les connaissais pas du tout avant, je les connaissais de vue, je les connaissais comme ça, je savais que c'était des Polonais, maintenant c'est des gens que je connais et quand on a décidé de faire les cours (de polonais), au début on n'était pas beaucoup puis les gens ont eu envie de venir, d'apprendre le polonais » (Chantal).

Le cas des cours de polonais permet de bien illustrer l'existence de liens sociaux créés suite au jumelage. L'observation participante au cours de polonais, qui a lieu dans un village près de Ronchamp, ainsi que les discussions informelles qui se sont déroulées après le cours nous ont donné les informations suivantes : le cours est composé d'environ 15 personnes qui ont tous pris part au voyage à Sulkowice en 2004 ; plusieurs sont des descendants de Polonais ; le cours est donné par une personne d'origine polonaise. Ce cours rassemble donc chaque semaine des personnes motivées à apprendre le polonais. Les liens sociaux formés par les personnes participant au cours forment un réseau puisque les relations sont fréquentes et durables. Il faut noter également que des cours de français sont organisés à Sulkowice.

Nouveaux liens sociaux entre Ronchamp et Sulkowice

Les aspects suivants peuvent permettre d'évaluer les liens sociaux réels qui existent entre les habitants de Ronchamp et les habitants de Sulkowice : les échanges de lettres et de courriels et les voyages informels prévus. Mais un des problèmes que nous avons rencontrés est le fait que nous n'avons pas pu estimer le nombre de personnes impliquées dans ces correspondances, ni le nombre de personnes ayant fait le projet de se déplacer par leurs propres moyens en Pologne.

Selon nos interlocuteurs, la correspondance entre les deux pays est bien développée. Ces échanges sont souvent rendus possibles grâce à la disposition de personnes bilingues pour la traduction des lettres, de courriels et même parfois la traduction directe par téléphone.

A propos d'une question sur les liens existant entre Ronchamp et Sulkowice depuis le jumelage, la présidente du Comité nous répond ainsi :

« Quand les gens me voient dans la rue c'est « oh, j'ai reçu une lettre de Pologne », ils viennent voir la maman de F. de temps en temps pour traduire la lettre, écrire une lettre pour envoyer en Pologne. Si, les gens ont beaucoup de liens, ceux qui sont venus au cours que vous avez vus sont tous des gens qui ont encore des liens avec la famille qu'ils avaient accueillie. Bon mes parents ont accueilli une dame et un jeune et ils ont toujours des liens avec ces gens-là. Là ils vont aller à Sulkowice, mes parents au mois d'août. Ils ont écrit parce qu'ils vont en voyage organisé, et ils ont écrit à la famille en disant qu'ils seront de telle date à telle date à Sulkowice » (Chantal).

La langue semble ainsi être parfois un obstacle pour communiquer, mais l'aide fournie par les traducteurs permet d'y remédier. Un des adjoints au maire ayant fait irruption pendant l'entretien avec Chantal nous montre également bien la façon de correspondre avec les habitants de Sulkowice : *« on correspond toujours et moi j'écris en français et je reçois en polonais, j'ai ma voisine qu'est polonaise, elle est toute heureuse de me les traduire les lettres ».*

Il faut noter que, selon Paul, la correspondance entre les jeunes des deux pays est particulièrement développée. Pour lui, l'engagement des jeunes est très important pour la pérennité du jumelage.

L'autre aspect que nous avons constaté est que des voyages informels seront probablement organisés à la fois de la part des Ronchampoises et des Polonais. A propos d'une question sur des visites informelles entre les deux pays, Chantal nous répond ainsi : *« c'est vrai que nous on y retournera en famille c'est sûr, ce sera prévu de partir en Pologne un jour en vacances ».*

Le cas d'une fête familiale est également intéressant :

« Il y a une dame qui fête ses 50 ans de mariage, qui habite à Champagny (près de Ronchamp) qui a accueilli deux personnes pendant le jumelage, et pour ses 50 ans de mariage au mois de juillet, elle a invité ces deux Polonais, je trouve que

c'est bien. Bon je ne sais pas s'ils viendront ou s'ils peuvent venir, mais ils les ont invités. Voilà, il y a quand même quelque chose, j'ai l'impression qu'il y a beaucoup de contacts qui se sont créés avec les gens en Pologne » (Chantal).

Le jumelage étant récent, il est compréhensible qu'il n'y ait pas encore eu de visites informelles entre les habitants des deux villes. Pourtant, les échanges épistolaires existent et il est possible que cela permette aux personnes de se rencontrer en dehors des voyages organisés par le Comité des Fêtes et de Jumelage. Nous ne pouvons pas prévoir si ces voyages seront nombreux, néanmoins, l'idée d'organiser d'éventuelles visites montrent que les liens sociaux entre Ronchamp et Sulkowice se renforcent peu à peu et qu'ils pourraient à long terme aboutir à des réseaux.

6. Conclusion

Nos résultats nous ont permis de faire le constat suivant : des liens sociaux ou des réseaux sociaux à « caractère polonais » existent à trois échelles différentes qui sont parfois en relation :

Au niveau local, il semble qu'il existe des liens sociaux entre des immigrants polonais et également des liens sociaux entre ces personnes et le Comité des Fêtes et de Jumelage. L'implication de Polonais ronchampoises dans le jumelage et leur fonction d'interprètes ou de traducteurs joue un rôle très important dans la création de liens sociaux, ils permettent sans doute également de légitimer l'idée de mettre sur pied un jumelage. Sans eux, le Comité aurait certainement rencontré des difficultés puisqu'ils permettent à la fois de renforcer les liens sociaux formels organisés par le Comité (liens entre associations françaises et polonaises) et les liens sociaux informels entre les habitants des 2 villes, créant ainsi avec le temps des réseaux entre les deux pays. Des liens sociaux se sont également établis entre les Ronchampoises impliqués dans le jumelage (bénévoles) et le Comité.

Au niveau régional, nous avons découvert deux types de liens sociaux : les premiers sont ceux réalisés à travers les messes polonaises, et pour ceux-ci il est possible de parler de réseaux d'immigrants polonais ; les deuxièmes sont les relations entre le Comité et les associations ou des institutions non-ronchampoises pour proposer une offre culturelle à Sulkowice.

Au niveau global, nous avons pu observer qu'il existe des liens de parenté entre les immigrants polonais et leur famille en Pologne, et surtout des liens sociaux entre les habitants de Ronchamp et de Sulkowice. Ces derniers sont en relation avec les liens sociaux qui existent entre Ronchampoises. On a vu qu'il est possible de parler d'un réseau lié au cours de polonais.

Dans l'ensemble, nous avons pu mettre en évidence 2 catégories de liens sociaux à « caractère polonais » : ceux existant avant la fête du jumelage, les liens de parenté, qui présentent une intensité plus forte et qui sont peu nombreux, et ceux créés après le jumelage, des liens sociaux plus récents et plus nombreux dont leur intensité semble être plus faibles. Nous avons constaté que ces nouveaux liens sociaux, qui sont parfois des réseaux, ont été créés notamment à travers les diverses stratégies d'une association (le Comité des Fêtes et de Jumelage). Nous pouvons interpréter la relation entre cette association et les liens sociaux de cette manière : le Comité utilise des liens sociaux « en amont » en impliquant des immigrants polonais, d'institutions ou des associations pour créer des liens sociaux « en aval ». Il existe donc un processus de création de liens sociaux qui s'appuie sur des liens sociaux préexistants ou produits (implication de bénévoles et d'immigrants polonais).

7. Bibliographie

Akoun, A. et **Ansart, P.** éditeurs 1999 : *Dictionnaire de sociologie*. Paris : Le Robert/Seuil

Bragagnini, F. 1996 : *L'intégration des immigrés italiens dans la commune de Bassecourt (canton du Jura, Suisse) : analyse du degré d'insertion des migrants dans la société d'accueil à travers la participation aux réseaux formels et informels*. Neuchâtel : Institut de géographie de l'Université de Neuchâtel (Collection Géo-Regards n° 40).

Lévy, J. et **Lussault, M.** éditeurs 2003 : *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Paris : Belin

Ponty, J. 1995 : *Les Polonaise du Nord ou la mémoire des corons*. Paris : Autrement.

Taiclet, G. 2001 : *Ronchamp et sa communauté polonaise*. Luxeuil les Bains : Les éditions de Haute-Saône.

Thiriet, J.-P. 2001 : *Les polonais dans les houillères de Ronchamp 1919-1939*. Salins- les-Bains : Musée des techniques et cultures comtoises.

RONCHAMP, UN LIEU DE CULTE OU DE TOURISME ?

Elizabeth Brown et Alexandre Monnerat

1. Introduction

En apprenant que notre travail de recherche se déroulerait à Ronchamp, commune française où est érigée la mythique chapelle de Le Corbusier, nous avons tout d'abord opté pour le sujet intitulé : Eglise, pratiques religieuses et espace sacré.

Assez rapidement, nous nous sommes rendus compte que, pour rendre notre travail compatible avec le temps imparti (cinq jours), il nous fallait réduire le champ de notre étude au seul aspect Espace sacré. Malgré cette restriction, le sujet s'avéra si vaste que nous nous sommes concentrés sur différents acteurs et leur relation avec la chapelle afin de déterminer si celle-ci est un espace sacré. Ronchamp comptant une église, la chapelle de Le Corbusier et quelques 3'000 habitants pour une superficie de 2'350 ha, nous pensons que cette démarche est raisonnable.

La chapelle de Le Corbusier n'est que le dernier édifice en date de toute une série d'églises qui couronnèrent la colline de Bourlémont. Depuis le Moyen Age, le site de la colline de Bourlémont a accueilli officiellement une église paroissiale pour les villages environnants. Selon les études menées par le bureau des archives départementales à Vesoul, il est vraisemblable que la colline ait été d'abord un lieu de cultes païens durant la période préchrétienne. Mais à vrai dire, on n'en aurait toujours pas la preuve aujourd'hui. D'autres sources prétendent qu'on y trouve les vestiges d'un lieu de culte dédié à la déesse Diane. Tout cela pour relever le fait que les gens accordent aujourd'hui à ce lieu un caractère particulièrement mystique.

S'il n'est pas véritablement démontré que la colline de Bourlémont fut le lieu de cultes païens, il est par contre bien connu que dans un passé plus récent, soit du début du XX^e siècle jusqu'à la fin de la Deuxième Guerre mondiale, ce relief joua un rôle stratégique pour les Allemands et les Français.

Quant à l'église située sur la colline, elle est devenue une chapelle et a pris le nom de Notre-Dame du Haut après que l'église du village fut construite en 1743. Restaurée et agrandie en 1857, la chapelle fut incendiée par la foudre en 1913, puis rebâtie en 1936, pour être anéantie sous le feu de l'artillerie en septembre 1944. Elle fut reconstruite par Le Corbusier et inaugurée en 1955. Atypique, fort controversée pour son style moderne et son aspect peu traditionnel, la chapelle est toujours un lieu de pèlerinage et de culte. Elle est désormais aussi un lieu de tourisme.

En conséquence, l'église du village fut nommée Notre-Dame du Bas. Elle fut construite en raison de l'inaccessibilité de l'église de Notre-Dame du Haut en hiver. Dès sa construction, elle est devenue l'église paroissiale de la commune de Ronchamp. Elle fut reconstruite en 1863 - 1864 dans un style néogothique, respectant par là les vœux du diocèse de Besançon ainsi que des fidèles de l'époque.

Si ces deux sanctuaires sont l'un et l'autre dédiés à la Vierge Marie, soulignons qu'ils jouent des rôles différents au sein de la commune de Ronchamp : l'un est une église paroissiale alors que l'autre est une chapelle de pèlerinage ainsi que de culte en été. L'un est public alors que l'autre est privé. L'un est peu fréquenté pendant que l'autre accueille plus de 100'000 visiteurs par an.

2. Une approche géographique du sacré

2.1. Question et buts de la recherche

En regard de ce qui précède, nous formulons notre question de recherche de la manière suivante : la chapelle de Notre-Dame du Haut est-elle un espace sacré pour Ronchamp et ses habitants ?

Pour répondre à cette question, nous désirons rencontrer les acteurs locaux qui définissent la chapelle de Notre-Dame du Haut aujourd'hui. En analysant la relation qu'ils entretiennent avec la chapelle, nous désirons déterminer si celle-ci est un espace sacré. Dans un deuxième temps nous aimerions aussi vérifier si la chapelle possède les fonctions d'un espace sacré.

Par conséquent, nous souhaitons découvrir la relation de l'Association Œuvre Notre-Dame du Haut, de l'Eglise, de l'Etat et des habitants de Ronchamp avec la chapelle. Nous désirons connaître les fonctions de la chapelle par l'intermédiaire de l'Association Œuvre Notre-Dame du Haut.

2.2. Approche théorique

Pour mieux expliquer notre démarche, nous développons ci-dessous le concept d'espace sacré. Nous considérons le sacré comme un phénomène humain qui s'inscrit dans le temps et l'espace. Nous adopterons donc une approche géographique du sacré en nous intéressant à sa dimension spatiale et humaine.

Par conséquent, nous postulons que le sacré se différencie du profane dans l'espace. « *Le monde sacré est celui de la transcendance et de l'au-delà, le monde profane étant le monde commun d'ici-bas, matérialiste et sans mystère* » (Dortier, 2004 : 745-746). Le sacré et le profane définissent donc deux mondes entre lesquels rien n'est commun, mais qui comprennent tout ce qui existe.

Nous considérons aussi qu'une chose, telle qu'un espace ou une chapelle, peut être définie comme sacrée ou profane selon la nature de la relation que l'Homme entretient avec elle. « *Les choses sacrées sont celles qui font l'objet d'interdits, " que l'on protège et que l'on isole " (Robertson W. Smith) et qui représentent les valeurs les plus hautes, alors que les choses du monde profane peuvent être échangées, données, vendues... dans un but utilitaire. Tel n'est pas le cas des objets sacrés comme la Bible, une croix, un masque africain, un autel... mais aussi un drapeau ou une couronne* » (ibid.).

Au final, un espace sacré doit, selon Frund (1999), posséder trois fonctions. Il a premièrement une fonction d'orientation : il s'agit d'un endroit où une relation verticale existe entre l'Homme et un au-delà, un Tout-Autre. Deuxièmement, il permet d'habiter la distance qui sépare le monde profane d' « *un monde autre où l'économie n'a pas de rôle à jouer, où les rapports sociaux sont, théoriquement au moins, différents* » (Frund, 1999 : 18-19). Troisièmement, l'espace sacré est un lieu qui permet de donner un sens à la vie de l'Homme.

2.3. Hypothèses

A partir de ces concepts, nous avons formulés trois hypothèses qui permettent de répondre à la question de départ. Premièrement, nous pensons que les objectifs de l'Association Œuvre Notre-Dame du Haut ont pour finalité un but utilitaire. Nous pensons aussi que la chapelle joue un rôle économique dans la commune de Ronchamp. Nous faisons également l'hypothèse que les habitants de Ronchamp vont à la chapelle pour les valeurs hautes qu'elle représente et, à travers l'Eglise, cherchent à protéger et isoler la chapelle des influences (profanes) extérieures.

3. Méthodologie

Durant notre séjour à Ronchamp, nous avons réalisé une triangulation méthodologique : l'entretien, le questionnaire et l'observation. Ces méthodes nous ont permis de recueillir des informations et des réponses à notre question de recherche. Ces trois méthodes sont reprises ci-dessous pour mieux être expliquées.

3.1. Entretiens

Avant de nous rendre à Ronchamp, nous avons fixé des rendez-vous par téléphone avec un membre important de la paroisse de Ronchamp ainsi qu'un membre principal de l'Association Œuvre Notre-Dame du Haut. Avec ces deux entretiens, nous voulions comprendre le fonctionnement de la chapelle et ses relations avec l'église du bas et la commune.

Pour se faire, nous avons choisi de faire des entretiens semi-directifs. Ces derniers laissent une liberté à la personne interrogée quant aux points qu'elle désire développer. Cela nous permet de discerner quels sont les aspects qui lui semblent essentiels, tout en dirigeant ou relançant la discussion sur les thèmes nous concernant, ceci au moyen d'un guide d'entretien. La réalisation de ces entretiens a été faite à l'aide d'un enregistreur et d'une prise de note. Ils ont duré approximativement une heure.

Nous voulions connaître le rôle de la chapelle de Notre-Dame du Haut dans la commune, ses différentes activités et la participation des habitants de Ronchamp dans ces mêmes activités et les offices. Celle-ci ayant un développement touristique important, nous voulions également connaître les répercussions économiques sur la commune. Nous voulions aussi mieux comprendre le rôle joué par l'Association Œuvre Notre-Dame du Haut dans le fonctionnement de la chapelle.

Des entretiens spontanés, non-directifs, ont également été réalisés avec un membre du personnel du musée de la mine. Grâce à l'accueil de la mairie et de ses adjoints, nous avons pu aussi avoir d'autres sons de cloche que ceux de nos interlocuteurs sur les relations entre la commune de Ronchamp et la chapelle. Précisons aussi que durant l'entretien avec le membre de l'Association Œuvre Notre-Dame du Haut, nous avons été rejoints par une tierce personne travaillant à la chapelle dont nous avons pris en compte certaines informations.

3.2. Questionnaire et rencontre avec les habitants de Ronchamp

Il est difficile de prétendre vouloir sonder une population en si peu de temps et en ayant interrogé si peu de personnes. Nous avons tout de même tenté d'entendre et comprendre la position des habitants de Ronchamp à l'égard de l'Eglise et en particulier la chapelle de Notre-Dame du Haut.

Nous avons utilisé un questionnaire d'administration directe contenant une dizaine de questions fermées qui se réfèrent aux différentes pratiques et habitudes religieuses des habitants de Ronchamp. Les différentes réponses envisageables nous renseignent sur les motifs, qu'ils soient religieux ou non, de se rendre à l'église ou pas.

Nous avons questionné une vingtaine de personnes durant quelques minutes (3-5 min.) dans plusieurs endroits et heures différentes de la journée. Nous nous sommes placés devant un grand magasin commercial, sur la grande place du centre de Ronchamp et avons questionné quelques commerçants dans les environs. Les personnes interrogées étaient âgées de vingt à septante ans environ.

3.3. Observations

Par nos observations, nous voulions constater par nous-même la participation des habitants aux offices religieux et le type de visiteurs de la chapelle et de l'église afin de mieux comprendre la relation que les habitants entretiennent avec ces sanctuaires.

Pour se faire, nous avons assisté à un office à Notre-Dame du Bas et observé les personnes entrant et sortant de l'église. A la chapelle, nous avons observé à plusieurs reprises les personnes venues la visiter et y prier. Pendant et après la visite guidée organisée par l'Institut de géographie, nous avons également profité d'observer le comportement des personnes se trouvant sur le site de la chapelle.

Pour compléter notre connaissance historique sur Ronchamp, nous nous sommes rendus à Lure pour visiter une exposition intitulée Ronchamp avant Le Corbusier. Suite à cette visite, nous avons pris contact avec la responsable de cette exposition pour obtenir des supports écrits. Nous nous sommes déplacés au bureau des archives départementales à Vesoul afin de les obtenir.

4. Résultats

4.1. L'Association Œuvre Notre-Dame du Haut et sa relation avec la chapelle

Avant la Révolution Française, le site de la chapelle actuelle était un bien national. Ensuite, il fut vendu à une quarantaine de familles de la région qui le revendirent à l'Association Œuvre Notre-Dame du Haut. Cette dernière est propriétaire de la chapelle et de son site depuis 1974, date à laquelle elle a été créée. Elle fait de la chapelle de Notre-Dame du Haut un établissement privé, contrairement à la majorité des églises. Son président, laïc, est indépendant de toute confession religieuse.

Tout le monde peut devenir membre de l'Association à condition de payer une cotisation annuelle. Sur la quarantaine de membres que compte l'Association, un quart vient de Ronchamp, les trois autres viennent d'ailleurs (de France surtout, mais aussi d'autres pays européens). Ce sont surtout des architectes, des enseignants et des personnes âgées.

« *Les membres participent de près ou de loin à la vie de l'église* » affirme l'un des responsables de l'Association. « *Avant les membres venaient essentiellement de Ronchamp et participaient de manière plus active. Ils faisaient part de leurs compétences professionnelles pour l'entretien et le fonctionnement de la chapelle* ». Aujourd'hui, ils se retrouvent dans différentes commissions traitant de sujets qui concernent directement ou indirectement la chapelle tels que l'architecture, le paysage, la culture, etc.

L'un des principaux buts de l'Association Œuvre Notre-Dame du Haut est de faire connaître la chapelle au public. Elle doit également veiller à l'entretien du site (nettoyage, jardinage, utilisation et entretien des projecteurs, etc.). Selon le membre de l'Association, celle-ci « *doit aussi veiller à ce qu'elle reste comme Le Corbusier l'a voulu, un lieu de culte* ». Un autre but, plus informel, est de « *redonner aux habitants de Ronchamp le sentiment que la chapelle leur appartient* ».

Concernant les volontés de Le Corbusier à propos de la chapelle, les mots qu'il prononça le 25 juin 1955 lorsqu'il remit les clés de la chapelle à Monseigneur Dubois, Archevêque de Besançon, nous en donne un bref aperçu :

« *En bâtissant cette chapelle, j'ai voulu créer un lieu de prière, de paix, de joie intérieure. Le sentiment du sacré anima notre effort. Des choses sont sacrées, d'autres ne le sont pas, qu'elles*

soient religieuses ou non... Excellence, je vous remets cette chapelle de béton royal, pétrie de témérité peut-être, de courage certainement, avec l'espoir qu'elle trouvera en vous comme en ceux qui monteront sur la colline, un écho à ce que nous y avons inscrit ».

Ses paroles sont encore très vives et fortement présentes dans les explications données par le membre interrogé de l'Association Œuvre Notre-Dame du Haut. Il désire que les valeurs et les volontés de Le Corbusier puissent perdurer dans le temps afin de donner une image de la chapelle la plus juste possible. D'ailleurs, selon lui, la chapelle de Le Corbusier a deux visages : un visage extérieur donnant sur l'esplanade et un visage intérieur, lieu de recueillement et de silence.

Selon ses dires, pour que la chapelle puisse conserver son visage intérieur, c'est-à-dire un lieu de recueillement et de silence, celle-ci doit être protégée d'une trop grande influence touristique. Il n'a nullement envie de voir la chapelle devenir un lieu de tourisme comme celui de la Joconde avec ses files de visiteurs qui attendent des heures et se bousculent. Ceci va à l'encontre de ce que la chapelle veut représenter. La chapelle doit rester un lieu de recueillement et non un lieu de curiosité.

Seulement, notre interlocuteur insiste sur le fait que la chapelle a également un visage extérieur. La chapelle et son esplanade sont ouvertes à tous, aux Ronchompois et aux touristes comme aux croyants et aux non-croyants.

En contrepartie, pour entrer sur le site de la chapelle, l'Association fait payer une entrée de deux euros aux visiteurs. Selon la personne interrogée de l'Association, le prix d'entrée couvre les frais d'entretiens et de fonctionnement de la chapelle. Il ajoute que les habitants de Ronchamp ne payent pas d'entrée.

Notons que des guides sont disponibles pour des visites guidées et un commerçant indépendant vend à l'entrée de la chapelle divers objets se référant à celle-ci (cierges, cartes postales, ouvrages, etc.). Il est possible d'acheter un sandwich et de boire un café dans le bâtiment d'accueil.

4.2. L'Eglise et ses liens avec la chapelle

La chapelle, l'église de Notre-Dame du Bas et d'autres églises de la région font partie de la même paroisse et ont par conséquent le même curé. Il est le responsable direct au niveau de la structure ecclésiastique. Celui-ci fait partie du conseil pastoral de Notre-Dame du Haut avec le chapelain et le président de l'Association.

Deux grands pèlerinages sont organisés par la chapelle durant l'année. Il y a également un pèlerinage des jeunes du diocèse de Besançon (600-700 personnes) le jour de l'Ascension. Chaque dimanche en été, une paroisse différente organise des pèlerinages de moindre importance. Pour ces derniers, le membre de l'Association précise que les pèlerins ne viennent pas pour la chapelle et Le Corbusier, mais pour la Vierge Marie, sa statue notamment, seul vestige de l'ancienne chapelle.

En ce qui concerne les services religieux, la chapelle offre des services traditionnels comme des mariages, des enterrements, des baptêmes et des communions. Ces services ont lieu en été (de Pâques à la Toussaint), le mercredi et le dimanche, avec des gens de Ronchamp et des touristes. Les autres jours de la semaine, les messes ont lieu à Notre-Dame du Bas (mardi et troisième dimanche du mois) ou dans une autre église de la paroisse avec des personnes de la région.

4.3. L'Etat et ses liens avec la chapelle

A travers nos entretiens, nous avons appris qu'il n'y avait, pour ainsi dire, pratiquement aucun lien officiel entre la chapelle et l'Etat, aussi bien au niveau départemental que communal. Nous pensons qu'il est nécessaire d'évoquer, dans la mesure du possible, les raisons de cet état de situation.

Premièrement, la chapelle est entièrement gérée et financée par des biens privés. C'était d'ailleurs déjà le cas avant la création de l'Association Œuvre Notre-Dame du Haut lorsque la chapelle appartenait à des familles. Ainsi, depuis plus de 200 ans, Notre-Dame du Haut demeure sans aucune attache étatique.

Dans le but de préserver ce que ses membres trouvent fondamental à l'égard de la vie de la chapelle, c'est-à-dire « *un lieu de recueillement, de paix et de joie intérieure* », l'Association s'est trouvée dans l'obligation de prendre quelques mesures peu populaires. Ainsi, elle a refusé la proposition de la commune qui consistait à ce qu'elle devienne membre de l'Association. Selon notre interlocuteur, « *l'Association ne veut pas de l'Etat, car elle souhaite respecter les volontés de Le Corbusier d'une part et d'autre part pour garder son autonomie* ». D'ailleurs, ce membre de l'Association semble convaincu qu'en incluant l'Etat dans les affaires de l'Association, l'ingérence serait inévitable et les buts fixés par l'Association ne seraient plus respectés. Il pense même que le « *modeste* » prix d'entrée de deux euros augmenterait. N'ayant pour le présent nul besoin d'aide financière, les membres de l'Association s'en tiennent, tant pour ce qui regarde du prix d'entrée que pour l'admission de l'Etat, au statut quo.

A un niveau étatique plus élevé, c'est-à-dire celui du département de la Haute Saône, on ressent aussi une certaine volonté de collaborer avec la chapelle, via l'Association Œuvre Notre-Dame du Haut. Le département verrait d'un bon augure le lancement d'un projet commun d'une certaine envergure pour parvenir à attirer quelque 300'000 visiteurs par an. Or, pour notre interlocuteur de l'Association, ce chiffre est aberrant. Il n'a nulle envie de voir la chapelle devenir « *un lieu de curiosité* ». Ceci irait à l'encontre de l'une des missions fondamentales de l'Association qui consiste à ce que la chapelle reste un lieu de culte.

Cela n'a pourtant pas empêché, le département de la Haute Saône de lancer une campagne touristique à l'occasion du 50^{ème} anniversaire de la chapelle. A ce propos, il a tout mis en œuvre pour accroître le renom et la popularité de Ronchamp et sa chapelle. Une grande fête est organisée (mi-juin) et les prospectus qui en font la promotion ont été distribués pratiquement partout à une exception véritablement symptomatique : il est introuvable sur le site même de la chapelle. A vrai dire, on y découvre bien un prospectus, mais promouvant surtout les activités organisées par l'Association. De plus, il mentionne quelques dates et informations qui se révèlent en contradiction avec celles publiées par le département ! La raison de ces disfonctionnements est certainement à rechercher dans le désaccord entre les deux parties. En effet, l'Association n'approuve pas vraiment que « *le département exploite l'anniversaire des 50 ans de la chapelle en proposant ses propres idées et programmes concernant les festivités* ».

Vu les divergences d'opinions entre l'Etat et l'Association qui tiennent tous les deux à jouer un rôle dans les activités de la chapelle, un compromis semble difficile à trouver dans un proche avenir. D'autant plus, que les positions opposées de ces deux acteurs se reflètent dans les relations qu'entretiennent les habitants de la commune de Ronchamp avec la chapelle.

4.4. Les habitants et leurs liens avec la chapelle

D'une manière générale, nous avons pu constater un désintérêt, voire une inacceptation de la chapelle de la part des Ronchampoises. Leur relation avec la chapelle est ambiguë, mais elle ne date pas d'hier. C'est pourquoi nous soulevons ci-dessous quelques points forts de la situation socioéconomique, politique et culturelle qui dominaient l'atmosphère de l'époque où la chapelle a été construite par Le Corbusier.

Pour commencer, la chapelle a été construite en 1954 durant une période de détresse et d'insécurité économique pour la majorité des Ronchampoises. Ronchamp, ville de mineurs à l'époque, voyait ses mines se fermer les unes après les autres, jusqu'à la dernière en 1958. En conséquence, la plupart des Ronchampoises se sont retrouvés sans emploi. Or, malgré la situation économique difficile, la majeure partie des fonds récoltés pour réaliser la reconstruction de la chapelle est réclamée aux habitants qui, selon deux de nos interlocuteurs, auraient mieux compris et apprécié que cet argent soit utilisé pour renflouer la caisse de chômage.

De plus, le manque de ressources financières et tout ce que cela implique ont développé au sein de la population une méfiance envers l'architecte choisi, à savoir Le Corbusier. De nationalité suisse, il représentait pour les Ronchampoises la richesse, « *une notion écrasante pour l'époque* » selon le membre de la paroisse interrogé. Perçu comme un bâtisseur de cages à lapins (blockhouses), Le Corbusier n'était ni compris ni apprécié des habitants de Ronchamps. Selon le membre de la paroisse, cette réaction relève pour certains d'un manque d'éducation culturelle et pour d'autres d'une conception traditionnelle de l'Eglise.

Il faut aussi ajouter que les croyances religieuses des habitants étaient fortement influencées par le mouvement communiste à l'époque de la reconstruction de la chapelle. Selon le membre de la paroisse, cette explication peut aider aussi à comprendre les réticences des habitants de Ronchamp pour leur chapelle.

Nous avons pu constater le poids du passé dans les réponses données par les habitants de Ronchamp au questionnaire. Les habitants sont essentiellement non pratiquants, voire non croyants. Leur participation à la vie de l'Eglise est faible en raison d'une tradition anticléricale datant de la fin du XVIII^e siècle déjà, à en croire un membre du personnel du Musée de la mine. Les croyants sont essentiellement des femmes d'un certain âge. Les jeunes se tiennent plutôt à l'écart. N'ayant pas bénéficiés, pour la plupart, d'une éducation religieuse, ils ont peu de considération pour l'Eglise et la religion. Le fait de se trouver dans un périmètre proche de la chapelle ne convainc pas pour autant les habitants de Ronchamp de s'y rendre. Pour eux, la chapelle n'a de sens que pour des services familiaux usuels. Mais même pour ceux-ci, il y a toujours l'église dans le village. Le prix d'entrée que doit payer les touristes ne sert qu'à aiguïser leur rancœur, d'autant plus que la recette provenant des entrées ne profite pas à la commune.

Néanmoins, précisons que ce sentiment général n'est pas partagé par tous les Ronchampoises. Il y a toujours une poignée de fidèles inconditionnels et, comme autrefois, il y a toujours des habitants de Ronchamps qui participent aux pèlerinages, même s'ils sont aujourd'hui moins nombreux. Nous avons également rencontrés des habitants qui sont fiers du caractère particulier de leur chapelle. Selon le membre interrogé de l'Association Œuvre Notre-Dame, il s'agit tout de même « *d'un chef-d'œuvre architectural, comme un magnifique jardin au milieu d'un village ingrat, pas vraiment joli, industriel et dépourvu de centre* ». De fait, la chapelle remplit aussi le rôle d'un lieu de rencontre au sens large. Elle se veut même la représentante de Ronchamp.

5. Conclusion

Avant de nous rendre à Ronchamp et de rencontrer ses habitants, nous avons formulé trois hypothèses. Premièrement, nous avons pensé que les objectifs de l'Association Œuvre Notre-Dame du Haut avaient pour finalité un but utilitaire. Si on considère que l'un des buts principaux de l'Association est de faire connaître la chapelle au public, nous pouvons affirmer que ses objectifs sont principalement d'ordre utilitaire. Le prix d'entrée et la vente d'objets à l'accueil (bougie, carte postales, livres, etc.) permettent également de corroborer cette hypothèse. Néanmoins, par ces moyens plutôt profanes, l'Association cherche tout de même à préserver le côté sacré de la chapelle en la faisant fonctionner comme un lieu de culte.

Deuxièmement, nous avons pensé que la chapelle jouait un rôle économique dans la commune de Ronchamp. Cette hypothèse a été réfutée. Pour maintenir son autonomie, l'Association garde ses distances par rapport à l'Etat. De ce fait, la collaboration entre ces deux acteurs est pratiquement inexistante. Aussi, les infrastructures rendant possible le développement touristique ne sont pas en place ou insuffisantes : transport entre la chapelle et la ville, restauration, hôtellerie et autres services touristiques. En conséquence, il n'y a pas (encore) de retombées économiques liées au tourisme de la chapelle pour la commune et ses habitants.

Nous avons aussi fait l'hypothèse que les habitants de Ronchamp allaient à la chapelle pour les valeurs hautes qu'elle représentait et, à travers l'Eglise, cherchaient à protéger et isoler la chapelle des influences extérieures. A travers notre questionnaire et nos entretiens spontanés avec les habitants de Ronchamp, nous pouvons affirmer que les raisons pour lesquelles les fidèles assistent aux offices sont plutôt d'ordre spirituel. Ils croient en Dieu et vouent un culte à la Vierge Marie. Ils participent aux pèlerinages ainsi qu'à l'organisation et au déroulement des offices sans se préoccuper de l'aspect architectural de la chapelle. Néanmoins, à l'exception de ces quelques fidèles, nous avons constaté que la plupart des habitants ne s'intéressent pas ou très peu à la chapelle. Ils n'ont pas vraiment la volonté de protéger et isoler la chapelle des influences extérieures. Au contraire, ceux-ci préféreraient une certaine ouverture de la chapelle, notamment touristique, pour pouvoir profiter des retombées économiques.

Par le biais de nos hypothèses, nous pouvons essayer de répondre à notre question de recherche : la chapelle de Notre-Dame du Haut est-elle un espace sacré pour Ronchamp et ses habitants ? La relation entre les habitants de Ronchamp et la chapelle nous permet d'affirmer que la chapelle ne correspond pas vraiment à un espace sacré puisqu'elle ne se distingue pas vraiment d'un espace profane. En effet, nous stipulons clairement dans notre problématique que l'une des fonctions d'un espace sacré est d'offrir « *un monde autre où l'économie n'a pas de rôle à jouer* ». Or, nous savons que ce n'est pas le cas. L'Etat et une partie des habitants de Ronchamp souhaiteraient que la chapelle leur permette de profiter des retombées économiques. De plus, l'Association, de part son statut et ses buts, est contrainte de se faire connaître au public et de fixer un prix d'entrée pour sa pérennité. Néanmoins, il nous faut relativiser ces considérations, car par son histoire, ses services de culte et ses pèlerinages, le site de la chapelle représente des valeurs hautes que nous pouvons considérer comme sacrées. D'autant plus que l'Association Œuvre Notre-Dame du Haut cherche à protéger ces valeurs d'une trop forte influence touristique.

Nous estimons ne pas avoir eu suffisamment de temps et d'interlocuteurs pour avoir une réponse définitive à notre question de recherche. De plus, par ce travail, nous n'avons pas la prétention de vouloir juger la situation actuelle ni de prendre partie pour un acteur

particulier. Au contraire, nous espérons avoir pu décrire et expliquer de la manière la plus objective possible les différentes relations des acteurs avec la chapelle.

6. Bibliographie

Ascal, F. 2003 : *Un autonome sur la colline*. Bonchamp-Lès Laval : Editions Apogée.

Bolle-Reddat, R. 1985 : *Notre-dame du Haut, Ronchamp*. Lyon : Héligravure Lescuyer.

Bolle-Reddat, R. 2000 : *Un évangile selon Le Corbusier*. Paris : Editions du Cerf.

Dortier, J. F. 2004 : *Le dictionnaire des sciences humaines*. Auxerre : Editions sciences humaines.

Frund, B. 1999 : *L'espace sacré en question*. Lausanne : Université de Lausanne (Mémoire de licence en géographie).

ECONOMIE : DISCOURS ET ACTIONS

Sebastien Munafò et Mathias Schreier

1. Introduction

Quand on parle de globalisation, on pense d'abord à l'internationalisation de l'économie, à la libéralisation des marchés et à la division internationale du travail. Elle nous donne bien souvent l'impression qu'il n'existe désormais plus de limite à l'extension spatiale du capitalisme et du néo-libéralisme. L'intégration semble si totale que l'on parle déjà depuis 30 ans de village global à propos de ce marché mondial. Certains auteurs ont même annoncé la fin de la géographie pour souligner le fait que l'espace serait devenu presque totalement transparent, les distances ne compteraient plus et que l'unité de lieu serait devenu réalité.

Bien sûr, cette vision tronque grandement la réalité. Les lieux sont certes aujourd'hui plus interconnectés que jamais mais ils tendent vers toujours plus de spécialisation ce qui nous conduit à souligner le fait que la globalisation ne fait disparaître le rôle de l'espace mais contribue à le transformer. Et surtout, les conséquences des événements globaux ne sont de loin pas les mêmes partout. C'est ici qu'intervient la mise en relation du local avec le global qui constitue l'approche première de notre travail ; une mise en relation pertinente pour saisir les changements sociaux, économiques, politiques et donc aussi spatiaux qui interviennent aux quatre coins du monde.

La région de Franche-Comté est très marquée par l'industrie. Elle s'inscrit d'ailleurs en tête du classement français en termes de proportion d'emplois dans ce secteur. Le tiers de la valeur ajoutée de la région est produite par l'industrie dont les activités dominantes sont l'automobile avec Peugeot, l'industrie ferroviaire avec Alstom, le travail des métaux (jouets et lunetterie), la fabrication de machine, la filière bois pour ne citer qu'eux. De par cette structure économique, la région est soumise à des changements globaux rapides. En effet, le contexte est celui d'une concurrence mondiale dans ces secteurs et les phénomènes de délocalisation des productions banalisées vers les pays de la périphérie qui bénéficient d'une structure de coûts bien plus avantageuse sont monnaie courante. Entre 1975 et 1999, la région a connu une forte baisse des emplois dans l'industrie. Une situation qui nous est aussi familière et qui est en fait propre aux pays industrialisés. Quant à la commune de Ronchamp qui nous intéresse, c'est dès les années 60 qu'elle connaît des difficultés certaines avec la fermeture des mines ; en outre elle reste aujourd'hui soumise à des changements rapides dans d'autres secteurs industriels (sous-traitance automobile).

2. Problématique

Face à de telles situations, les réactions, les discours, les réponses, les solutions proposés ne sont pas les mêmes. Ils varient selon les pays, les régions, les communes naturellement mais aussi les individus, par exemple selon qu'ils s'estiment perdants ou gagnants. Dans le cadre de cette modeste recherche, nous allons donc nous intéresser, dans un premier temps, à la façon dont quelques uns des acteurs locaux décrivent l'environnement économique qu'ils perçoivent et qui les touchent pour ensuite se pencher sur les actions que les pouvoirs publics proposent en termes de promotion économique pour changer la situation. L'approche se veut donc à plusieurs échelles puisque l'environnement tout comme les actions relèvent à la fois des échelons locaux et globaux. Ceci nous amène à nos questions de recherche.

2.1. Questions de recherche

A propos de la situation et de l'environnement économique, quels discours sont tenus par les personnes faisant partie des autorités publiques d'une part et des industriels d'autre part ?

Quelles sont les actions de promotion économique menées par les autorités pour améliorer cette même situation ?

2.2. Approche

Nous nous attacherons dans un premier temps aux discours, aux représentations des acteurs à propos de leur situation au sein du "village global". Nous aimerions savoir quels espoirs et quelles craintes ils expriment par rapport à l'environnement économique comme par exemple la concurrence internationale à laquelle leur région est exposée. Quels sont, à leurs yeux, les avantages et inconvénients de Ronchamp et comment la situation économique se présente-t-elle à l'heure actuelle ? Nous nous attacherons ici à une définition du discours en tant que système construit d'arguments, d'idéologies et d'interprétations. En tant que tel, les discours orientent les pratiques sociales des individus et servent à reproduire et légitimer leurs réalités. Ils ont, en outre, plusieurs propriétés que nous devons souligner. Tout d'abord les discours sont des éléments construits à partir de ressources telles que le langage, les catégories de classements, les lieux communs et les différents répertoires interprétatifs¹ mais ils sont, en même temps, constructifs des ces mêmes ressources. Deuxièmement, un discours est toujours le fruit d'un contexte particulier. Il ne peut être saisi en dehors de sa situation spatiale, temporelle, institutionnelle et sociale. On comprend alors que les discours peuvent varier d'une situation à l'autre et d'une personne à l'autre.

Dans le cadre de notre recherche, tous les acteurs (individuels, collectifs, publics, privés etc.) ne sont pas concernés de la même manière par les changements économiques locaux et globaux. Par conséquent, les discours à propos de la situation économique et des actions menées par les autorités publiques varient en fonction de la situation personnelle, du domaine dans lequel une personne s'engage et du rôle qu'elle joue dans la communauté.

Nous avons choisi de nous focaliser sur deux catégories d'acteurs particuliers aux logiques discursives différentes. Bien entendu, de telles catégories ne s'excluent pas les unes les autres ; bien au contraire, elles s'imbriquent par le fait que chaque individu peut faire partie de plusieurs d'entre elles et peut alors avoir des logiques et des intérêts multiples voire contradictoires. Bien qu'ils ne soient pas les seuls à intervenir dans le processus de la promotion économique, objet de notre seconde question de départ, les deux catégories des autorités publiques et des chefs d'entreprises industrielles nous paraissent les plus pertinentes pour comprendre le phénomène.

Notre choix ne s'est pas porté sur des commerçants ou des indépendants dont on peut penser à juste titre qu'ils constituent des acteurs tout aussi concernés par la situation économique. Cependant nous nous sommes concentrés sur les industriels avec comme source de réflexion la théorie classique de la base économique en économie régionale (Hoyt, 1972). Cette dernière postule que, dans toute région, quelque soit sa taille, ce sont les industries exportatrices qui sont sources première de revenu pour elles et constituent dans ce sens la base économique sur laquelle repose les autres activités dites induites.

Le fait de mieux cerner les discours de ces acteurs nous permettra par la suite de mieux comprendre les attentes au niveau des actions de développement économique. Il s'agit de savoir dans quelle mesure et par quels outils la commune de Ronchamp s'engage dans la

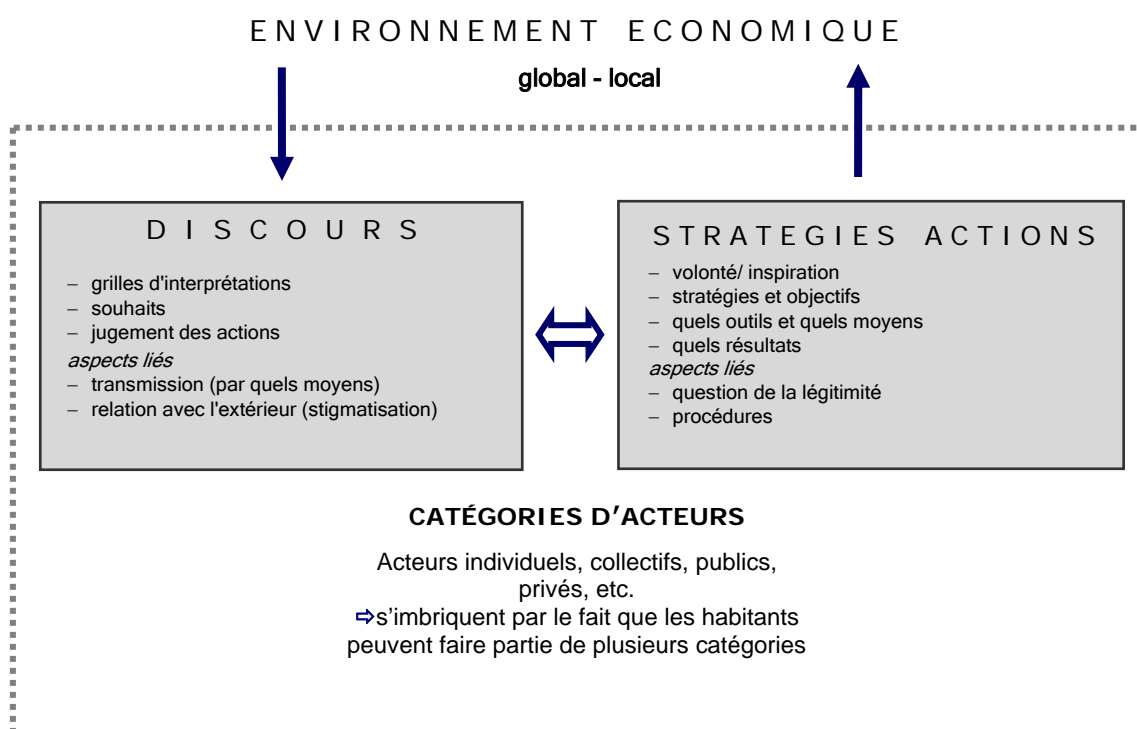
¹ « Interpretative repertories » Lewis-Beck et Al. (2004).

promotion économique. Sous le terme de promotion économique nous entendons toute action menée en vues d'attirer des investissements extérieurs et/ou de valoriser des ressources spécifiques. La stratégie des autorités publiques, ses actions ainsi que les résultats visibles ou non sont plus ou moins connus et appréciés de la part des habitants et influencent en retour leurs interprétations et leur discours.

Nous avons reformulé notre question de recherche à plusieurs reprises avant, pendant et après le terrain sans changer le centre d'intérêt de notre travail. C'est ainsi que nous avons substitué le terme de perception par celui de discours qui est plus approprié à notre méthodologie. Car l'information à laquelle nous pouvons accéder se limite à ce que les interlocuteurs expriment face à nous.

Les deux questions finalement posées s'inscrivent dans une problématique plus large que nous avons essayé de représenter dans le schéma ci-dessous.

2.3. Schéma



Dans l'objectif de répondre à nos interrogations de recherche, nous avons effectué une série d'entretiens semi directifs avec des interlocuteurs faisant partie des deux catégories d'acteurs précisées. Une première série d'informations se focalise sur les attentes et les questions liées à la situation économique pendant qu'une deuxième série s'attache aux actions souhaitées et effectivement prévues ou menées.

3.1. Méthodes d'enquête

Nous avons recherché les informations qui nous intéressaient de plusieurs manières. Avant le terrain, nous avons tout d'abord pris contact avec la mairie ainsi qu'avec la communauté de communes de Rahin et Chérimont (dans laquelle est comprise la ville de Ronchamp) qui est compétente en matière d'aménagement du territoire et de promotion économique. Cela nous a permis d'avoir une première idée de la situation économique et des actions menées en

terme de développement économique. On a également pu être orientés vers les personnes que nous pourrions interroger.

La vice-présidente de la communauté de communes et adjointe au maire de Ronchamp a été notre première interlocutrice et aussi notre personne de contact sur le terrain. Très cordiale et disponible, elle nous a fourni de nombreuses informations intéressantes au cours de plusieurs discussions informelles et d'un entretien dans son bureau de la mairie.

Nous avons également pu assister, grâce à elle, à une réunion de travail de la communauté de communes concernant un projet de zone d'activité au terme de laquelle nous avons pu poser plusieurs questions aux responsables concernant leur vision du projet et aussi nous rendre sur les lieux concernés par ce même projet. On nous a aussi fourni de la documentation concernant les compétences et les tâches de la communauté de communes. Cela a été particulièrement enrichissant pour saisir le genre d'action que peut mener un tel échelon administratif en terme de promotion économique.

Nous nous sommes ensuite entretenus avec le nouveau directeur général adjoint d'une entreprise d'emboutissage travaillant essentiellement pour le secteur automobile et qui est, en outre, le plus gros employeur de la commune. Cette entreprise ronchampoise connaît actuellement une importante restructuration suite à son rachat récent par un grand groupe espagnol ; il semblait donc tout à fait pertinent de nous pencher sur son sort et le discours que pouvait tenir son directeur, fraîchement débarqué de Paris, à propos de la place de Ronchamp dans un contexte plus global. Cet entretien a été particulièrement intéressant ; notre interlocuteur s'est avéré très loquace et étonnamment disponible et aussi transparent concernant la gestion de son entreprise et ses visions pour l'avenir. Une longue discussion entre nous trois a suivi l'entretien d'une quarantaine de minute qui avait un aspect plus formel.

Enfin, nous avons interrogé le patron d'une scierie importante de la ville. Son point de vue nous a semblé immédiatement intéressant puisqu'il s'inscrivait dans plusieurs catégories d'acteurs : à la fois chef d'entreprise, conseiller municipal de l'opposition (UMP) et délégué de Ronchamp à la communauté de communes. Au cours d'un entretien de trois quarts d'heure, il a pu nous exposer parfois de manière très critique sa vision de la situation économique de Ronchamp. La discussion s'est poursuivie sympathiquement autour d'un verre de Whisky offert de manière cordiale.

Les grilles de questions étaient presque identiques pour tous nos interlocuteurs ; les interrogations portant d'abord sur la situation économique générale et ses répercussions locales puis sur tout ce qui concerne les actions souhaitées et effectivement menées. Les entretiens étaient enregistrés avec l'accord de nos interlocuteurs à l'aide d'un appareil discret.

Finalement, nous avons eu peu de difficulté à obtenir les informations désirées. Nous n'avons essuyé qu'un seul refus catégorique d'entretien de la part d'un chef d'entreprises (manque de temps).

3.2. Limites et point forts de la démarche

La décision d'effectuer des entretiens semi directifs afin de traiter la problématique de la promotion économique nous a amené, nous l'avons déjà mentionné, à reformuler notre question de recherche et à nous focaliser sur les discours tenus en tant que source principale d'informations.

Cette méthode présente l'avantage de nous avoir fourni beaucoup d'information dans le peu de temps que durait le terrain. Mais en même temps, elle rend nos résultats extrêmement dépendant des interlocuteurs dans la mesure où d'autres personnes auraient probablement souligné d'autres aspects et donné une image différente de la situation de la commune. Dans un même esprit critique par rapport à notre méthodologie et notre démarche, on peut s'interroger si la personne interviewée n'était parfois pas trop orientée par l'énoncé de nos questions. Un autre point renvoie au fait que notre recherche s'intéressait surtout à l'état actuel des choses sans forcément connaître les conflits et les débats antérieurs pourtant importants à la compréhension du discours comme nous l'avons mentionné.

Il s'agit par ces réflexions critiques de nous rendre compte des limites de notre méthodologie, de notre démarche et de l'ampleur limitée de cette recherche. Ces éléments doivent nous rappeler qu'un pareil travail ne permet pas de tirer des conclusions générales mais sert d'abord à relever des aspects intéressants et à ouvrir des perspectives et des pistes de recherche.

L'approche de la situation économiques et des actions menées par le discours que tiennent les acteurs nous semble particulièrement enrichissante pour comprendre les mécanismes de la promotion économique. En outre, le fait que nous nous sommes limités à ces quelques points de vue tous très riches en informations, s'inscrivant dans des logiques fort différentes nous permet quand même d'esquisser des réponses à nos questions de recherche.

4. Résultats

Cette partie concerne l'analyse des informations que nous avons pu récolter. Elle est structurée de la manière suivante : nous avons d'abord rassemblé les propos sous des paragraphes correspondants à la logique de la grille d'entretien. Il s'agit de présenter les diagnostics, les interprétations des changements et les opinions personnelles de nos trois interlocuteurs et de les mettre en parallèle. C'est ce que nous aborderons dans la première partie. Nous pourrions ensuite nous pencher sur les actions menées en termes de développement économique. Suivra une partie concernant les bilans et les perspectives. Enfin un chapitre qui se veut plus analytique sur les grands thèmes transversaux et les différences de logiques discursives que nous avons repérés.

4.1. Diagnostics et interprétation

Situation économique

La situation économique de Ronchamp et de la région en entière est, selon la représentante des pouvoirs publics, marquée par la perte d'emplois. A elle seule la réorganisation actuelle d'Alstom aurait pour conséquence que près de deux cent salariés risquent de se retrouver sans travail. La restructuration des grands secteurs industriels de la région serait d'ailleurs accompagnée d'une prolifération depuis plusieurs années des boîtes d'intérim qui augmentent la flexibilité des entreprises par rapport à l'effectif de salariés. L'adjointe juge les conditions du travail temporaire ainsi de plus en plus répandu d'être « *une forme d'esclavage moderne* ». Mais malgré la situation tendue qu'elle décrit, elle insiste sur le fait qu'il faille « *positiver* » et ne pas voir tout en noir.

La forte dépendance de la région par rapport au devenir des grands employeurs est également mise en avant par les deux interlocuteurs issus du secteur privé. Pour le directeur générale de Gestamp, ce devenir va se décider dans un contexte économique qui est de plus en plus caractérisé par la concurrence, l'externalisation, l'ouverture des marchés et les

différences de compétitivité des pays. Les décisions de localisation de l'activité économique seront, selon lui, guidées par la minimisation des coûts de production et de transport.

De tels changements globaux ont des répercussions au niveau des entreprises et des institutions locales. Ce n'est pas seulement le cas pour des éventuelles délocalisations mais aussi d'autres phénomènes comme l'illustre l'exemple du patron de la scierie qui voit perdre son débouché asiatique à cause de la chute du dollar. Son entreprise est également confrontée à la concurrence internationale, dans son domaine surtout en provenance des pays de l'Est comme la Roumanie : *« C'est qu'on est de moins en moins compétitif ».*

Il ajoute en parlant de son entreprise, de la commune et plus globalement de la France : *« Pour l'instant il y a pas grand-chose de bénéfique. On va dans une période qui va être difficile [...] C'est clair et précis ! »*; *« On est de moins en moins compétitif. On a de plus en plus de charges... je vois même pas comment le pays va s'en tirer [...] La France est un pays qui est en faillite à l'heure actuelle ».*

Son constat est donc assez pessimiste. Il place comme responsables de ces changements la classe politique du gouvernement français en entier : *« On a des politiques... des irresponsables... Gauche comme droite ».*

De manière presque cynique, il nous confie quand même avoir beaucoup de travail et cela grâce aux nombreuses scieries de la région qui ferment les unes après les autres.

Atouts et désavantages

Face à la situation économique actuelle et dans le contexte de la concurrence de plus en plus mondialisée, nous voulions savoir, pour nos interlocuteurs, quels étaient, les points forts et faibles de la commune et de la région. Dans la logique économique du nouveau directeur général de Gestamp Ronchamp, la proximité des sites de production de Peugeot est l'avantage majeur et en même temps la raison pour laquelle ils se sont installés à Ronchamp. Ce facteur positif dépend pourtant fermement du devenir de Peugeot et doit pour cela être relativisé. Le bassin de main-d'œuvre et la tradition du secteur de l'automobile permettent par contre de recruter plus facilement que dans d'autres régions de la France des travailleurs familiarisés aux procédures de production de voitures. Mais il constate un désavantage : *« Ce que je vois, qui est quand même différent alors que nous avons des secteurs d'activités à Lyon et à Paris, c'est qu'il y a quand même un niveau d'étude des gens qui composent l'équipe très bas ».* Et il précise que dans la situation actuelle, bien qu'il donne une chance à tout le monde, il ne pouvait pas se permettre de perdre trop de temps à la formation des employés et à la restructuration du site. Il ajoute indirectement, en citant des chiffres des pays de l'Est, le coût élevé de la main-d'œuvre et le faible niveau des subventions en tant que problème pour la compétitivité de la France et de l'Europe occidentale en générale.

Le patron de la scierie est d'accord sur ce point là. Au niveau de son entreprise, il mentionne le fait que, bien que les prix y soient nettement inférieurs, *« les gens n'ont pas encore totalement confiance dans les pays de l'Est parce qu'ils ne sont pas sérieux ».* Au niveau local, la route nationale R.N. 19 va bientôt perdre ce statut suite à la construction de la route rapide à deux fois deux voies ; cela risque, selon lui, de diminuer l'attractivité de Ronchamp pour les entreprises mais valorisera d'un autre côté le site surtout pour les habitants vu le nombre de convois exceptionnels qui passe à travers le centre tous les jours. Ce deuxième aspect sera, selon lui, le plus important à l'avenir.

L'adjointe au maire fait le même bilan mitigé de la présence de l'axe de transport R.N. 19 et de sa dévalorisation future. En outre, elle considère le cadre de vie comme un des plus grands atouts de la commune et il s'agira de le faire valoir à l'avenir. Elle pense ici aux gens

qui travaillent dans les grands centres industriels de la région et qui cherchent un cadre de vie plus tranquille pour y résider. Le grand problème de Ronchamp dans ce sens est aussi, selon elle, qu'il n'y a plus beaucoup de possibilités de construire, ni pour des lotissements ni pour des entreprises. Pour le représentant de l'opposition, cela relève moins d'un manque de terrains que d'une politique d'aménagement du territoire inappropriée.

Souhais

Concernant les actions qui pourraient être menées afin d'améliorer la situation économique, le responsable de la scierie, nous confie qu'il s'agit surtout d'être réaliste. Aussi il déclare : *« Moi je crois que dans notre canton les entreprises, il ne faut pas trop y compter. Il faut déjà essayer de garder celles qu'on a ! »*

En revanche, il voit dans le tourisme ainsi que dans la construction de logements pour des périurbains une source potentielle de développement économique pour Ronchamp : *« ... Je pense qu'on pourrait viser un peu le tourisme » ; « L'avenir de Ronchamp, à mon avis serait de faire des logements, des lotissements et être une ville un peu dortoir quoi ».*

L'adjointe au maire va également dans ce sens : *« C'est surtout d'attirer des gens et de les laisser travailler dans la région. Parce que les entreprises, on n'a pas de place pour elles ! »* Les autorités vont d'ailleurs probablement centrer une partie de leurs actions dans ce domaine. Cependant, elles n'ont pas encore abandonné l'activité économique dans leur politique de développement de la commune. L'adjointe précise : *« Je crois qu'on est volontaire de vouloir garder ce qui persiste à Ronchamp. C'est une volonté de résistance. C'est sûr ».* C'est dans cette perspective que s'inscrit la coopération au niveau de la communauté de communes qui a pour objectif de créer une zone d'activité économique à Champagny à quelques kilomètres de Ronchamp.

Quant aux souhaits du directeur de la Gestamp, ils sont surtout d'ordre financier. Selon lui, les aides financières reçues sont ridicules pour des grands investisseurs comme son groupe. Il précise que cela est propre à l'ensemble du pays. A ce propos, il nous confie : *« Je trouve la démarche bonne mais les propositions ridicules [...] la France ne fait rien pour retenir les industriels ou pour que les industriels se développent ».* A noter que son constat semble propre à son entreprise et que sa vision ne paraît pas prendre en compte d'autre type potentiel d'investissements (tourisme ou autre secteur).

4.2. Les actions

Niveau de compétence

Concernant les actions de développement économique, sujet de notre seconde question de départ, les compétences se situent au niveau de la communauté de communes ; la commune est donc beaucoup moins maîtresse de son destin sur ces questions comme cela peut être le cas en Suisse. Ce niveau hiérarchique est nouveau pour Ronchamp puisque la communauté de communes de Rahin et Chérimont a été créée en 2003. Elle est administrée par un conseil communautaire composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes. Deux de nos interlocuteurs, l'adjointe au maire et le patron de la scierie, font partie de ce conseil en tant que délégués ronchampois.

Notons qu'on nous a rapidement avoué lors de nos premiers contacts téléphoniques que la création de cet échelon hiérarchique résultait davantage d'une "forte incitation" de la part du département de la Haute Saône (décentralisation) que d'une réelle volonté des autorités de Ronchamp et de celles des communes avoisinantes de mettre sur pied des actions

communes capables de promouvoir la région, d'attirer des investisseurs externe et de fournir une aide pour les industriels locaux.

La charte intercommunale de développement² pose le diagnostic suivant concernant la situation économique:

- le territoire de la communauté de commune à une vocation industrielle très affirmée
- l'emploi industriel paraît avoir touché un point bas
- l'emploi tertiaire lié aux services à la population se développe ainsi que l'emploi dans le secteur du bâtiment
- mais, globalement, cette évolution n'est pas suffisamment positive pour générer une croissance démographique ou même un ralentissement des pertes de population

Elle place donc le maintien des activités industrielles et le développement global de l'emploi au titre d'axe stratégique de la communauté de communes.

Les actions

Pour tendre vers cet objectif, la communauté de commune de Rahin et Chérimont mène aujourd'hui une action de création d'une zone d'activités sur la commune voisine de Champagny qui doit prendre place dans le plan départemental des pôles de développement économique. Elle a principalement pour objectif, selon les responsables que nous avons interrogés, d'offrir un cadre neuf et des surfaces importantes pour toute entreprise désirant s'y installer, y compris de l'artisanat et des services. La communauté de communes compte également à terme travailler spécifiquement sur la filière bois très présente dans la région c'est-à-dire sur un aspect plus endogène du développement.

Selon les responsables de la communauté de communes, l'atout de la future zone d'activité réside principalement dans l'accès routier, sa proximité avec la zone urbaine Belfort-Montbéliard ainsi que dans la présence de savoir faire et de main-d'œuvre industriels. Délégué à la communauté de commune, le responsable de la scierie a sur ce projet un regard très critique. Son reproche principal porte justement sur l'accessibilité qui est placé au rang d'atout par les responsables du projet : *« On dirait qu'ils font tout pour qu'il vienne personne [...] Si on voulait faire venir des entreprises, il ne fallait pas la mettre là. Il fallait la mettre plus près de la route (la deux fois deux voies) »*.

L'adjointe au maire nous confie aussi que plusieurs reproches lui sont parfois faits à propos de ce projet, notamment le fait qu'il se situe sur la commune de Champagny, rivale historique, et que Ronchamp n'en profiterait donc peu par rapport à l'argent investi par la ville.

Finalement, l'ambition de ces actions nous a semblé relativement modeste et relever d'un mince espoir de voir la situation s'améliorer par ce genre de projets. Le discours des responsables, tout comme celui du directeur de la scierie va dans le sens de notre impression. Selon eux, il semble s'agir davantage de maintenir des emplois dans la région que d'en créer ou même d'attirer de gros investisseurs capable de générer une importante dynamique économique. L'adjointe au maire nous a précisé dans ce sens que cela s'inscrivait dans une certaine volonté de résistance et qu'il s'agissait surtout ne pas rester les bras croisés à ne rien faire face aux changements rapides constatés dans la région. Les responsables nous ont d'ailleurs avoué avoir mené peu de réflexions sur le genre d'entreprises à installer sur la zone d'activité de Champagny, comme on aurait pu le penser notamment de par le titre de pôle de développement économique porté par cette zone.

² Communauté de communes de Rahin et Chérimont (2003) : Charte intercommunale de développement.

Aujourd'hui, un paysagiste, un électricien et une étude d'ingénieur (celle qui travaille sur le projet) ont déjà manifesté leur intérêt pour une installation dans la zone.

Il est aujourd'hui trop tôt pour faire un premier bilan de ce type d'actions mené un peu partout en France depuis un peu plus d'une dizaine d'année ; c'est aussi pour cela que les attentes sont mitigées.

Perspectives

Enfin, quelle sera la situation de Ronchamp et de ses entreprises dans dix ou vingt ans ? Le directeur général de Gestamp-Ronchamp nous confie : « *Gestamp dans dix, quinze ans, si PSA [Peugeot] est toujours là on sera là à proximité. Si PSA s'est délocalisé on aura délocalisé* ». Il pronostique un avenir en tant que « *plateforme logistique* » aux usines Gestamp françaises qui, à la rigueur, feront « *peut-être de l'assemblage du gros qui se transporte mal* ».

Le patron de la scierie exprime une logique différente qui, contrairement à celle du directeur de Gestamp, fait preuve d'un sentiment d'attachement à Ronchamp, pas seulement à cause du caractère immobile de la matière première manufacturée. « *Nous on est de Ronchamp. On ne partirait pas comme ça. Mais des fois on n'a pas le choix. Mais il ne faut pas non plus croire qu'ailleurs c'est tout rose* ». Selon lui, on se trouve actuellement dans une période de transition mais que dans dix à quinze ans l'équilibre va se refaire par l'augmentation des salaires dans les pays aujourd'hui nettement plus compétitifs dans la structure des coûts de production. Et par rapport au devenir de son entreprise, il estime qu'elle n'existera plus dans dix ans s'ils n'arrivent pas à mettre de la valeur ajoutée sur leurs produits c'est à dire de trouver un moyen de déplacer le terme de la compétition.

Le développement de la ville de Ronchamp ne doit pas, selon la vice-présidente de la communauté de communes, se focaliser uniquement sur un domaine, économique ou l'attraction de nouveaux habitants. « *Il faut qu'il y ait un tout. Des entreprises, des habitants et des activités* ». C'est pour cela que, pour elle, dans dix ans : « *L'idéal, ça serait tous les magasins ouverts au centre avec plein d'activités, même des petits magasins. Bref, tous les attraits d'une ville moyenne* ».

4.3. *Thèmes transversaux*

Sujets récurrents dans les discours

Durant les trois interviews, un certain nombre de sujets ont été évoqués par nos interlocuteurs. Ce sont des phénomènes qui sont mis en avant pour expliquer et illustrer la situation actuelle. Nous avons essayé de les repérer dans les discours tenus.

Il est peu étonnant de retrouver Alstom, Peugeot et la route nationale R.N. 19 dans cette énumération vu qu'une partie importante de l'activité économique de Ronchamp et de la région dépend de ces trois facteurs. Les changements plus globaux sont pourtant également illustrés par des sujets remarquablement concordants. A la veille du référendum sur la constitution européenne, les pays de l'Est semblent incarner la menace la plus immédiate. Le fait que ces pays constituent un sujet récurrent dans les discours est à mettre en relation avec les représentations abondamment véhiculées par les médias comme par exemple l'image du désormais célèbre plombier polonais. Les processus de constructions de tels sujets sont le fruit d'une interaction complexe entre différents acteurs et mériterait une analyse plus approfondie que nos données ne permettent pas.

En revanche, l'avantage de l'intégration européenne est que l'Europe représente « une certaine force par rapport à l'Amérique », un autre symbole récurrent. Quant à la Chine,

même si les répercussions de sa croissance économique ne paraissent pas encore tout à fait claires l'imagination à propos de son potentiel de destruction de l'industrie locale est florissante et également alimentée les médias jouent leur rôle en tant que fournisseur de logiques d'interprétation. Ce sujet est notamment illustré par les propos de l'adjointe au maire : *« Oui, on parle depuis longtemps du péril jaune c'est comme ça. Je pense que le Chine c'est des craintes à avoir »*. Dans la même lignée, le patron de la scierie, pour sa part, estime qu'on sous-estime fortement en France le potentiel de réaction des chinois : *« Le tort du Français c'est qu'il se croit supérieur. Il est toujours plus fort que les autres. Il croit que c'est lui le meilleur...mais il ne faut pas croire. Les Chinois ce n'est pas des imbéciles! »*

On repère à travers ces sujets récurrents la rétroaction entre la nature produite et constructive du discours. En effet, on peut en remarquer les ressources (comme les médias dans nos exemples) mais on comprend aussi que le discours une fois tenu, agit lui-même en tant que ressource (imaginons un habitant de Ronchamp interviewé sur ces sujets par un média quelconque).

Des logiques discursives locales et globales

Un des aspects les plus frappants dans les informations que nous avons récoltées est la différence dans les espaces de référence entre nos interlocuteurs. Pour le directeur de Gestamp originaire la région parisienne, la ville de Ronchamp ne présente pas un intérêt en soi mais tout simplement de par sa proximité avec le plus gros client de l'entreprise à savoir PSA Peugeot-Citroën à Sochaux. Il s'agit, pour cette entreprise de sous-traitance, de rester compétitif : *« Ils (Peugeot) nous imposent d'avoir des moyens d'assemblage à proximité des sites à livrer [...] C'est le client qui nous a pris par la main ! »*

Arrivés, selon ses termes en sauveur d'emplois, la Gestamp constitue aujourd'hui pour l'adjointe au maire une entreprise solide attachée à la commune. Son discours était moins conscient de la logique globale que pouvait avoir une entreprise même moyenne comme la Gestamp. Comme nous l'avons déjà souligné, pour la direction, la délocalisation est envisagée sans tabou si les conditions de production se trouvent modifiées et les place devant ce genre de choix.

Dans les deux discours, la différence est remarquable entre la représentation d'une localisation absolue pour les autorités communales et relative pour la direction de la Gestamp. On voit ici un parfait exemple de la logique de territorialité (pour la commune) et celle de réseau (pour la Gestamp) qui cohabitent aujourd'hui de manière plutôt bénéfique pour Ronchamp en terme d'emploi. Cependant, on le comprend bien, elles peuvent aussi déboucher, lorsqu'elles s'opposent, sur des situations difficiles, synonymes de pertes massives d'emplois pour des communes qui ne peuvent pas jouer sur des avantages économiques absolus. Expliquer ces différences relève de la variabilité intrinsèque des discours qui sont toujours à mettre en relation avec le contexte personnel de son énonciateur. Ainsi, le discours est orienté par la position occupée dans l'espace social, le milieu d'origine ou de la fonction. Dans notre cas, ce sont les logiques d'un chef d'une entreprise intégrée aux réseaux mondiaux et celles d'une élue locale qui se distinguent.

5. Conclusion

Arrivés au terme de ce travail, nous pouvons revenir sur nos questions de recherche. Des discours concernant la situation économique actuelle, il ressort nettement deux craintes. La première concerne la perte probable d'emplois liée au sort des deux grandes entreprises, Peugeot et Alstom, dont la région et la commune dépendent fortement. La seconde, liée à

la première, est l'inquiétude d'une compétition toujours plus rude des pays de l'Est mais surtout de la Chine. On craint ici, à terme, une désindustrialisation progressive du pays. Cette seconde appréhension s'inscrit donc dans une logique plus globale que la première. On retrouve d'ailleurs dans leur discours la question du référendum européen et celle la montée en puissance de la Chine comme étant des sujets récurrents.

Concernant les atouts économiques de la commune de Ronchamp dans ce monde globalisé, on repère la proximité avec les deux grandes entreprises citées, le bassin de main d'œuvre industrielle disponible mais aussi le cadre de vie qui pourrait, selon nos interlocuteurs, être à l'avenir une des clés de développement de la ville. Quant aux désavantages, toujours dans la logique de cette concurrence mondiale décrite, le coût de la main d'œuvre apparaît aujourd'hui comme le facteur plus handicapant et ceci aussi bien au niveau de la commune que du pays entier. Aux yeux de nos informateurs, la route nationale 19, génératrice d'un trafic important, apparaît à la fois comme un atout pour les industries et le tourisme et comme un désavantage (bruit, dangers, pollution) pour les habitants de Ronchamp. Dans la cohérence de leurs diagnostics, nos interlocuteurs émettent des souhaits pour le développement économique qui vont dans deux sens : une amélioration du cadre de vie notamment en réglant le problème de la route et une meilleure exploitation du potentiel touristique. En outre, au niveau industriel, on souhaite plutôt garder ce qui persiste que d'attirer de nouvelles entreprises.

Les actions menées en terme de développement économique en sont encore au stade de projets notamment de par la mise en place récente de la communauté de communes de Rahin et Chérimont compétente pour ces questions. Aujourd'hui la planification d'une zone d'activité à Champagny constitue l'action la plus avancée. Cependant, ce genre d'action ne paraît pas revêtir une grande importance pour les personnes que nous avons interrogées. On la conçoit davantage comme une manière de ne pas rester inactif au niveau du secteur industriel, un espoir de sauvegarder les emplois existants. On l'a vu, les souhaits semblent se situer à d'autres niveaux.

Finalement, les discours recueillis soulignent, dans une certaine mesure, des positions d'impuissance face à des changements dont les moteurs semblent se situer à une autre échelle. Bien qu'ils aient des avis tranchés quant aux conséquences de ces phénomènes, nos interlocuteurs ne remettent pas en question leurs causes fondamentales ni leur propre rôle joué en tant qu'acteurs qui contribuent à ces mêmes changements. Leur rôle ainsi que les sens qu'ils donnent aux actions de promotion économique sont davantage interprétés comme s'inscrivant dans une logique de résistance. Le non au référendum sur le traité constitutionnel, sujet récurrent dans nos entretiens, relève d'ailleurs probablement de cette logique à.

6. Bibliographie

Alvergne, C. 1997 : *Vingt-cinq ans d'évolution de l'industrie et des territoires français*. Paris : l'Harmattan.

Communauté de communes de Rahin et Chérimont. 2003 : *Charte intercommunale de développement*.

Hoyt, H. 1972 : *The structure and growth of residential neighborhoods in American cities*. St. Clair Shores Mich. : Scholarly Press

INSEE - DRIRE 2001 : *Visage industriel 2001 Franche-comté*. Besançon : région de Franche-Comté.

Johnston, R.J., Gregory, D., Pratt, G. and Watts M 2000 : *The Dictionary of Human Geography*. Oxford : Blackwell Publishers.

Leimgruber, W. 2004 : *Between global and local, marginality and marginal region in the context of globalization and deregulation*. London : Ashgate.

Lewis-Beck, M., Bryman, A. and Liao, T.F. 2004 : *The SAGE Encyclopedia of Social Science Research Methods*. London : SAGE Publications.

Wachter, S. 1991 : *Redéveloppement des zones en déclin industriel*. Paris : La documentation française.

LE PARC NATUREL REGIONAL DES BALLONS DES VOSGES

Julie Mégevand et Delphine Willemin

1. Introduction

L'institution du Parc naturel régional des Ballons des Vosges (PNRBV) a été créée en 1989. Le parc couvre l'ensemble du territoire des Vosges du Sud, à cheval sur trois régions (Alsace, Lorraine et Franche-Comté) et quatre départements (Haut-Rhin, Vosges, Haute-Saône et Territoire de Belfort). Les « ballons » sont les sommets les plus élevés au sud des Vosges, ils culminent entre 1100 et 1424 mètres. Avec au total 208 communes participantes, sur une surface de 3000 km², le PNRBV est l'un des plus grands Parcs naturels régionaux (PNR) de France. Avec ses 250 000 habitants, il est aussi le plus peuplé. Le PNRBV a été créé pour redynamiser le territoire qu'il couvre, en préservant les patrimoines et en favorisant un développement harmonieux des régions. Ceci suite aux crises textiles et agricoles qui ont sévi dans les années 90.

L'un des fils conducteurs de tout PNR est la mise en valeur et même la sauvegarde du patrimoine d'une région. Comme cette notion tiendra une place importante dans notre étude, précisons brièvement ce à quoi nous faisons référence. Terme existant depuis longtemps, le patrimoine a pris une place prépondérante dans la gestion du territoire dans les années soixante, période de vif débat sur la mémoire des peuples et leur identité. Dès lors, on a attribué au patrimoine un sens large: l'ensemble des biens hérités d'une région ou d'un peuple. Cet héritage devait constituer l'identité d'un peuple, laquelle pouvait servir de marchandise touristique et prenait ainsi une dimension économique (Tomas, 2003).

Nous nous fierons à la définition du Dictionnaire de Géographie humaine de Lévy et Lussault (2003), du mot patrimoine, c'est-à-dire « *un ensemble d'attributs, de représentations et de pratiques fixé sur un objet non contemporain dont est décrétée collectivement l'importance [...], qui exige qu'on le conserve et le transmette* » (Lévy et Lussault, 2003 : 692). L'ouvrage stipule encore que « *le fait de mettre en patrimoine passe par un choix, une sélection, et donc des oublis, car que conserver ? Selon quels critères ? Ainsi, le patrimoine n'est pas un donné, mais un construit* » (ibid. : 693). Et l'auteur (Olivier Lazzarotti) de conclure : « *L'appel au patrimoine invoque secondairement le passé, mais concerne prioritairement le présent et provoque, dans une certaine mesure, le futur* » (ibid.). Ainsi, l'auteur fait le lien entre les notions de mise en patrimoine et celle développement durable, dans le souci de conservation de ce que l'on a à un moment donné, dans le sens où « *passer par une patrimonialisation (une mise en patrimoine) pourrait être un des processus les mieux adaptés au souci de la durabilité* » (ibid.), de la conservation.

2. Problématique

2.1 Questions de recherche et hypothèses

Les Parcs naturels régionaux sont des territoires d'exception tant sur le plan naturel que culturel. Leur principale caractéristique est de vouloir concilier, sur un même territoire, la protection de sites naturels et la présence de vie humaine. Ces deux éléments, que l'on pourrait aussi nommer « patrimoine génétique » pour les biens naturels et « patrimoine culturel » pour le fruit de l'action de l'homme, seront placés au centre de notre étude.

Nous tenterons de déterminer: comment le PNRBV les fait intervenir dans son action ? A quels effets ? Et quels aménagements concrets ont été réalisés à Ronchamp en lien avec un

héritage culturel ou naturel ? Telles sont les questions principales que nous nous poserons au cours de cette étude. Elles constitueront notre angle d'approche.

Nous nous attacherons tout d'abord à découvrir quelles ressources patrimoniales ont été répertoriées à Ronchamp par le PNRBV et pourquoi elles ont été sélectionnées comme élément de mémoire. Il nous faudra aussi répertorier les actions déjà concrétisées à Ronchamp, comment elles l'ont été et pourquoi d'autres n'ont pas abouti.

Une fois ces données acquises, nous devrions être capable de faire ressortir le processus qui lie la commune au centre administratif du parc, situé à Munster. En outre, le PNRBV étant lui-même dépendant de l'Etat (il est placé sous tutelle du Ministère du territoire et de l'environnement), nous observerons sûrement que la collaboration entre les différents niveaux – national, régional, départemental et communal – est complexe. En bref, cette partie de la recherche servira à comprendre le fonctionnement d'un PNR.

Ensuite nous chercherons dans quelle mesure le parc effectue un travail de mémoire sur son territoire et à Ronchamp plus particulièrement. Dans cette optique, nous nous intéresserons à l'idée de « mise en scène » du territoire, la mise en valeur des caractéristiques du lieu dans un but touristique ou pédagogique.

Il est vrai que la fermeture des mines de charbon en 1958 a considérablement réduit le champ économique de la région, d'autant que celle-ci est relativement éloignée des grands pôles urbains et se compose principalement d'une population rurale. Ce calme économique pourrait selon nous encourager la population à profiter du PNRBV pour développer son offre touristique par la mise sur pied de réseaux didactiques ou d'activités diverses destinées à vendre « l'authenticité » du lieu comme un produit commercial.

Devant une tâche aussi prétentieuse, nous nous limiterons à tenter de percevoir si la commune de Ronchamp voit dans le parc une alternative, une porte ouverte sur un développement nouveau de la commune, une relance en quelque sorte.

Dans la volonté du parc de lier « nature » et « action de l'homme », il sera intéressant d'observer en quoi cet objectif constitue une contrainte pour les communes. En effet, nous imaginons que le fait de vivre au sein d'un territoire préservé peut limiter les actions des habitants en les soumettant à des réglementations supplémentaires, notamment en matière d'aménagement du territoire. De même, il faudra déceler à quel point l'instance parc est à l'écoute des sujets locaux et de leurs initiatives.

Tout au long de la recherche, nous devons tempérer nos résultats par la position périphérique de Ronchamp au sein du parc et par la taille réduite de la commune. En effet, nous allons chercher à savoir si l'instance PNRBV joue un rôle important pour la commune et quels en sont les indicateurs.

3. Explication des méthodes utilisées

3.1 Les lectures

Avant de partir à Ronchamp, afin de nous familiariser avec les Parcs naturels régionaux, nous avons parcouru une série d'articles sur les PNR en général. Ensuite, au moment de prendre contact avec nos interlocuteurs, une fois notre thème de recherche élaboré, nous avons contacté par e-mail la Maison du parc, c'est-à-dire son instance administrative, située à Munster. Cette dernière nous a fait parvenir très vite la Charte du Parc des Ballons des Vosges, parcourue avant notre départ et reprise au moment de rédiger. Nous avons

également reçu et consulté toutes sortes de brochures éditées soit par le PNRBV soit par l'office du tourisme de Ronchamp, ainsi que des documents destinés au délégué du PNR de Ronchamp, dont nous avons pu prendre connaissance.

3.2 Les entretiens et parcours commentés

Afin d'obtenir les renseignements que nous souhaitions, nous avons choisi d'effectuer des entretiens et un parcours commenté. Nous avons en effet pensé que c'était là les meilleures méthodes dont nous disposions pour découvrir « le matériau culturel et naturel » que l'on pouvait rencontrer à Ronchamp et comment il était exploité. Nous souhaitions mettre en lumière certains aspects du discours des intervenants et les comparer, voire les confronter. Nous voulions mettre en évidence les éventuels décalages et les similitudes entre la théorie et la pratique. Le fait de penser un Parc naturel régional, de le développer et de l'autre côté, de le vivre au quotidien. Nous souhaitions mettre en évidence et mieux comprendre nos deux échelles de recherche : la « grande », celle que nous imaginions trouver à la Maison du parc et la « petite » échelle, plus locale, que nous pensions trouver à Ronchamp, lors d'entretiens avec des personnes vivant sur le territoire. Nous avons réalisé cinq entretiens. Pour deux d'entre eux, nous avons pris rendez-vous avant d'arriver sur place. En ce qui concerne les trois autres, cela s'est organisé à Ronchamp, il faut le dire, avec un peu de chance.

1. Nous avons tout d'abord rencontré le responsable de l'office du tourisme de Ronchamp, Guy Fady. M. Fady est également délégué à Ronchamp du PNRBV. Nous avons effectué un parcours commenté d'une durée de 3h30. Tout au long de ce tour en voiture, nous nous sommes arrêtés où il souhaitait nous montrer ce qui lui semblait important pour notre recherche. Nous avons ainsi pu visiter les environs de Ronchamp accompagnés par un Ronchampois. Ce parcours commenté nous a emmenés du côté de la réserve naturelle des Ballons Comtois, une forêt située à l'est de Ronchamp, du côté de Plancher-les-Mines (canton de Champagny). M. Fady a attiré notre attention sur la signalisation dans la réserve naturelle, par des panneaux portant le logo de l'Office national des forêts (ONF) ainsi que l'indication « avec le soutien du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges ». Nous avons pu prendre connaissance de quelques lieux jugés importants, voire exceptionnels par M. Fady, à savoir trois cascades et un refuge, mais qui selon lui ne bénéficient pas d'une signalisation suffisante labellisée PNRBV pour attirer promeneurs et touristes. Au bout de notre parcours, arrivés à la petite station de ski de la région appelée Planche-des-Belles-Filles, nous avons pu discuter quelques minutes avec le responsable des remontées mécaniques. Nous lui avons expliqué en deux mots notre étude et avons parlé avec lui de l'impact que pouvait avoir le classement d'un territoire en Parc naturel régional. Son avis fut très engagé.

2. Nous avons ensuite effectué un entretien d'une heure avec David Tourdot, l'un des adjoints du maire, agent de développement de la Communauté de communes de Rahin-Chérimont et également vice-président du Comité des fêtes et de jumelage de Ronchamp. Avec M. Tourdot, nous avons effectué un entretien semi-directif, avec des questions larges. Nous l'avons laissé parler au maximum au sujet du « plan de paysage » réalisé dans une commune voisine de Ronchamp, à Plancher-Bas. Cette action est soutenue par le PNRBV.

3. Le jour suivant, nous nous sommes rendues à la Maison du parc, où nous avons rencontré trois personnes. Le premier interlocuteur, Stephan Zimmermann, est chargé de mission à l'aménagement. L'entretien a duré une heure. Nous avons abordé plusieurs sujets, dont ses tâches au sein du PNRBV, les buts d'un PNR, le mode de financement, la répartition des domaines au sein de la Maison du parc. L'entretien est resté très général, puisque nous nous

sommes tous trois rendus compte qu'il était préférable de nous entretenir avec ses collègues responsables du patrimoine culturel sur le territoire du parc car elles seraient plus à même de nous répondre pour notre étude.

4. C'est ainsi que nous avons rencontré Mathilde Doyen, l'une des chargées de mission au patrimoine. Elle s'occupe de l'objectif IV de la charte, à savoir « Contribuer au développement culturel ». Cet entretien a duré environ 30 minutes. Mme Doyen nous a expliqué le mode de fonctionnement du parc pour la partie relative à l'histoire des hommes et leur patrimoine. Nous avons pu éclaircir certains points.

5. Nous avons ensuite rencontré Violaine Jost, chargée de mission à la culture, responsable du domaine artistique du parc. L'entretien a duré 40 minutes. Nous avons tout particulièrement parlé du projet de danse contemporaine « Swiatlo », élaboré à Ronchamp en 2004 dans le cadre de l'amitié franco-polonaise et du passé minier de la région. Nous avons ainsi pu nous rendre compte de ce que la dimension artistique pouvait engendrer en termes de réseaux de personnes au sein d'un territoire comme le parc des Ballons des Vosges.

3.3 Les observations

Lors de nos déplacements, que ce soit pendant le parcours commenté ou sur la route de Munster, nous avons observé l'environnement : la nature, le relief, la végétation. Nous avons également ouvert l'œil en ville de Ronchamp et dans ses environs, sur les éventuels marqueurs de la zone protégée dans laquelle Ronchamp (et dans une moindre mesure Munster) se trouve (végétation, panneaux labellisés PNRBV sur les routes et autoroutes, par exemple).

4. Les Parcs naturels régionaux en France

(Chapitre inspiré de Lanneaux et Chapuis : 1993)

4.1 Origine et structure

La structure « Parc naturel régional » a été lancée en France en 1967, tâche alors confiée à la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR). Ces structures récentes constituent une étape intermédiaire avant les Parcs nationaux, elles sont plus souples et aspirent à faire converger des intérêts aussi divers que la protection de l'environnement, l'agriculture, l'aménagement du territoire et le développement économique d'une région. En effet, l'action d'un PNR consiste à organiser le territoire de façon à ce qu'il puisse satisfaire différentes fonctions, elles-mêmes parfois contradictoires.

Le décret de 1988 fixe un cadre institutionnel aux Parcs naturels régionaux et les définit comme suit : « *territoire à l'équilibre fragile et au patrimoine naturel et culturel riche* » (Lanneaux et Chapuis : 1993). Ces territoires comportent des caractéristiques diverses dont les deux principales sont d'être densément peuplés et de regrouper des espaces à la nature fragile, à l'économie en difficulté et subissant une forte pression touristique.

Le parc est géré par un organe administratif basé à la « Maison du Parc » et sa personnalité centrale est son directeur. N'ayant aucun pouvoir réglementaire, au sein du PNR qui lui-même n'a pas le pouvoir de contraindre, il doit assurer la jonction entre l'Etat, le parc et les institutions publiques partenaires. Il doit par conséquent faire preuve de diplomatie, pour convaincre les différentes instances de l'importance des actions envisagées par le parc, afin de faciliter les apports de subventions. Le budget de fonctionnement d'un PNR est alimenté

en moyenne à 40 % par les régions, 27 % par les départements, 20 % par les communes et 13 % par le Ministère de l'environnement. Les communes paient en effet une cotisation annuelle. La participation du Ministère du territoire et de l'environnement va en diminuant avec les années, intensifiant ainsi l'effort financier régional.

Dans cette structure, le caractère régional est également fortement marqué puisque les initiatives viennent des élus locaux, donc des communes. La population locale occupe en outre une fonction-clé au sein des parcs, son patrimoine et ses finances étant à la base de toute action du parc. Il serait malaisé de compter sur un organisme central chargé de toute l'action des parcs, sachant que ceux-ci couvrent souvent plusieurs départements, voire plusieurs régions administratives. Nous pouvons résumer le fonctionnement du parc comme suit : les initiatives viennent du « bas » et la gestion vient du « haut ».

4.2 Mission d'un PNR

Le document de base d'un PNR est sa charte constitutive. Signée et approuvée par chaque commune membre, elle définit les limites et les objectifs du parc. Ce document est valable dix ans, après quoi il subit une réactualisation. On l'adapte alors aux nouveaux enjeux auxquels le parc doit faire face et la charte révisée doit être à nouveau ratifiée par les communes, les départements, les régions et les villes proches qui souhaitent y adhérer (les villes-portes).

Les objectifs centraux de la charte constituent le moteur des PNR. Les communes, ou communautés de communes, prennent des initiatives d'action qu'elles soumettent au parc pour examen. Il s'agit alors d'étudier la conformité de ces propositions avec les orientations dictées par la charte. Si le parc donne son accord, il aidera les communes demandeuses à obtenir les subventions nécessaires à la réalisation de leur projet et mettra les différents acteurs en contact. Il est en quelque sorte un coordinateur. Lorsqu'un projet s'avère intéressant pour l'ensemble du parc, celui-ci en fera une « expérience-pilote » qu'il promouvra en communiquant le concept à tout le périmètre du parc. Cependant, le parc constitue avant tout un soutien pour les communes :

« [...] Nous adoptons une politique de « faire-faire » et non de « faire à la place de », c'est-à-dire que l'on informe les communes, on les encourage à agir en leur proposant différents volets d'actions, mais à chaque expérience, nous laissons les acteurs locaux prendre le contrôle des opérations, afin qu'ils deviennent indépendants » (Stephan Zimmermann).

Sur le terrain, les missions fixées par la charte sont concrétisées en axes d'interventions.

Le premier de ces axes concerne la protection de la nature et des sites, notamment par l'aménagement de réserves naturelles, la protection des monuments et des paysages de qualité – tels les Ballons des Vosges. Ces tâches sont rendues difficiles puisque le parc n'a aucun pouvoir de réglementation. Il ne peut compter que sur sa capacité de persuasion.

Un second volet d'action est dirigé vers la promotion de l'accueil, de l'éducation et de l'information du public. C'est la vocation pédagogique du parc, soucieux de faire connaître les patrimoines culturels et naturels qu'il héberge. Dans ce cadre, les parcs mènent des études en partenariat avec des spécialistes, et dont les retombées touchent le grand public, la jeunesse ou les élus locaux. En sensibilisant ces derniers, le parc entend leur faire connaître les possibilités d'actions qu'ils peuvent entreprendre dans leur commune.

Enfin, les PNR espèrent contribuer au développement économique et social de leurs régions. En renforçant les capacités d'accueil du tourisme, en stimulant la création d'emplois et le ralentissement de l'exode rural, les parcs veulent permettre d'utiliser les ressources locales.

Cette mission est de loin la plus ambitieuse, car elle vise à modifier le statut et la situation économique de régions dites périphériques.

5. Le Parc naturel régional des Ballons des Vosges

5.1 Son profil

Avec une superficie de 3000 km², le Parc naturel régional des Ballons des Vosges figure parmi les trois plus grands de France. Réparti sur trois régions administratives et quatre départements, il présente plusieurs formes de paysages, le type dominant étant le versant boisé ponctué de clairières ou de coulées agricoles (Charte du PNRBV : 1998).

Les chargés de mission du parc que nous avons rencontrés expliquent qu'à cause de son étendue, il est difficile de travailler sur le parc en tant qu'entité et qu'on ne peut lui appliquer une seule politique. Plus précisément, le PNRBV est scindé en deux parties distinctes : la partie alsacienne, périphérique à Colmar, dont la surface agricole se fait grignoter sous la pression urbaine et la zone haut-saônoise, marquée par la ruralité et la présence de résidences secondaires.

Toutefois, le parc constitue une structure centralisée dont le siège administratif et les têtes de recherche sont installées à Munster. Ce personnel est regroupé dans la Maison du parc, laquelle propose également des expositions permanentes sur les actions menées par le parc et des expositions temporaires sur les richesses patrimoniales à découvrir dans le PNRBV.

A la tête du parc siègent 80 % d'élus locaux et 20 % de représentants d'établissements publics. Les instances privées ne peuvent pas siéger au parc. Le lien avec les communes est assuré par des représentants se réunissant une fois par an, afin de prendre connaissance de l'état du parc et de son évolution. Nous verrons pourtant qu'en réalité, la communication entre ces deux niveaux ne passe pas toujours de manière idéale.

5.2 La charte

Ce document établit la politique du parc, ses orientations. La charte actuelle du PNRBV date de 1998 et sera réactualisée dans trois ans. Or, « *les trois dernières années d'une charte sont essentiellement réservées au bilan et à la préparation de la future charte* » (Stephan Zimmermann). Peu d'actions sont donc actuellement menées aux Ballons des Vosges, puisqu'on se trouve en pleine phase de bilan.

Les objectifs centraux de la charte actuelle sont :

1. Protéger et mettre en valeur les Hautes-Vosges et leurs versants boisés
2. Maintenir des paysages ouverts et des espaces de qualité
3. Contribuer au développement économique en valorisant les patrimoines
4. Contribuer au développement culturel

Pour la présente étude, ce sont les objectifs 3 et 4 qui nous intéressent plus particulièrement.

5.3 Les objectifs culturels

Avant la charte révisée de 1998, le parc n'avait pas de politique culturelle explicite. Aujourd'hui, quatre chargés de mission au PNRBV travaillent pour la mission culturelle, dans le souci de rompre avec une « *vision passéiste du patrimoine* » (Mathilde Doyen). En effet, leur mot d'ordre est que le parc est un territoire d'exception certes, mais qu'il ne doit pas pour autant se figer à la manière d'un musée : il doit vivre. Ceci implique une relecture du

patrimoine tournée vers l'avenir, par exemple en encourageant des actions artistiques liées au passé des régions (voir le projet Swiatlo, chapitre 6). Il y a en outre une volonté de lier les acteurs du patrimoine à ceux du tourisme, pour qu'ensemble ils revalorisent les attraits oubliés des régions. En quelque sorte, on veut créer un produit touristique. Dans cette optique, les acteurs locaux sont impliqués dans le parc par la force des choses : *« Ils doivent d'abord se sentir bien où ils vivent, pour pouvoir accueillir ensuite les visiteurs et leur servir de guides »* (Mathilde Doyen).

L'action culturelle du PNRBV se divise en deux grands axes : renforcer l'image patrimoniale et le réseau muséographique d'une part, et favoriser l'échange et la création culturelle d'autre part. Pour le premier volet d'actions, des « diagnostics » du territoire, des inventaires de sites historiques ont été élaborés par les chargés de mission du parc en partenariat avec des spécialistes et la Direction régionale des affaires culturelles. Ces inventaires sont ensuite communiqués aux responsables locaux afin de les motiver à lancer des actions, telle la création de sentiers didactiques (voir chapitre 6). Le parc met également sur pied des outils pédagogiques destinés aux écoles, pour poursuivre sa mission de sensibilisation des plus jeunes.

Depuis la nouvelle charte et au niveau du patrimoine bâti, des inventaires ont été réalisés sur les patrimoines miniers du XVI^e siècle, l'industrie fonctionnant à l'énergie hydraulique, ainsi que sur l'industrie textile du XIX^e siècle. Si les vestiges de ces trois types d'exploitations ont été sélectionnés par le PNRBV, c'est parce que ces savoir-faire ont quasiment disparu à l'heure actuelle et qu'elles sont caractéristiques de cette région. Aussi, le parc s'affaire à ce qu'elles ne disparaissent pas des mémoires et les promeut comme marques de l'identité des régions.

Parmi les sites répertoriés, certains ont bénéficié de restauration avec l'appui du parc. De plus, celui-ci a formé des gestionnaires locaux, lesquels sont destinés à se substituer petit à petit au parc. De cette façon, le parc responsabilise les régions. *« Le parc vise une professionnalisation des sites »* (Mathilde Doyen).

En ce qui concerne le patrimoine immatériel, le parc travaille actuellement sur un projet intitulé « Mémoire vive ». Il a répertorié tous les sites exerçant d'eux-mêmes des activités de mémoire, c'est-à-dire ceux qui mettent en valeur des réalités historiques de leur région. On trouve dans ce volet d'actions des faits ayant marqué des générations, des événements-clefs et des légendes. A titre d'exemple, la Maison du parc présente actuellement une exposition temporaire sur les peintures de la guerre 14-18 et s'inscrit dans cette logique.

En plus d'éditer de nombreuses brochures et documents, le PNRBV organise des manifestations destinées à sensibiliser le public sur ses activités. Les chargés de mission insistent sur ce rôle, car il ne semble pas avoir encore été effectivement assimilé et reconnu par la population (voir chapitre 6). Dans cette optique, une manifestation comprenant des visites guidées et des expositions sur l'énergie produite par le bois a été réalisée cet hiver. De par la grande étendue des forêts sur le territoire du parc, le bois constitue l'une des ressources principales de celui-ci.

« On cherche toujours le plus petit dénominateur commun à toutes les régions du parc, afin d'effectuer des actions groupées, plus faciles à réaliser pour les communes qui peuvent utiliser comme modèle les actions expérimentales d'autres communes » (Mathilde Doyen).

Dans l'axe d'intervention patrimonial du parc, on trouve encore le développement d'un réseau muséographique. Cette action se traduit principalement par le soutien aux petits

musées, ceux qui sont actifs au niveau local mais manquent de fonds pour se diversifier, par exemple. Ils sont ensuite tous répertoriés dans des brochures que le parc édite.

Le second axe culturel favorise l'échange et la création culturelle. Ce domaine d'action est la grande nouveauté de la charte de 1998 et est destiné à faire vivre le territoire en créant de nouveaux projets. Il privilégie les actions dynamiques et innovatrices. La principale action dans ce domaine est menée par Violaine Jost et s'intitule « Suivez l'artiste ». C'est un appel à projets lancé aux habitants du parc. Il les invite à organiser dans leur commune un événement artistique en collaboration avec des artistes professionnels et dont le thème est lié de manière concrète au territoire local.

6. Ronchamp dans le PNRBV

6.1 Les projets patrimoniaux menés à Ronchamp en collaboration avec le parc

Lors de nos entretiens, nous avons constaté un décalage entre la théorie et la pratique à l'intérieur du PNR, dans le sens où le lien entre commune et parc n'est pas si évident qu'il n'y paraît. En effet, les actions menées en collaboration avec le Parc des Ballons des Vosges ne couvrent pas tout le territoire du parc et nous avons compris cela sur place. Nous avons pu sentir que la commune de Ronchamp se sent éloignée des décisions et n'est pas vraiment en phase avec la direction administrative du parc. Le délégué pour Ronchamp nous a confié à ce titre ne pas aller aux réunions organisées par le PNRBV pour les délégués des communes, « *parce que c'est trop loin* » (Guy Fady). Il ressort ainsi que le parc est un concept, une façon de voir le territoire, mais que sans une communication adaptée entre les signataires (les communes) et le lieu où les projets sont centralisés (la Maison du parc), le processus peut ne pas fonctionner de manière optimale.

Nous avons répertorié à Ronchamp plusieurs formes d'héritages historiques : le patrimoine minier (charbon), l'ancienne industrie textile, l'exploitation de bois (encore aujourd'hui), le patrimoine paysager lié à l'exploitation de la terre dans le passé.

Des actions ont été menées avec succès en collaboration avec le PNRBV à Ronchamp : la mise en place de trois sentiers pédestres visant à mettre en valeur le patrimoine minier, qui ont reçu l'aval du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges. Au long de ces sentiers didactiques, on parcourt des vestiges de l'activité minière et des corons (anciens habitats groupés des mineurs). En effet, puisque c'est l'exploitation des mines de charbon qui a donné naissance et raison d'exister à Ronchamp, ce sont ces caractéristiques qui sont mises en avant pour « donner » une identité à la commune. C'est en quelque sorte l'essence de la ville. Cette image de la commune est ainsi à exploiter puisque sans elle, les formes urbaines seules et les éléments du bâti de Ronchamp ne seraient peut-être qu'un amas de maisons dispersées. Nous avons « testé » l'un de ces sentiers, nommé « Mines et Forêts ».

« Source d'énergie renouvelable, le charbon exploité à Ronchamp durant deux siècles a marqué les hommes et leur environnement. Mais, peu de temps après la fermeture du bassin minier, en 1958, de nombreux édifices furent rasés ou reconvertis. Aujourd'hui, seules quelques traces, comme le triage d'une superficie de plusieurs hectares, et des noms de rues, évoquent ce passé industriel » (Office du tourisme de Ronchamp, 1999).

Nous avons découvert un simple sentier, où le promeneur est guidé avec des postes, montrant chacun un élément en lien avec l'activité minière à admirer. Les anciennes ressources étaient « exposées » de manière brute, sans aménagement spécifique. De plus, nous ne les avons pas toutes aperçues, la végétation ou l'histoire ayant parfois pris le

dessus. Le fait de mettre en patrimoine passe, comme nous l'avons défini au chapitre 1, par une sélection : ainsi, tout n'a pas pu être exploité en patrimoine ou « patrimonialisé ». De plus, la citation ci-dessus nous explique que des ruines existaient, mais qu'elles n'ont pas forcément toutes été préservées, sans doute n'a-t-on pas jugé nécessaire à l'époque de tout garder, tout conserver.

Ces trois sentiers ont été mis en place par l'association des Amis du Musée de la Mine. Ils ont été inaugurés en 1999. Cette même association a pour tâche de les entretenir. *« L'aide du PNRBV dans ce projet se situe au niveau de la communication surtout, par la signalétique du parcours, ainsi que les dépliants »* (David Tourdot).

6.2 Les projets culturels à Ronchamp

Pour ce qui est de l'axe du parc destiné à encourager la création culturelle, Ronchamp a fait l'objet d'un grand projet l'an dernier. Celui-ci s'inscrit dans le programme « Suivez l'artiste ». En effet, le Parc naturel régional parraine des projets dans lesquels un artiste professionnel crée une œuvre en lien avec un territoire et ses habitants. « La politique de développement culturel devra mettre l'accent sur la recherche d'une unité et d'une cohérence au niveau du territoire et sur la mise en relation des acteurs. » (Extrait de la charte, 1998 : 12). Il s'agit d'un projet de danse contemporaine qui a vu le jour à Ronchamp dans le cadre des Journées européennes du patrimoine, en septembre 2004. Il s'intitule Swiatlo – « lumière » en Polonais. Le spectacle s'insère dans la mise en valeur de l'amitié franco-polonaise, en mémoire des centaines de mineurs polonais arrivés à Ronchamp dès les années 1920 pour travailler dans les houillères. La troupe qui a joué Swiatlo, composée de quatre danseurs et trois musiciens, est basée à Belfort (département du Territoire de Belfort).

« Si le Comité des fêtes et de jumelage de Ronchamp a souhaité se lancer dans le projet Swiatlo, c'est parce que la commune est jumelée avec Sulkowice en Pologne et que pour eux c'était une action concrète d'échange, de rencontre, d'hommage aussi, aux Polonais qui sont venus dans la commune de Ronchamp travailler, faire ce dur métier » (Violaine Jost).

Pour le Comité des fêtes et de jumelage, il s'agissait d'accompagner, mais pas de « faire à la place de ». Le spectacle a connu un grand succès d'après nos interlocuteurs et il s'est déplacé sur le territoire du parc comme le prévoit la charte dans le cadre des projets expérimentaux, il a en effet été joué début 2005 à Giromagny et Gérardmer, ainsi qu'en Chine, ce qui fut « une bonne surprise », selon Violaine Jost. A noter que Swiatlo est une des « grosses actions du parc » (Stephan Zimmermann).

D'autre part et toujours dans la logique de patrimonialisation, nous notons qu'aucune action n'a été réalisée en lien avec l'industrie textile, qui prévalait également au XXe siècle dans toute la région et à Ronchamp. Le PNRBV a réalisé un inventaire sur le textile, afin de répertorier les vestiges de cette activité sur tout le territoire du parc. Or, rien n'a été entrepris par Ronchamp dans ce sens, alors que la commune figure sur l'inventaire. Nous supposons que cela s'explique par le fait que le patrimoine textile était moins représentatif que le patrimoine minier à Ronchamp. En outre, à ce titre, notre informateur D. Tourdot nous a dit que l'accent avait été mis dès le départ sur le patrimoine minier et que l'industrie textile avait survécu à Ronchamp jusqu'au début des années 90, elle est donc moins lointaine et moins sujette à l'oubli.

Relevons qu'aucune action de sensibilisation du public à la thématique de l'environnement n'a été menée à Ronchamp jusqu'à présent. Il n'y a par exemple pas de programme pédagogique en lien avec l'école comme il en existe dans d'autres communes, lesquels sont destinés à initier les enfants aux enjeux du Parc naturel régional. *« Nous n'avons pas pu mettre*

en place de politique de jeunes, car c'est difficile de savoir ce qui les intéressent. [...] C'est très dur de savoir. [...] De plus, les jeunes d'ici partent ... ce que nous n'avons pas fait » (Guy Fady). On peut faire l'hypothèse que la commune de Ronchamp est trop petite pour justifier une action de cette ampleur. Et peut-être qu'à l'avenir, des programmes dans ce sens seront mis en place lorsqu'un représentant pour la Communauté de communes aura été nommé.

6.3 Ce qu'implique le PNRBV pour ses habitants

Nous nous sommes posé cette question, et l'avons également posée à certains de nos informateurs. Il faut mentionner que selon deux d'entre eux, la population de Ronchamp ne connaît pas l'existence du parc des Ballons des Vosges. *« La population est très peu au courant. [...] C'est pourquoi le parc édite des prospectus » (David Tourdot). « La population ne se sent pas concernée par le Parc naturel régional des Ballons des Vosges. [...] Si vous demandez aux gens à Ronchamp, ils ne savent pas ce que c'est » (Guy Fady).*

Il nous semble que la présence du parc et le fait que Ronchamp y adhère n'a pas encore eu beaucoup d'effets dans la commune, hormis, il est vrai, les projets que nous venons de citer.

Mentionnons maintenant la courte rencontre avec le responsable de la station de ski de Planche-des-Belles-Filles.

« Ce ne sont que des technocrates [les élus du PNRBV] et ils ne font pas confiance aux gens du terrain. Il n'y a pas de consultation locale et du coup, la région ne se sent pas concernée. [...] De plus, il est rare de voir un élu bûcheron ou agriculteur, ils ne connaissent pas les réels problèmes dangers pour la nature [...]. Le parc est une entrave à la liberté de circuler » (Exploitant des remontées mécaniques).

Nous avons l'impression, d'après les informations rassemblées, que le but du parc n'a pas encore été compris par « tous », malgré ses 15 ans d'existence. Nous avons également perçu un ressentiment de la part des habitants locaux, illustré par l'intervention ci-dessus. Si nous imaginions avant de nous rendre sur place que le parc pouvait impliquer des contraintes pour les locaux, principalement pour les agriculteurs, lesquels pourraient craindre des normes environnementales plus strictes. Or, nous avons pu voir au fil de l'étude que les instances PNR n'ont pas la compétence d'édicter des règles. C'est ainsi plutôt l'idée d'une intrusion du parc chez eux qui pourrait expliquer le mécontentement de certains habitants. Cette explication reste pourtant une hypothèse, nous n'avons pas approfondi cette question dans notre étude.

7. Limites et conclusion

7.1 Limites de l'étude

Tout d'abord, pour expliquer une partie de nos observations, il est important d'insister sur la grande taille du PNRBV par rapport à l'angle plutôt étroit de notre étude. En effet en étudiant l'impact du parc sur la commune de Ronchamp, nous n'avons été confrontés qu'à un échantillon de l'action du parc. Nos observations auraient certainement été d'une nature très différente si elles avaient porté sur une autre commune, en Alsace par exemple, où le parc est confronté à une dynamique périurbaine plutôt que rurale. De même dans une région plus riche culturellement, où l'action du parc est plus dense.

Notons encore un certain décalage entre nos perceptions « avant » et « après » la confrontation. Nous avons imaginé une communication forte entre le PNR et les communes signataires de la charte. Et également que la présence du PNRBV se ressentait sur place,

avec des animations organisées par celui-ci, ainsi que des groupes de travail en relation avec le parc. Peut-être avons-nous quelque peu oublié sa position périphérique et mal compris la fonction d'un PNR, qui est de stimuler les idées et de mettre en relation les acteurs d'un territoire pour qu'ensemble ils réalisent des projets. Nous nous étions fixées une idée trop précise du parc sans encore le connaître.

En outre, il aurait été plus judicieux de commencer nos interviews à la Maison du parc plutôt que dans le village de Ronchamp. Nous aurions ainsi pu mieux cibler nos interrogations pour vérifier la correspondance entre la mission théorique et la concrétisation pratique des actions du PNR.

7.2 Conclusion

L'étude du parc, avec les différents échelons que nous avons imaginés au vu des nombreux niveaux territoriaux qui caractérisent le système français, s'est trouvée moins révélatrice qu'on ne l'avait imaginée. Nous avons simplement relevé que l'instance PNR vient s'ajouter à l'Etat, aux régions administratives, départements, cantons, communes et, depuis peu, aux Communautés de communes. Contrairement à nos attentes, l'observation nous a appris que le PNR est plutôt un coordinateur, un pont entre les différents niveaux administratifs et par conséquent, qu'il n'a aucun pouvoir effectif sur les régions. Plutôt que de dicter de nouveaux règlements, le PNR élabore un concept : la promotion d'une vision et d'une utilisation nouvelles du territoire. Il comporte des pôles de réflexion et aborde des notions modernes telles que le « tourisme durable », le « tourisme écologique », le « territoire modelé par une histoire ». Au jour le jour, le parc tente d'insuffler aux populations l'envie de préserver leurs patrimoines et de donner une dynamique à leurs territoires. Le parc travaille avec un matériau déjà existant – les richesses culturelles, historiques, naturelles – plus qu'il n'en réinvente. Résolu à ce que la population s'engage, le parc propose des pistes d'action pour une reconversion économique.

A ce propos, nous avons dû considérablement remodeler notre raisonnement, puisque nous avons mal saisi au départ la fonction réelle des PNR.

A Ronchamp, si l'action du PNRBV nous a paru discrète, elle s'explique en partie par la position périphérique de la commune au sein du PNRBV. La volonté de « mise en scène du territoire » à laquelle nous nous attendions n'a pas été vérifiée de manière aussi significative que prévu, tout comme l'idée de « marchandisation » du territoire en tant que produit touristique. Ce n'est pas tant par l'absence d'actions sur le patrimoine que nous avons été frappées, mais par une population mal informée sur ce qu'elle doit attendre du parc. En effet, l'impression dégagée de certaines de nos rencontres est que le PNRBV s'est en quelque sorte approprié le territoire sans réelle connaissance pratique des lieux. Des acteurs de la région se sentent lésés, estimant que la participation financière des communes devrait être proportionnelle à ce qu'elles reçoivent en retour.

Il nous semble que si la communication s'intensifiait entre le siège du parc et les communes, le fonctionnement de l'instance PNR à Ronchamp serait grandement facilité. En outre, David Tourdot note que les habitants de Ronchamp ressentent un attachement fort à leur commune. Il ne s'agit donc manifestement pas d'un désengagement de leur part.

Pour l'avenir, de grands espoirs semblent être placés dans la Communauté de communes Rahin-Chérimont. Encore toute récente, celle-ci deviendra l'instance membre du PNR « au-dessus » des communes. La position de celles-ci se verra ainsi renforcée et des actions à plus large échelle pourront être entreprises. Ici encore, Ronchamp représente l'un des

derniers maillons d'une chaîne d'évolution, puisqu'en Alsace, les instances communautés de communes existent depuis plus longtemps et ont déjà été assimilées par leurs populations.

Ceci nous porte à croire que l'insertion de Ronchamp – et de ses environs – dans l'instance du parc, devrait être plus marquée dans le futur.

8. Bibliographie

Bertrand, V. 2003 : La rurbanisation du versant vosgien du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges et l'exemple du village de Provenchères-sur-Fave. *Revue géographique de l'est* 43. 109-118.

Cavard, J.-C. 1999 : Le projet du Parc Naturel Régional des « Trois forêts » : un défi pour le département de l'Oise. *Hommes et terres du nord* 2. 97-106.

Lanneaux, M. et Chapuis, R. 1993 : Les parcs régionaux français. *Annales de géographie* 102. 519-533.

Laurens, L. 2000 : L'agriculture dans les parcs naturels régionaux, entre multifonctionnalité et concertation. *Hommes et terres du nord* 4. 238-245.

Lévy, J. et Lussault, M. 2003 : Dictionnaire *de la géographie et de l'espace des sociétés*. Editions Belin, Paris.

Office du tourisme de Ronchamp éditeur. 1999 : *Le charbon à Ronchamp : circuits miniers de Ronchamp*

Parc naturel régional des Ballons des Vosges. 1998 : Charte révisée, 1998-2008. Ministère du territoire et de l'environnement.

Tomas, F. 2003 : *Les temporalités des villes*. IERP. Publications de l'Université de Saint-Étienne.

(Extrait de la brochure « Le Charbon à Ronchamp », éditée avec le soutien du PNRBV : 15).

8.1. Sites Internet

<http://www.parc-ballons-vosges.fr>

Site officiel du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges

<http://www.ronchamp.com/fr/accueil/accueil.htm> jj

Site de la commune de Ronchamp

LA MORT DU PETIT COMMERCE RONCHAMPOIS ? DYNAMIQUE CONCURRENTIELLE ENTRE PETITS COMMERCE LOCAUX, GRANDES SURFACES ET CENTRES URBAINS DE NIVEAU SUPERIEUR.

Thomas Epiney et Samuel Sandoz

1. Introduction

Ronchamp est une ville³ française d'environ 3000 habitants (6250 si l'on prend en compte la commune voisine, Champagney, qui forme avec la commune de Ronchamp une unité urbaine, c'est-à-dire un territoire bâti continu où les bâtiments ne sont pas séparés de plus de 200m, INSEE 2004), situé dans le département de la Haute-Saône (70) en Franche-Comté, région située au nord-est de la France et limitrophe du jura suisse. Cette petite cité est notamment connue pour son passé minier et sa chapelle moderne, Notre-Dame du Haut, dessiné par le fameux architecte chaux-de-fonnier Le Corbusier.

Les pôles d'attractivité commerciale potentiels les plus proches de Ronchamp se situent à environ 20 km pour la ville de **Belfort**, peuplée de 50'406 âmes, à 12 km pour **Lure** et ses 8729 individus et 40 Km pour **Vesoul** et ses 17'159 habitants⁴. Ces données démographiques nous semblent intéressantes pour notre problématique puisque les grandes surfaces se localisent majoritairement soit dans les grandes villes polarisant les flux (emplois, commerces et services) soit dans leur proche périphérie.

Une route nationale et le train la relie à ces trois centres urbains. Par ailleurs, la transformation de la route départementale D438 en autoroute reliant Lure à Belfort et passant au sud de Ronchamp, près d'Héricourt, sera bientôt achevée (voir carte en annexe). Cela aura pour effet de désengorger quelque peu Ronchamp du trafic Lure- Belfort, de diminuer le temps de trajet entre ces deux pôles urbains en fluidifiant le trafic grâce aux quatre voies. L'achèvement du tronçon de la D 438 entraînera également le déclassement de la route nationale N19 qui traverse la ville de Ronchamp en route départementale. Nous verrons plus bas les éventuelles conséquences sur les commerces ronchampoises de ce réaménagement du réseau routier. La desserte en train ou autres transports publics est relativement mauvaise, lire à ce propos le travail concernant les transports à Ronchamp (Baertschi A., Lin P., Morgenthaler C.). **L'accessibilité aux différents commerces de la région** est un facteur à prendre en compte si l'on veut étudier les dynamiques concurrentielles entre petits commerces de détail villageois et grandes surfaces en périphérie.

Depuis la fermeture des mines et des filatures dans la deuxième moitié du 20ème siècle, Ronchamp est peu à peu devenue une « **cité-dortoir** » selon les termes d'un élu local. Toujours d'après ses dires, la majorité des Ronchampoises ayant un emploi travaillent en effet hors de la commune, dans les régions de Belfort ou Montbéliard. Les usines Peugeot à Sochaux sont également une source d'emplois qui drainent quelques villageois. **Le lieu de travail** peut être également intéressant pour comprendre l'évolution de la situation des commerces.

³ Si en Suisse, un territoire habité reçoit la dénomination de ville dès qu'il atteint 10'000 hab., il en est autrement en France où au-delà de 2000 hab., on considère déjà la zone habitée comme une ville et non comme un village.

⁴ www.linternaute.com, 1999.

2. Problématique

A travers nos investigations, nous chercherons à décrire la dynamique concurrentielle entre les petits commerces de détail ronchampois et les grandes surfaces en périphérie. En effet, on s'aperçoit qu'entre 1988 et 1998 (INSEE 1998), le nombre de grandes surfaces a presque doublé en Franche-Comté (voir en annexe la classification des surfaces commerciales). Après la poussée de supermarchés et hypermarchés dans les années 80, c'est au tour des hard discounts allemands (Lidl und Schwartz, Aldi, Norma et Edeka) et des grandes surfaces spécialisées⁵ d'ouvrir des succursales dans la région durant les années 90. La venue relativement récente des casseurs de prix allemands est à mettre en relation avec la libre concurrence commerciale, le Marché Commun, mis en place durant les années 90 au sein de l'Union Européenne. On constate ainsi l'impact réel de la politique décidée à l'échelle européenne sur un tissu économique régional, en l'occurrence la Franche-Comté.

Ainsi nous aimerions déterminer en quoi cette concurrence accrue des grandes surfaces affecte les petits commerces ronchampois. L'image de villageois se ravitaillant en victuailles et autres biens au sein même de leur bourg et ses échoppes est-elle totalement désuète à l'heure de la mobilité et des grands centres commerciaux périphériques ou/et urbains? La proximité et le charme éventuel des petits commerces locaux joue-t-elle encore un rôle pour les consommateurs ou les grandes surfaces sont-elles plus à même de répondre à leurs modes de vie et/ou à leurs exigences ?

2.1. Questions de recherche

1. Quelle est la dynamique concurrentielle⁶ entre petits commerces ronchampois, et centres urbains et commerciaux de niveau supérieur ?
2. Quels sont les commerces qui résistent le mieux à la concurrence des grandes surfaces et pourquoi ?
3. Les petits commerçants ronchampois ont-ils mis en place une stratégie (du type foire, brocante, soutien à des manifestations culturelles,...) pour faire face à la concurrence de grandes surfaces situées en périphérie ou dans les centres urbains à proximité (Belfort, Lure, Vesoul) ?
4. Les politiques locales ont-elles mis en place des mesures pour soutenir les commerces locaux (exonérations, amélioration de l'accessibilité aux commerces,...) ?

2.2. Hypothèses

- a. L'attractivité de Ronchamp en termes de commerce de détail diminue au profit des centres urbains et commerciaux de niveau supérieur.
- b. La majeure partie des commerces qui subsistent au sein même de Ronchamp est fortement spécialisée (processus d'affinage plutôt que de disparition).
- c. L'association des commerçants étant au point mort, il n'existe plus de stratégies collectives.

⁵ Entre dans cette définition statistique : magasins de bricolage, jardineries, magasins de meubles, magasins d'électroménager, magasins de vêtements. Les magasins de chaussures, de sport, de surgelés, d'accessoires automobiles, de luminaires sont exclus.

⁶ En cherchant à décrire la « dynamique concurrentielle », nous voulons déterminer quels sont les acteurs économiques qui entrent en concurrence, et cela à différentes échelles géographiques (locale, régionale).

- d. Les politiques soutiennent les grandes surfaces locales, notamment par des mesures d'exonérations fiscales temporaires dont ne bénéficient pas les petits commerces.

3. Méthodologie

Avant le départ pour Ronchamp, nous avons prévu de mener notre enquête comme suit : tout d'abord, nous comptions mener cinq entretiens semi-directifs enregistrés d'une durée approximative de 30 minutes chacun. Nous avons estimé que le nombre était suffisant au regard du temps à disposition sur place et du nombre de commerçants présents à Ronchamp. Nous avons de plus pu constater, au cours des entretiens, une certaine redondance au niveau du discours, signe de la saturation de nos informations. Nous comptions commencer par interroger le maire ou tout autre élu(e) susceptible de nous broser un portrait de la situation du commerce ronchampois ainsi que de nous fournir quelques contacts ou pistes de recherche afin de pouvoir commencer à prospecter le plus tôt possible. Nous comptions ensuite interroger le responsable du supermarché local⁷, avec qui nous avons pris contact avant notre départ, ainsi que des commerçants de détail locaux. Pour finir, nous avons prévu une trentaine de questionnaires à soumettre à la population ronchampoise afin de déterminer ses principaux lieux de travail ainsi que ses habitudes de consommation et ce dans l'optique de vérifier nos hypothèses, comme nous le verrons plus loin.

3.1. Formes des entretiens et questionnaires

Discutons tout d'abord du questionnaire et du choix de la forme de nos entretiens. Concernant ces derniers, le mode semi-directif nous a paru le plus pertinent, étant donné la nature qualitative de notre recherche et notre connaissance très partielle de la ville et de la situation de ses commerces et de son économie. Des entretiens directifs ou un questionnaire ne nous auraient pas permis de mettre en lumière des facteurs décisifs pour la santé du commerce local et pour le choix du lieu d'achat auxquels nous n'avons pas pensé au départ. Or c'est précisément ce qui est rapidement ressorti de nos entretiens, comme nous le verrons par la suite.

Quant au questionnaire, nous avons choisi ce mode d'investigation afin de déterminer les habitudes de consommation des Ronchampois(e)s ainsi que leur lieu de travail, ce dans le but de confronter ces résultats avec les discours tenus par les divers acteurs interrogés. Nous l'avons rédigé sous forme de questionnaire à choix multiple. Notons que faute de temps à disposition, nous n'avons pas pu les envoyer par courrier. Nous avons donc dû interpellé les gens et leur poser nous-mêmes les questions. Dès notre premier essai, nous sommes vus contraints de changer quelque peu la structure et les exigences. En effet, l'ordre des questions s'est avéré peu pratique. De plus, nous avons prévu de demander à la personne interrogée d'établir un ordre de préférence ou d'importance concernant les raisons qui les poussaient à effectuer leurs achats dans tel ou tel endroit. Pareille classification s'est avérée difficile à établir, beaucoup de gens étant pressés ou se trouvant pris de cours, n'ayant ni le temps ni l'occasion de réfléchir posément à la question. Nous avons donc décidé par la suite de ne demander qu'une seule réponse à cette question. Ajoutons encore, que les données récoltées étant destinées à être traitées quantitativement, nos questions, ainsi que les réponses, étaient très ciblées. Or le contact oral s'est avéré peu adapté à ce type d'approche. Bien souvent, les réponses n'étaient effectivement pas assez ciblées par rapport à ce qu'exigeait notre questionnaire et les nombreuses nuances, dont nous n'aurions pas pu

⁷ Nous n'avions alors pas connaissance de l'existence de hard discounts ou d'autre supermarché à proximité.

profiter en cas d'envoi postal, apportées par nos interlocuteurs ont rendu difficile la sélection d'une réponse plutôt qu'une autre. La dernière difficulté majeure rencontrée fut l'échantillonnage. En effet, comment faire pour obtenir un échantillon représentatif de la population ? Nous avons procédé de trois manières différentes: tout d'abord, nous nous sommes rendus sur le parking du supermarché local. Ensuite, nous avons déambulé dans les rues de Ronchamp, à proximité des commerces afin de capter un autre type de consommateurs. Pour finir, nous avons tenté le porte à porte. Le problème qui s'est alors présenté concernait les horaires. En effet, les nôtres n'étant pas compatibles avec ceux des actifs, nous n'avons eu accès, en majorité, qu'à des non actifs. L'envoi par poste nous aurait permis d'éviter ce désagrément mais, une fois encore, cette méthode s'est avérée impossible dans le cas présent. Pour toutes ces raisons, nous avons décidé de ne remplir que 15 questionnaires et de ne leur accorder qu'une place réduite dans notre travail, pour mieux se concentrer sur le matériel qualitatif.

3.2. Déroulement des entretiens et choix des interlocuteurs

Discutons maintenant du déroulement de nos entretiens ainsi que du choix de nos interlocuteurs. Tout d'abord, nous n'avons pas été en mesure d'interroger le maire le jour de notre arrivée. Nous avons donc interrogé sa première adjointe. L'entretien n'a duré qu'une quinzaine de minute, sans enregistrement. Il nous a permis d'obtenir nombre d'informations concernant la ville et ses commerçants qui se sont avérées centrales dans notre travail. Cet entretien nous a permis de réellement commencer les investigations.

Nous avons ensuite interrogé le gérant d'un supermarché ronchampois, situé aux proches abords de la ville. Notre choix s'est porté sur lui car il était, à notre connaissance, le seul supermarché de la ville⁸. Il s'agissait donc d'un acteur clé dans notre problématique.

Nous avons ensuite mené un entretien enregistré d'une quarantaine de minutes avec les propriétaires d'une petite épicerie située au cœur même de Ronchamp. Plusieurs raisons ont déterminé notre choix. Premièrement, l'ouverture de ce magasin était relativement récente (moins d'un an), ce qui représentait un bon point dans notre recherche de points de vues diversifiés. En effet, leur regard sur la ville et sa situation avait de fortes chances d'être différent de celui des commerçants présents depuis un certain temps. Ils étaient de plus susceptibles de nous fournir des informations concernant les modalités de leur implantation ainsi qu'un éventuel changement de politique des élus locaux⁹. Deuxièmement, les épiceries ayant été les premières à succomber à la concurrence des grandes surfaces, il nous parut intéressant de déterminer les raisons de son ouverture. Enfin, il s'agissait du seul commerce local à entrer directement en concurrence avec le supermarché et le hard discount locaux au niveau de la marchandise, ce qui devait pousser les propriétaires à mettre en place des stratégies afin d'attirer la clientèle.

Notre entretien suivant, enregistré et d'une durée de quarante minutes environs, fut celui du seul photographe et tenancier d'un magasin d'accessoires photographiques de la ville. Ayant appris qu'il faisait également partie du conseil communal et qu'il était un farouche défenseur du petit commerce local, son témoignage nous a paru potentiellement très précieux puisqu'il était à même de nous fournir plusieurs points de vues.

⁸ Nous avons appris assez rapidement après notre arrivée qu'il existe également un hard discount à Ronchamp même, de l'autre côté de la ville, ainsi qu'un autre, situé non loin du supermarché, sur la commune de Champagny, une petite ville attenante à Ronchamp et de population relativement similaire.

⁹ Ils auraient par exemple pu bénéficier d'une aide de la part de la commune, dans l'optique de leur implantation, dont un autre commerçant installé depuis des dizaines d'années n'aurait pas pu bénéficier.

Pour finir, nous avons interrogé le tenancier d'un magasin de quincaillerie et jardinage, également situé en ville même de Ronchamp. Nous savions qu'il était le seul à vouloir s'agrandir et s'implanter à l'entrée du village, à côté du supermarché. Il nous parut donc susceptible de nous fournir de précieuses informations concernant son succès ainsi que sur la politique des élus locaux en matière de promotion du commerce local. Malheureusement, malheureusement, nous n'avons pu obtenir qu'un entretien d'une quinzaine de minutes, dans des conditions qui ne permettaient pas l'enregistrement.

4. Analyse

4.1. La concurrence

Q1 : « Quelles sont les dynamiques de concurrence entre les commerces de détail ronchampoises, les grandes surfaces en proche périphérie de la ville et les proches centres urbains de niveau supérieur ? »

Suite à notre enquête, nous avons été en mesure d'identifier trois niveaux de concurrence entre les divers commerces de la région. Le premier se situe entre les commerces de détail du centre de Ronchamp et les grandes surfaces en proche périphérie. Le supermarché se situant à l'entrée de la ville, aux abords de la commune de Champagny, fut la première grande surface à ouvrir ses portes sur la commune de Ronchamp, et ce en 1981, entraînant la fermeture de plusieurs petits commerces, les épiceries en premier lieu. Il semblerait qu'il n'y ait pas eu de véritable concurrence au niveau du commerce local avant cette ouverture. L'implantation ultérieure d'un hard discount sur la commune même de Ronchamp puis d'un autre sur celle de Champagny, non loin du supermarché sus-cité, a créé une concurrence locale entre les différentes grandes surfaces. Enfin, la création d'une grande zone commerciale dans la ville de Lure, comprenant de nombreux supermarchés, hypermarchés et hard discounts, semble avoir déclenché une véritable concurrence entre commerces ronchampoises de tous types et proches centres urbains de niveau supérieur. Nous citons cet événement précis car il est ressorti plusieurs fois au cours de nos entretiens qu'il a été le point de départ de nombreuses fermetures de petits commerces et d'une importante baisse de chiffre d'affaire pour les grandes surfaces ronchampoises. De plus, notre questionnaire tend à confirmer que Lure représente une zone d'attraction commerciale plus importante que Belfort pour les villages et petites villes de la région. Il est néanmoins à noter qu'une jeune femme interrogée nous a affirmé que la tendance était à l'inversion de la situation et que la jeune génération avait plutôt tendance à se rendre sur Belfort alors que ceux de l'ancienne continuent à se rendre à Lure. Il nous a été impossible de vérifier l'information.

Tout ceci tend à confirmer notre hypothèse selon laquelle l'attractivité de Ronchamp en termes de commerce de détail diminue au profit des centres urbains et commerciaux de niveau supérieur. Il est intéressant de constater que selon plusieurs de nos interlocuteurs, **ce ne sont pas les grandes surfaces locales qui constituent la principale concurrence des commerces de détail ronchampoises mais bel et bien les centres urbains de niveau supérieur**. L'une des explications à ce phénomène, qui est apparue dans presque tous les entretiens et à laquelle nous n'avions pas pensé au départ est que pour nombre de Ronchampoises, les courses à Lure représentent **leur promenade du week-end**. Il ressort de notre questionnaire que la raison la plus invoquée concerne le prix, ce qui est également confirmé par plusieurs commerçants interrogés qui prétendent que les habitudes de consommation ont changé et que ce qui intéresse le consommateur, de nos jours, c'est le prix. Or il est à noter qu'il existe également un supermarché et deux hard discounts à Ronchamp, qui pratiquent des prix relativement similaires à ceux des grandes surfaces de

Lure. De plus, tout déplacement sur une quelconque autre ville que Ronchamp entraîne des frais. Le facteur prix ne semble donc pas être la cause principale, malgré le discours des acteurs concernés. Plusieurs hypothèses, qui peuvent être complémentaires, s'offrent alors à nous. Premièrement, la concentration et la diversité de l'offre. En effet, ce ne sont pas véritablement les commerces de Lure qui attirent les Ronchampoises(e)s mais une importante zone commerciale située en périphérie. Les gens peuvent donc trouver tout ce dont ils ont besoin dans un rayon restreint, ce qui ne semble pas être le cas à Ronchamp¹⁰. Deuxièmement, l'aménagement de la ville de Ronchamp n'est pas adapté à ce type de « promenade ». Il est en effet ressorti à plusieurs reprises lors de nos entretiens que les places de parc manquaient et que la nouvelle place située derrière l'église n'attirait plus les gens. De plus, l'étroitesse des trottoirs, imposée par le passage de nombreux convois exceptionnels, ainsi que la situation en bordure d'une route très fréquentée ne semblent pas favoriser ce genre d'activité.

Il est à noter également que bien qu'il se soit avéré que nombre de Ronchampoises(e)s ne travaillent pas sur place, il semblerait que Lure ne représente pas une zone d'attraction majeure à ce niveau là¹¹. Les habitants de Ronchamp ne choisissent donc apparemment pas leurs lieux d'achats en fonction de la proximité du lieu de travail, contrairement à ce que nous pensions au départ. Ce n'est donc pas un facteur explicatif de la polarisation sur Lure : étant donné que les achats sont effectués durant les jours de congé, Ronchamp ou toute autre localité proche pourrait très bien endosser ce rôle de pôle. Néanmoins, pour les personnes à mobilité réduite, comme la plupart des retraité(e)s ou des chômeurs de notre échantillon, la proximité du lieu d'habitation¹² et les bas prix les incitent à faire leurs achats dans les supermarchés ronchampoises.

4.2. la situation

Q2 : « Quels sont les commerces qui résistent le mieux et pourquoi ? »

Cette question s'est avérée être trop ambitieuse mais nous avons malgré tout décidé de la garder car elle n'est, selon nous, pas dénuée d'intérêt. Pour pouvoir y répondre pleinement, il aurait fallu, entre autres, effectuer un inventaire détaillé de chaque commerce et analyser sa situation financière présente ainsi que son évolution au cours de ces dernières années, ses flux de clientèle et questionner des clients de passage afin de déterminer pourquoi ils s'arrêtent là et pas ailleurs. Malgré tout, les informations que nous avons récoltées nous ont permis d'apporter quelques éléments de réponse ou quelques pistes de recherche.

Tout d'abord, les réseaux sociaux représentent une part du chiffre d'affaire non négligeable de certains petits commerces, comme nous l'avons vu à la question 2. Il s'agit donc d'une stratégie de fidélisation de la clientèle sur la base de rapports interindividuels et non pas que sur des rapports marchands, ce qui est plus difficile à mettre en place pour une grande surface. De plus, les nombreux services imaginés et rendus par certains commerçants ainsi que la flexibilité dans des domaines où la rigidité est de mise dans les grandes surfaces, confèrent aux petits commerces un certain avantage sur leurs concurrents. Les commerces qui se portent bien semblent donc être ceux qui ne cherchent pas à concurrencer les grandes surfaces sur leur terrain (le prix, la diversité de l'offre, entre autres) mais qui, au contraire, essaient de jouer sur un autre terrain, si possible inaccessible à leurs concurrents.

¹⁰ L'offre au niveau des habits et des chaussures est, par exemple très limitée et celle des meubles quasiment inexistante.

¹¹ Les principales zones d'attraction en terme d'emploi semblent être Belfort, Montbéliard et Sochaux.

¹² 6 interviewés sur 15, ont cité la proximité du lieu d'habitation comme critère principal du choix du lieu d'achat.

Un autre avantage, qui cette fois s'applique au commerce ronchampois dans son ensemble, est la présence de la route nationale. Le captage des flux de passage semble en effet représenter une part assez importante du chiffre d'affaires des divers commerces locaux, à quelques exceptions près (le photographe, par exemple). Les commerces vendant des biens courants susceptibles d'être achetés en un minimum de temps ou représentant un commerce d'appoint¹³ (comme les épiceries, tabacs, presses, boulangeries), semblent donc être les plus à même de capter ces flux. Le déclassement prochain de la nationale en route départementale risque fort de porter un coup à l'économie ronchampoise.

Dans un même ordre d'idée, la situation géographique de Ronchamp nous a par deux fois été citée comme étant l'un de ses atouts, pas forcément exploité. En effet, beaucoup d'habitants des villages et des hameaux voisins se rendent également à Lure pour effectuer leurs achats de la semaine. Nombre d'entre eux passent par Ronchamp avant d'arriver à Lure. Certains commerçants, comme le quincaillier, envisagent donc de capter ces flux avant qu'ils n'arrivent à destination.

Ajoutons que, comme nous l'avons déjà vu précédemment, certains traits liés à l'aménagement de la ville ont été plusieurs fois cités en tant qu'éléments pénalisants. Le facteur le plus cité concernait les places de parc. En effet, il semblerait que leur quantité soit insuffisante et que leur situation géographique n'arrange guère les commerçants interrogés. Plusieurs d'entre eux préféreraient avoir des places juste devant leur échoppe, afin de mieux capter les flux de passage. L'aménagement de la nouvelle place ne semble pas non plus faire l'unanimité, comme nous l'avons vu à la question 1 et le verrons à la question 4.

L'aspect extérieur des bâtiments semble également être considéré comme un facteur répulsif. Nous ajouterons que nous n'avons pas observé de mise en place par les commerçants de facteurs séducteurs extérieurs destinés à attirer l'attention des gens de passage, tel des publicités.

Comme nous l'avons dit précédemment, l'étroitesse des trottoirs est également mise en cause, étant donné qu'elle ne favorise pas la circulation pédestre. De plus, la proximité avec la nationale, bien qu'étant un facteur bénéfique d'un certain point de vue, ne favorise pas la « promenade » dans les rues de Ronchamp. Elle empêche l'aménagement, par exemple, d'une zone piétonne aux abords des commerces. Malgré tout, les interlocuteurs nous ayant cité ce point ont reconnu qu'il était difficile, voire impossible d'y remédier, étant donné la configuration de la ville et les fréquents passages de convois exceptionnels, qui se poursuivra après le déclassement.

Pour finir, il apparaît que la majeure partie des commerces subsistants est effectivement fortement spécialisée¹⁴, ce qui confirme notre hypothèse. Nous avons appris qu'il existait plusieurs magasins généralisés de type épicerie jusque dans les années 80. Ils ont tous fermé relativement peu de temps après l'implantation du supermarché, en 1981. Il y a donc eu processus d'affinage à ce moment là mais il semblerait que l'on se trouve actuellement dans un processus de rotation relativement rapide des commerces, faisant suite à une période de disparition.

¹³ C'est-à-dire des biens annexes, que l'on achète en cas de manque ou d'oubli lors des achats principaux.

¹⁴ Par spécialisé nous n'entendons pas commerce de biens rares mais commerce concentrant son offre sur un type de marchandise précis.

4.3. Stratégies des commerçants

Q3 : « Les petits commerçants ronchampoisis ont-ils mis en place une stratégie (du type foire, brocante, soutien à des manifestations culturelles,...) pour faire face à la concurrence de grandes surfaces situées en périphérie ou dans les centres urbains à proximité (Belfort, Lure, Vesoul) ? »

Le temps où près de 50 bistrotiers abreuvaient la population à majorité ouvrière de Ronchamp et où les commerces tournaient bien semble révolu, du moins pour l'instant. « Le commerce a été florissant jusqu'il y a environ 10 ans [ndlr : donc jusqu'en 1995 environ] » selon un petit commerçant habitant le village depuis un peu plus de 50 ans. Si les raisons estimées de ce déclin ont été expliquées plus haut, nous avons cherché à déterminer si les petits et grands commerçants ont mis en place une stratégie individuelle ou collective pour dynamiser leurs commerces afin de palier aux changements conjoncturels tels que l'augmentation des grandes surfaces et le changement des routines de consommation qu'ils entraînent.

Stratégie collective

Nous pensions à travers nos enquêtes trouver une association de commerçants mais fort était de constater que celle-ci avait cessé toute activité depuis 4 ans (depuis environ 2001). Mais avant de parler de la situation actuelle, remontons un peu dans le passé. Selon le photographe, l'association **ICAR**, l'association des Industriels, Commerçants et Artisans Ronchampoisis dont il a été président « *fonctionnait encore bien il y a dix ans* ». **Le gérant du supermarché Champion** affirme même qu'il y avait plusieurs associations de commerçants à l'époque et que l'ICAR, qui comptait en 1992 près de 90 adhérents, était la plus dynamique. Dans le cadre de ces associations, diverses manifestations étaient mises en place : dizaine commerciale avec lot à la clé, création d'une bûche géante glacée enregistrée dans le « Livre des Records » ou encore « **les Retrofolies** », soit un grand rassemblement de voitures anciennes qui attirait la foule selon le gérant du Champion.

Mais tout cela a disparu aujourd'hui. Comme illustration du dynamisme de la vie commerciale locale, il ne reste guère à ce mettre sous la dent que la « Fête de la Patate », tubercule paraît-il florissant dans la région. Celle-ci a lieu tous les 2 ans, on y cuisine la pomme de terre sous toutes ses formes et un « *Roi de la patate* » y est intronisé. Les trois commerçants interviewés n'y ont jamais fait référence. Cette fête semble plutôt l'initiative des politiques. Des autocollants ICAR s'ont encore apposés sur certaines devantures, signes d'un passé pas si lointain.

De plus, le marché qui a lieu tous les samedis n'a pas d'impact conséquent sur les commerces locaux puisqu'ils n'y participent pas et que le marché se trouve sur la place centrale, relativement isolée par rapport à la rue commerçante. Pour expliquer cette situation moribonde, l'adjointe au maire ainsi que le gérant du Champion évoquent les tensions et les **jalousies** entre commerçants, qui ont sapé l'association. « *Vous n'avez pas le droit de réussir* », affirme le gérant du Champion, pour exprimer le climat électrique qui régnait dans l'association à sa fin. « *Ils sont individualistes* » constate l'élue municipale. Le photographe met plutôt en avant des facteurs indépendants de la volonté des commerçants ronchampoisis. Pour lui, si l'association n'est plus et qu'une nouvelle dynamique ne s'est pas créée, c'est avant tout à cause de la **disparition même de nombreux commerces** ces dix dernières années. De plus, les dizaines commerciales et autres animations organisées par le collectif attiraient de moins en moins de monde. Il en déduit donc un **changement des mentalités** des consommateurs, une perte d'intérêt pour le petit commerce au profit des grandes surfaces.

Par ailleurs, s'il n'y a plus d'association publique, formelle entre commerçants et plus d'organisation d'animation commerciale, il reste néanmoins des **liens de solidarité** entre certains commerçants : le « cartel » des boulangers fixe le prix du pain, l'épicerie s'approvisionne tour à tour dans les différentes boulangeries.

Ainsi, on peut avancer d'après nos interviews que des facteurs autant internes qu'externes aux commerçants, entraînant un cercle vicieux ont nui au dynamisme collectif des commerçants ronchampoisis. Celui-ci, à l'exemple des relations entre l'épicerie et les boulangeries, subsiste dans une proportion moindre et de manière informelle.

Stratégie individuelle

Si l'on constate une absence de dynamique collective, certains commerçants restants déploient toutes sortes de stratégies individuelles pour subsister. De manière générale, les petits commerçants ont développé des **services spécifiques pour leurs clients**, services peu ou pas proposés par les grandes surfaces. Cela vaut par exemple pour la boulangerie et le bureau de presse qui propose respectivement la **livraison** du pain et du journal **à domicile**. Services particulièrement appréciés par les personnes à mobilité réduite comme les personnes âgées. L'épicerie du village propose quant à elle **des plats chauds à l'emporter**, des poulets rôtis, parfois même des livraisons à domicile. Elle fait également des **petits crédits** et pratique **d'autres horaires** d'ouverture que les grandes surfaces du village. Elle est ouverte entre 12h et 14h et, le soir, ferme trente minutes plus tard que ses concurrents potentiels. Le photographe et le gérant du Champion proposent également une **carte fidélité** qui permet d'avoir des réductions mais cela ne leur semble pas très efficace. **Les réseaux sociaux et d'amitiés** sont pour certains une manne de clients potentiels à ne pas négliger. Le gérant du Champion s'implique par exemple dans la vie associative du village en offrant des lots à l'occasion de manifestation sportive ou autre. Ainsi le **contact personnalisé avec le client** (qualité de l'accueil) ainsi que la logique peut-être espérée du « Don-Contre-don » sont également considérés par certains comme des avantages comparatifs à entretenir face aux grandes surfaces même si les nouvelles générations y sont de moins en moins sensibles selon le photographe.

4.4. Action des politiques envers les commerces

Q4 : « Les politiques locales ont-elles mis en place des mesures pour soutenir les commerces locaux (exonérations, amélioration de l'accessibilité aux commerces,...) ? »

La municipalité semble unanime pour déplorer la situation des petits commerces du village qui « ferment trop à [leur] goût ». Les prix moins élevés des grandes surfaces ainsi que le manque de dynamique collective entre petits commerçants, le fort trafic traversant le village constituaient les raisons évoquées par l'adjointe au maire pour expliquer la diminution des petits commerces. La mairie a entrepris quelques mesures plus ou moins liées aux commerces pour enrayer le phénomène. L'élue nous cite « *une sono de rue* », quelques haut-parleurs fixés au sommet d'un bâtiment au centre du village. Elle pense qu'elle serait utile aux commerçants pour faire des annonces promotionnelles mais ceux-ci n'utilisent pas ce service proposé par la mairie. Le réaménagement de la place centrale à proximité de la rue commerçante comprenant entre autres **l'accroissement des places de parcs** il y a environ treize ans constitue également une mesure susceptible de profiter aux petits commerces.

Les deux grandes surfaces et le quincaillier (pour sa nouvelle surface de vente) ont bénéficié d'une **aide à leur implantation** même s'il y a controverse sur le cas du

Champion. Ces aides ont consisté au financement partiel de l'aménagement de l'accès depuis la route aux grandes surfaces. L'adjointe au maire nous a également affirmé sans entrer dans les détails que les grandes surfaces avaient bénéficié d'une **exonération de certaines taxes** pour une durée limitée¹⁵. Cette politique d'attraction délibérée de grandes surfaces a suscité des polémiques.

En effet, du côté des commerçants interviewés, l'avis est partagé sur les conséquences des décisions politiques locales sur la situation commerciale ronchampoise. Ainsi, le photographe et conseiller municipal a voté contre l'aide financière communale accordée au quincaillier pour son agrandissement car selon lui, il y a **traitement inégal** avec les petits commerçants qui n'ont reçu aucune aide publique pour leur implantation contrairement aux grandes surfaces. De plus, la force des petits commerçants est d'être « *soudés* », concentrés dans une même rue commerçante et le départ du quincaillier et de sa clientèle loin de cette rue constitue, en cette période de vaches maigres, un désavantage de plus pour les petits commerces du centre. Les commerçants interrogés considèrent que les politiques n'ont pas pris de mesures actuellement pour remédier à la situation morose du petit commerce. Si le photographe déplorait l'inégalité de traitement avec les grandes surfaces, il ne saurait néanmoins pas quoi faire s'il était à la place du maire pour freiner voire inverser le déclin des échoppes. Il semble résigné face aux changements conjoncturels (apparition des grandes surfaces et changement des habitudes de consommation) sur lesquels il n'a aucune emprise. Les autres commerçants considèrent que la mairie devrait **améliorer l'attrait visuel** du centre-ville qui semble mort avec toutes ses devantures à l'abandon et ses façades délavées ou noircies. **L'aménagement de la place centrale** est également critiqué. Au lieu de créer un lieu jovial propice aux rencontres et dynamique pour le village, celle-ci est jugée peu fonctionnelle, manquant de bancs ou d'arbres selon les uns, peu esthétique selon un autre. Deux commerçants déplorent **le manque de communication** des autorités avec les citoyens. Ainsi, le gérant du Champion aurait voulu être tenu informé des implantations récentes (~2003) des hard discount dans l'unité urbaine constituée de Ronchamp et Champagny. Ils déplorent le manque de collaboration et « *la petite guéguerre* » entre les deux villages adjacents concernant l'offre en grandes surfaces notamment. Alors qu'ils sont désormais 4 concurrents directs à se partager un « *gâteau qui n'a pas grandi* », les politiques auraient dû, selon lui, se consulter pour limiter l'offre et ainsi garantir la bonne marche de 2 grandes surfaces plutôt que d'ouvrir « *sauvagement* » le marché à de nouveaux concurrents offrant peu d'emplois.

Si les avis sont nuancés, la majorité des commerçants interrogés pensent donc que les politiques peuvent, voire doivent, faire quelque chose de plus pour dynamiser le centre du village et ainsi tenter d'améliorer le sort du petit commerce, à travers l'aménagement urbain notamment et une meilleure collaboration et communication avec les citoyens.

5. Conclusion

Le principal concurrent du commerce ronchampois semble donc être la zone commerciale de Lure. Elle a pour avantage d'offrir tout dans un espace relativement restreint. Le commerce ronchampois semble, quant à lui, manquer quelque peu de variété au niveau de l'offre. La quasi-totalité des personnes interrogées, que ce soit par le biais du questionnaire ou lors des entretiens, nous l'ont avoué : on ne peut pas tout trouver à Ronchamp. Il en résulte donc que même les personnes effectuant la majorité de leurs achats sur place se trouvent contraintes soit de se rendre sur Lure de temps à autre, soit de commander des articles par

¹⁵ 3-5ans selon le gérant du Champion.

catalogue ou par internet. Ces lacunes au niveau de l'offre entraînent un effet boule de neige : puisqu'on ne trouve pas tout à Ronchamp, certaines personnes préfèrent se rendre à Lure ou Belfort afin de pouvoir effectuer tous leurs achats d'un seul coup, ce qui a pour conséquence la fermeture des commerces ronchampois et, donc, la diminution de l'offre. Malgré tout, la situation géographique de Ronchamp pourrait lui apporter un avantage certain, puisque la ville se situe avant Lure, pour une bonne partie de la population de la région. La création d'une zone commerciale à Ronchamp pourrait donc peut-être pallier cet effet.

Nous avons vu également tout au long de ce travail que l'aménagement de la ville ne confère pas beaucoup d'avantages aux commerces locaux, si ce n'est la présence de la nationale, qui leur permet de capter des flux importants. Malheureusement, il est très difficile de régler ce point, étant donné les importantes contraintes imposées par le bâti déjà en place et le passage de nombreux convois exceptionnels.

Les politiques locaux semblent également être passablement remis en question. Les critiques concernaient principalement le manque de concertation avec la population, les divers acteurs économiques locaux et les communes avoisinantes. Certains commerçants de détail se sentent également délaissés par les autorités, par rapport aux grandes surfaces. Il en ressort un certain sentiment d'inégalité de traitement et donc de concurrence quelque peu déloyale.

Les principales stratégies mises en place par les commerçants de détail ronchampois pour assurer leur pérennité reposent sur la solidarité entre commerçants, la flexibilité et l'offre de divers services, afin de pouvoir se créer un marché non exploité (ou non exploitable) par leurs principaux concurrents. Il n'existe par contre plus d'association de commerçants et les initiatives collectives, telles les quinzaines commerciales, semblent appartenir au passé.

Malgré tout, le fait qu'un commerce soit sur le point de s'agrandir et que le temps soit apparemment plus à la rotation des commerces qu'à leur disparition laisse supposer que la situation, si difficile soit-elle, est loin d'être désespérée. L'implantation récente de nombreuses banques, par exemple, augmente fortement l'attractivité de Ronchamp par rapport aux autres petites villes et villages et la région. Elles drainent des flux qui semblent être importants et qui pourraient profiter au commerce local.

Notons pour finir que la portée à accorder à ce travail est limitée. En effet, nous n'avons pu, faute de temps et de moyens, approfondir notre recherche. Nous n'avons pas été en mesure de nous rendre à Lure ou à Belfort afin d'examiner la situation de nos yeux. Nous avons également échoué dans notre tentative de récolter l'avis d'une part significative de la population par l'intermédiaire de nos questionnaires. Nous n'avons pas pu non plus interroger tous les commerçants et analyser leur situation financière, ni leur type de clientèle, ce qui ne nous donne une vision que partielle de la situation. Malgré tout, et malgré nos ambitions de départ trop élevées, nous avons été en mesure d'apporter une réponse ou une ébauche de réponse à chacune de nos questions, ainsi que de confirmer ou d'infirmer, partiellement du moins, toutes nos hypothèses.

6. Bibliographie

Beaujeu-Garnier, J. et Delobez, A. 1977: *La géographie du commerce*. Paris, New York : Masson.

Blanchet, A. et Gotman A., 2001 : *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*. Paris : Nathan.

Broquet, R. 2003 : *Porrentruy, un centre régional attractif ? Le commerce de détail comme indicateur*. Neuchâtel : Institut de géographie de l'Université de Neuchâtel (Collection Géo-Regards n°62)

Limousin, P. 2000 : *La France et ses régions : inégalités et mutations*. Paris : Armand Colin.

Polèse, M. 1994 : *Economie urbaine et régionale : logique spatiale des mutations économiques*. Paris : Economica.

Theurillat, T. 2000 : *Le commerce de détail à la Chaux-de-Fonds à travers les représentations des acteurs de la commission « commerce local »*. Neuchâtel: Institut de géographie de l'Université de Neuchâtel.

6.1. Sites Internet

www.insee.fr/fr/insee_regions/f-comte/rfc/

Site de l'office des statistiques français, répertoriant différentes données statistiques (emplois, nombre d'habitant, etc.) relatives aux territoires français à différentes échelles (région, département, etc.).

www.cr-franche-comte.fr/

Le site officiel du conseil régional de la Franche-Comté, il présente la région sous différents aspects (économie, tourisme,...)

www.linternaute.com/ville/ville/donnee/

Ce site reprend des statistiques de l'INSEE datant de 1998 et nous donne des informations précises sur différentes villes (nombre d'habitants, chômage,...) et nous permet de comparer ces villes entre elles selon différents critères (emplois, cadre de vie,...)

7. Annexes

Annexe 1

CLASSIFICATION DES COMMERCES EN FONCTION DE LEUR SURFACE

Les grandes surfaces non spécialisées à prédominance alimentaire. Question de définition statistique.

« Bien qu'ils vendent les mêmes types de produits, les commerces alimentaires non spécialisés sont répertoriés selon leur taille. Une **épicerie** a une superficie de moins de 120 m². Entre 120 et 400 m², elle devient **supérette**, de 400 à 2500 m² **supermarché**. Au-delà, c'est un **hypermarché**. La taille minimum requise pour être considéré comme grande surface est donc 400 m². »

« Malgré une taille entrant dans la catégorie des supermarchés (600 à 700 m²), les **hard discounts** se distinguent de ces derniers par leur agencement et par les prix pratiqués. Ils présentent leurs produits sur les palettes, dans leur emballage d'origine, et les vendent moins chers que les grandes surfaces classiques. » INSEE©,1998

INVENTAIRE APPROXIMATIF DES COMMERCES RONCHAMPOIS

Grandes surfaces :

- 1 supermarché à prédominance alimentaire (« Champion » ~1300m²)
- 1 hard discount à prédominance alimentaire (« ED » ~700m²)

Petits commerces :

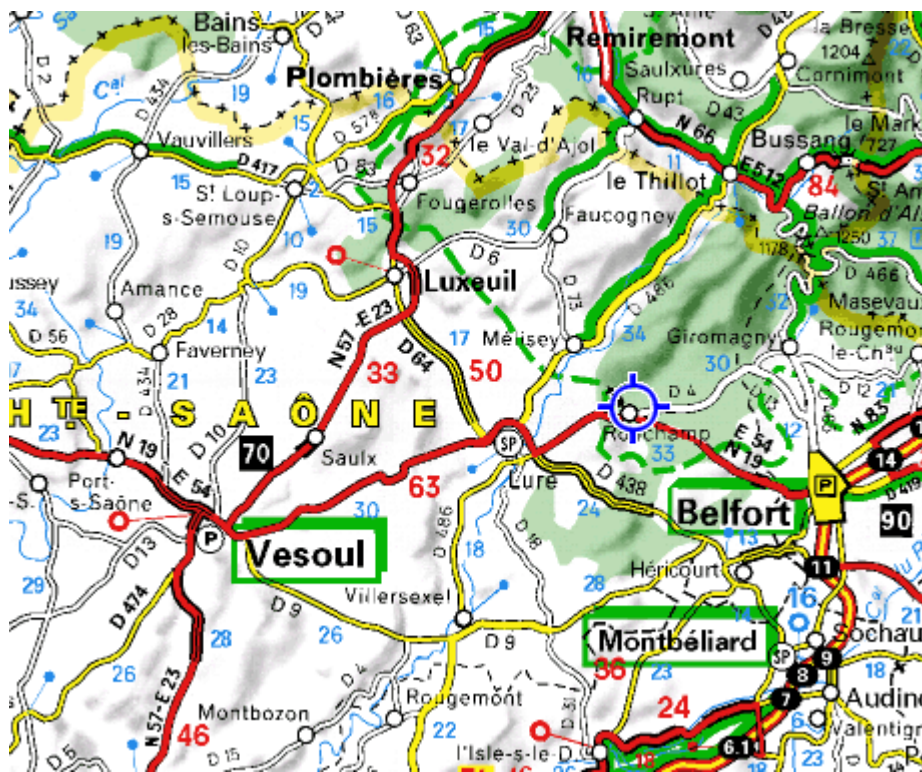
- 1 épicerie (« Proxi » moins de 120m²)
- 3 boulangeries
- 1 bureau de tabac (kiosque)
- 1 magasin de presse
- 2 pharmacies
- 2 fleuristes
- 1 quincaillerie
- 2 magasins d'électroménager
- 1 magasin d'audiovisuel
- 1 magasin de photo (vente+service)
- 2 magasins de motos/scooters

Commerces ou services fermés dont subsistent des vestiges visibles (pancarte publicitaire, ...) :

1 crèmerie, 1 boucherie -charcuterie, 2 magasins de vêtement, un magasin de chaussure, un institut de beauté, un, magasin de meubles, un chauffagiste, 1-2 bars, 2-3 locaux commerciaux à l'abandon.

Annexe 2

CARTE



LA MOBILITE A TRAVERS LES TRANSPORTS EN COMMUN

Carole Morgenthaler, Paloma Lin & Annabelle Baertschi

0. Préambule

0.1. Petit clin d'œil à Ronchamp : les convois spéciaux

Voilà un thème qui fait parler les Ronchampoises ! Cette ville est traversée par la nationale 19. Cette route engendre un trafic impressionnant. La N19 est la seule possibilité pour tous les camions, étranges convois qui ne peuvent emprunter l'autoroute. Ces convois dits « exceptionnels » sont fréquents, et hétéroclites : ce peut être une pale d'éolienne ou un métro qui sont transportés grâce à ce cheminement. Les Ronchampoises ne cessent de voir passer des bateaux, la plupart du temps appartenant à des Allemands, descendant sur la Méditerranée, ou encore des camions avec maintes remorques, encombrées de troncs d'arbre. La route fait un coude devant la mairie, ce qui pose bien des problèmes de circulation. Nous avons entendu bien d'anecdotes à ce sujet, mais nous n'avons pourtant pas pris cette direction pour notre étude de terrain, nous concentrant principalement sur les lignes de bus et de train. Il se pose alors la question d'un tel choix. En effet, la géographie des transports couvre un champ passablement large, qui aurait pu, entre autre, concerner celui-ci. Toutefois, il nous a semblé que dans le cadre d'une étude sur la mobilité, il était plus favorable de traiter des déplacements humains plutôt que ceux des marchandises.

1. Introduction

Notre recherche est basée sur le thème de la mobilité. Celui-ci est d'un intérêt certain dans le domaine de la géographie de part le fait qu'il s'inscrit dans l'étude de l'espace occupé par les hommes. Espace qui est d'une part statique, et caractérisé par la répartition des activités, des fonctions économiques, etc. ; et qui d'autre part est dynamique, faisant l'objet de mouvements et d'échanges : d'hommes, de biens, d'idées... Les réseaux de transport et de communication structurant cet espace laissent apparaître une autre dimension aussi importante, celle de la temporalité.

En effet, l'analyse de l'espace occupé par l'homme ne peut se comprendre en dehors du temps. Le temps quotidien, celui qui rythme les activités (travail, repos, etc.) et la mobilité (migrations) de chaque jour.

Les transports font donc l'objet de ces dimensions espace-temps dans l'approvisionnement quotidien, dans les déplacements journaliers et de vacances, etc.

De ce fait, notre travail de recherche tend à présenter le thème de la mobilité du point de vue des transports et en particulier des transports en commun. En conséquence de l'offre proposée concernant les réseaux existants.

L'intérêt de se pencher sur cette question est de comprendre le fonctionnement d'une ville sous un certain aspect et d'en percevoir les différents types de flux de déplacements au sein de celle-ci, ainsi que la quantité d'affluence vers et depuis cette localité.

En effet, tout système de transport est d'abord utilisé pour desservir les lieux générateurs de trafic, notamment les villes, renforçant ainsi leur accessibilité et accroissant leur potentiel économique.

Lorsque nous nous sommes penchées sur le domaine de la mobilité, nous nous sommes rendu compte que ce sujet touchait autant le tourisme que l'économie et même l'éducation. En effet, les personnes employant les transports en commun proviennent d'horizons variés.

Notre séjour s'est donc fait en ville de Ronchamp où notre intérêt s'est porté sur la circulation y transitant. Nous avons axé la recherche sur les types de transports à disposition, les prestations proposées par ceux-ci ainsi que sur la question de savoir pour qui ils étaient majoritairement destinés et pourquoi ces groupes d'usagers étaient visés.

Deux possibilités se présentaient, étudier l'offre et/ou la demande en transports publics. Il nous aurait été difficile de prendre en considération la demande, ce paramètre étant plus subjectif, il aurait requis une autre méthode de travail, trop vaste pour le temps de travail qui nous était imparti. N'enlevant en rien l'importance de cette problématique-là – préférablement traitée dans le cadre d'un travail à plus grande échelle - nous nous sommes focalisées sur l'offre en transports publics et plus spécifiquement concernant les bus et les trains.

1.1. Question de recherche

En quoi consiste, à qui s'adresse l'offre en transports publics et en quoi ceux-ci participent-ils au rayonnement de la localité de Ronchamp ?

1.2. Problématique

Ce travail de recherche se focalise donc sur la mobilité. En effet, cela semble être un paramètre essentiel dans la compréhension des flux de déplacements au sein d'une ville, notamment de Ronchamp.

Dans le domaine des transports, divers enjeux sont mis en évidence, tels que des enjeux économiques, sociaux, spatiaux (consommation de l'espace, aménagement du territoire, etc.), ou encore environnementaux (bruit, pollution sécurité). Ce sont, à cet effet, les transports urbains qui ont fait l'objet des études les plus nombreuses et qui ont joué un rôle pionnier pour clarifier les enjeux, les concepts et les méthodes de planification des réseaux de transports. On a ainsi défini, dans les années 1960, le concept de coût généralisé d'un déplacement qui est désormais d'usage courant, permettant de prendre en compte dans la planification les gains de temps et de confort procurés aux usagers (Merlin, 1991).

La planification des réseaux de transport est donc d'abord cernée à travers les enjeux qu'elle implique. Ainsi, la mobilité résulte de choix sur les transports tenant compte de l'efficacité, du confort, de l'environnement, etc. ; menant à mettre en concurrence les différents transports, compte tenu de la fonction même du service de transport qui est de réduire les distances, et de permettre à l'homme, dans ses activités, ses productions et ses échanges, de faire abstraction de l'espace. Mais entre les différents moyens de transport, le plus souvent, ceux qui présentent le plus d'avantages pour les utilisateurs sont aussi ceux qui présentent le plus d'inconvénients pour la collectivité (par exemple : l'emploi généralisé de la voiture privée aux dépens des transports publics induit plus de pollution) (Merlin, 1991).

La qualité du service, pour le transport de voyageurs peut être appréhendée à travers la notion de confort. Celle-ci étant de nature variée comprenant l'espace disponible, la quantité de correspondances, la régularité des horaires, etc.

Les réseaux de transports accordant une priorité au transport privé laissent souvent à l'écart les personnes qui ne disposent pas d'un véhicule, soit pour des raisons économiques, soit en raison de leur statut dans le ménage, soit en raison de leur âge ou encore d'un handicap qui

ne leur permet pas de conduire. Les transports en commun au contraire, à condition d'assurer une vaste desserte, permettent la mobilité de tous.

Notre choix s'est donc porté sur la circulation des transports publics qui semble être un véritable indicateur des mouvements géographiques engagés par la population, celle-ci pouvant se déplacer pour des raisons variées. On obtient ainsi des informations concernant les habitudes des gens dans leur quotidien.

Dans une ville aussi petite que Ronchamp, les institutions sont peu répandues. Par conséquent, des déplacements sont nécessaires pour travailler et même pour étudier. En effet, il n'y a que peu de postes disponibles au cœur même de la ville. Les travailleurs se voient pour ainsi dire dans l'obligation de souscrire à des offres d'emplois extérieures à leur localité ; cette information étant difficilement vérifiable par nos modestes moyens, étant donné que beaucoup d'entre eux sont en possession d'un véhicule privé. De même que les jeunes scolarisés en études secondaires n'ont pas d'autre choix que de se rendre dans une ville voisine pour poursuivre leur formation. Voilà donc l'explication des flux sortants de Ronchamp. Pour ce qui concerne les flux entrants, ils proviennent principalement du tourisme (selon un entretien avec le responsable de la compagnie de bus) qui est influencé par des sites tels que La Chapelle de Le Corbusier, le parc naturel régional où encore le musée de la mine et ses sentiers miniers balisés.

Dans le cadre de notre travail de terrain, nous nous sommes intéressées aux moyens mis à disposition pour permettre d'assurer ces déplacements.

Comment donc s'effectuent ces flux ? Comment sont assurés ces déplacements ? Telles sont en effet les questions auxquelles nous tenterons de répondre.

1.3. Hypothèses

- Les transports en commun dépendent en grande partie des usagers pendulaires tels que les écoliers, les étudiants et travailleurs.
- Le tourisme est un facteur de développement du réseau ; à moins que ce ne soit plutôt le réseau qui influence l'augmentation du tourisme dans la région.
- Le tourisme tourné vers la Chapelle de Le Corbusier, le parc national régional et les mines entraînent un flux vers Ronchamp, tandis qu'un flux hors de Ronchamp est entraîné par le travail, les formations et le ravitaillement.

2. Méthodologie

Dans un premier temps, nous nous sommes informées à travers Internet à propos du lieu du terrain de recherche et du sujet que nous allons traiter. Nous avons également consulté quelques ouvrages traitant de la thématique des transports. Les sites et les livres que nous avons consultés nous ont permis de formuler une problématique qui puisse définir nos intentions, puis des hypothèses qui permettraient de faire progresser notre travail.

Dans un deuxième temps, nous avons récolté des données qualitatives à Ronchamp et à Vesoul, sur lesquelles nous nous sommes basées pour élaborer ce compte-rendu et nourrir notre réflexion. Nous avons pour cela mené des entretiens de façon formelle (sur rendez-vous) avec différents responsables des organismes de transport, à savoir celui des TER (SNCF), celui de la compagnie de bus et enfin celui du Service des Transports du Conseil Général, ceux-ci étant complétés par d'autres entretiens menés de façon plus informelle

(discussions occasionnelles) avec des personnes concernées d'une manière ou d'une autre par le domaine des transports. Nous avons conduit ces entretiens par une méthode semi-directive, c'est-à-dire que l'on a posé des questions de façon à orienter la discussion selon nos objectifs, mais nous nous sommes aussi adaptées à ce que la personne interrogée avait envie de nous dire. En effet, malgré notre grille d'entretien préparée à l'avance, nos questions n'ont pas toujours suivi la même direction pendant les différents entretiens.

Pour des raisons pratiques, nous avons parfois eu la possibilité d'enregistrer nos entretiens de manière audio, ce qui nous a permis de tirer un maximum d'informations de ces derniers après coup.

Ces entretiens ont en général eu lieu à Vesoul plutôt qu'à Ronchamp ; notre ville de terrain n'ayant pas de réseau de transports propre à elle. En effet, les transports collectifs existants sur Ronchamp appartiennent à des compagnies généralisées s'occupant de tout le département de la Haute-Saône. Nous allons y revenir plus bas.

La durée moyenne des entretiens était de 1 heure chacun, puisque les questions posées étaient à chaque fois similaires, ceci permettant des comparaisons et des vérifications des données lors de l'analyse.

Malgré le faible échantillon de personnes interrogées à l'occasion de nos entretiens, nous pouvons croire en la fiabilité de leurs propos, car ils représentent les instances officielles du réseau de transport. Par conséquent, ils n'ont pas eu à émettre leur avis sur la question.

Nous avons constaté lors de ces entretiens que nos informations étaient saturées, nous permettant de supposer que nous n'obtiendrions pas de nouveaux renseignements en procédant à des entretiens supplémentaires.

Lors de nos entretiens, le but a été de comprendre les flux de déplacements, les moyens mis en oeuvre pour ces derniers, ainsi que les volontés des organismes gérant les transports dans une optique utilitaire d'une part et touristique d'autre part.

Notre étude devait prendre en compte une approche glocal. Mot-valise, glocal est un néologisme où les mots local et global sont joints. Cela signifie pour notre étude une approche à une petite échelle, qui est Ronchamp et à une plus grande échelle, c'est-à-dire la région autour de Ronchamp.

En regard des transports publics, nous avons pris connaissance de l'état des prestations et nous sommes forcées d'admettre que l'échelle locale est totalement dépendante de l'échelle globale. En effet, aucune prestation n'est fournie par la commune même de Ronchamp. Tout est organisé au niveau de la Haute-Saône à la plus petite échelle. Nous avons dû, par conséquent, nous concentrer sur l'échelle régionale, qui dessert l'échelle locale.

3. Contexte historique : les transports en France

La France possède le premier réseau d'Europe, et cela avant 1939. A ce moment-là, la voiture et le camion sont déjà plus usités que les autres modes de déplacement. C'est pourquoi, par exemple, que 4'800 km de voies ferrées locales sont remplacées par des services autocars en 1938. Paradoxalement, le train est à nouveau très apprécié dans les années 60, mais connaît une période de crise durant la décennie suivante. Le trafic ferroviaire chute de 60 à 40% en 1970. La SNCF se concentre alors sur les lignes principales. C'est durant cette période que 10'000 km de lignes d'intérêt local jugées « non-rentable » sont supprimées. C'est à ce moment-là que la ville de Ronchamp ne sera plus desservie pendant un laps de temps. Mais nous y reviendrons.

4. Présentation et prestations générales des transports

Ronchamp fait partie du département de la Haute-Saône (70), et celui-ci est intégré dans la région de la Franche-Comté. On retrouve ce découpage au niveau des prestations des transports en communs. L'espace dont s'occupe le Conseil Régional est la Franche-Comté, alors que le Conseil Général se restreint au département. Le Conseil Régional est le donneur d'ordre pour les transports express régionaux (TER), autant pour ce qui concerne les trains que les cars. Si le Conseil Régional désire la suppression ou l'adjonction d'une ligne de TER, il demande à la SNCF d'étudier la faisabilité de sa proposition. Il est à noter que si les deux instances sont en désaccord, le Conseil Régional impose sa décision. Quant aux prestations du Conseil Général, il s'agit des Lignes Saônoises. Ces dernières possèdent deux sortes de prestations : les transports tout public et les transports scolaires. Tous les six ans, le Conseil Général fait un appel d'offre pour une remise en soumission de l'exploitation de ces lignes envers les différentes compagnies de transport. Actuellement, ces lignes sont gérées par la Compagnie des Transports de l'Est (CET), qui fait partie du groupe Connex, anciennement Vivendi.

4.1. Les transports express régionaux (TER)

DONNEES

Il faut tout d'abord savoir que la ligne nationale Paris - Bâle ne fait que passer par Ronchamp, mais ne s'y arrête pas. La SNCF a pallié à cette carence par le biais des TER.

Nous avons imaginé ci-dessous un tableau couplant le tracé Montbéliard -> Belfort -> Vesoul -> (Paris) et Belfort -> Epinal -> (Nancy - Metz). Nous avons aussi pris la liberté de faire l'impasse sur les trains qui ne s'arrêtent pas à Ronchamp, afin de clarifier la situation.

SNCF – TER			
----- >>			
Belfort	Ronchamp	Lure	Vesoul
06 :28¹⁶	06 :46	06 :54	07 :13
07 :59	08 :18	08 :25	08 :41
08 :14 ¹⁷	08 :47	09 :00	09 :35
09 :49¹⁸	10 :09	10 :16	10 :32
12 :25 ¹⁹	12 :44	12 :51	13 :07
13 :45	14 :07	14 :14	14 :30
17 :19	17 :43	17 :51	18 :12
18 :45	19 :08	19 :17	19 :35
20 :51	21 :10	21 :19	21 :39

¹⁶ Trains circulant tous les jours

¹⁷ Cars TER circulant durant la semaine

¹⁸ Trains circulant durant les fins de semaines et les jours fériés

¹⁹ Trains circulant durant la semaine seulement

<< -----			
07 :16	06 :46	06 :33	-
07 :18	06 :53	06 :43	-
07 :18	06 :57	06 :50	06 :33
08 :20	07 :57	07 :49	-
08 :28	08 :05	07 :57	07 :38
08 :54	08 :36	08 :28	-
12 :43	12 :24	12 :16	-
13 :14	12 :53	12 :45	12 :26
14 :27	14 :11	14 :03	13 :45
18 :29	18 :08	18 :00	17 :44
18 :35	18 :16	18 :08	17 :52
19 :15	18 :52	18 :42	18 :20
22 :47	22 :28	22 :20	22 :03

Analyse des données

L'horaire se découpe en trois temps forts : matin, midi et soir. Il est cependant temporellement impossible de rentrer à Ronchamp pour le repas de midi et ensuite d'être à l'heure sur le lieu de travail. Nous en déduisons que l'offre TER, que ce soit pour Lure, Vesoul ou Belfort, est tout à fait satisfaisante, à condition de manger sur place ou de travailler à 50% par exemple. Il y a quelques chamboulements concernant les fins de semaine et les jours fériés. En effet, certaines plages horaires sont supprimées alors que d'autres ; ajoutées. (cf. tableau)

Commentaires

Grâce à nos différents entretiens, nous avons appris que ce sont surtout les étudiants et les travailleurs qui profitent quotidiennement de cette offre TER. Remarquons qu'à la belle saison, les touristes s'ajoutent au flux des voyageurs pendulaires. Le manager TER à la SNCF nous fit part de son désir d'améliorer le sort des ouvriers en leur octroyant un arrêt à proximité de l'usine Alstom de Belfort, à l'instar de l'offre dont bénéficient déjà les employés de Peugeot S.A.

La SNCF propose des tarifs avantageux pour chaque catégorie de clients :

- **les travailleurs** Il existe quatre offres possibles, dont deux peuvent intéresser les Ronchampois :
 - abonnement de travail : Destinés à ceux qui effectuent un trajet inférieur à 75 Km. Il consiste en une réduction de 75% sur le prix du trajet domicile – travail. Il peut être mensuel ou hebdomadaire.
 - activi'TER : Cette offre est destinée aux actifs dont le trajet est compris entre 75 et 250 Km. Le client a le choix de s'abonner de manière mensuelle ou quotidienne. Le prix semble varier selon le nombre de kilomètres parcourus.
- **les étudiants** Ceux-ci bénéficient de plusieurs offres, qui sont très similaires. La plus attrayante est la carte 12-25 : une réduction destinée aux moins de 26 ans et valable sur l'ensemble de l'offre du réseau de la SNCF, à renouveler chaque

année. Elle garantit 25% de réduction dans tous les cas et 50% sur les TER, Trains Corail et TGV. Cette carte vaut 49€.

- ✦ **les touristes** Ils ont la possibilité d'obtenir la carte visi'TER, qui donne accès à un tarif préférentiel du 1^{er} juin au 31 août 2005 pour les utilisateurs du TER. Cette carte est vendue 10€ et offre 50% de réduction au porteur de la carte et à ses accompagnants (au maximum quatre personnes). En effet, les trois premières bénéficient de 50% de réduction, tandis que les deux dernières ne paient que 1€ l'aller-retour.

4.2. Les lignes Saônoises

Données²⁰

LIGNE 7 LUXEUIL-LES-BAINS - LURE - BELFORT								
<i>Jours de circulation</i>		LMMeJVS	LMMeJV	S	LMMeJV	LMMeJV	LMMeJV	LMMeJV
<i>Points d'arrêts</i>		(S+V)	(S)	(S+V)	(S+V)	(S+V)	(S+V)	(S+V)
LUXEUIL-LES-BAINS	- Hôpital *				12.10			
	- Rostand	(B)			12.15		17.10	(B)
	- Hôpital *	(C)		11.50	/		17.15	17.55
	- Gare S.N.C.F.	7.15		/	/		/	/
	- Gare routière	7.20	7.30	11.55	12.20		17.20	18.00
	- Auto-Ecole	7.24	/	12.00	12.24		17.26	18.05
SAINT-SAUVEUR	- Eglise *	7.32	/	12.10	12.33		17.35	18.12
CITERS	- Pont *	7.34	/	12.11	12.34		17.37	18.14
	- Centre *	7.36	/	12.14	12.36		17.39	18.16
QUERS	- Faubourg	7.38	/	12.15	12.38		17.42	18.18
	- Esplanade	7.46	7.50	12.23	12.45		/	18.26
LURE	- Gare SNCF	8.00		12.30	12.55	13.00	17.55	18.35
	- Avenue Carnot *	8.04				13.04		
ROYE	- La Verrerie *	8.07				13.07		
LA COTE	- RN 19 *	8.10				13.10		
RONCHAMP	- Recologne *	8.13				13.13		
	- Centre	8.16				13.16		
	- Avenue Pasteur *	8.18				13.18		
	- La Plotmaz/Ste-Pauline *	8.21				13.21		
CHAMPAGNEY	- Le Plain *	8.22				13.22		
	- Le Pont *	8.23				13.23		
	- Place	8.24				13.24		
PLANCHER-BAS	- Gare *	8.26				13.26		
	- La Chaillée *	8.29				13.29		
FRAHIER	- Les Barres *	8.33				13.33		
	- Centre	8.35				13.35		
CHALONVILLARS	- Fontaine	8.40				13.40		
	- Auberge Fleurie *	8.42				13.42		
BELFORT	- Les Carrières *	8.47				13.47		
	- Londres *	8.50				13.50		
	- Faubourg de Lyon *	8.52				13.52		
	- Gare SNCF	8.55				13.55		

²⁰ cf. <http://www.cg70.fr/jeunes/horairesbus/ligne7.pdf>

LIGNE 7 BELFORT - LURE - LUXEUIL-LES-BAINS						
Jours de circulation		LMMeJVS	LMMeJV	LMMeJVS	LMMeJVS	LMMeJV
Points d'arrêts		(S+V)	(S+V)	(S+V)	(S+V)	(S+V)
BELFORT	- Gare SNCF			11.50		16.55
	- Résistance *			11.56		17.01
	- Gardéy *			12.00		17.05
	- Les Carrières *			12.04		17.09
CHALONVILLARS	- Auberge Fleurie *			12.10		17.15
	- Fontaine			12.11		17.16
FRAHIER	- Centre			12.18		17.23
	- Les Barres *			12.20		17.25
PLANCHER-BAS	- La Chaillée *			12.23		17.28
CHAMPAGNEY	- Gare *			12.27		17.32
	- Place			12.28		17.33
	- Le Pont *			12.29		17.34
RONCHAMP	- Le Plain *			12.31		17.36
	- La Piotnaz/Ste-Pauline *			12.32		17.37
	- Avenue Pasteur *			12.35		17.40
	- Centre			12.39		17.44
	- Recologne *			12.42		17.47
LA COTE	- Abri bus *			12.45		17.50
ROYE	- La Verrerie *			12.48		17.53
LURE	- Avenue Carnot *			12.51		17.56
	- Gare SNCF			12.55		18.05
	- Esplanade	6.55	10.05		12.45	18.15
	- Gare SNCF	7.05	10.15		12.55	/
QUERS	- Faubourg	7.09	/		13.03	18.23
	- Centre *	7.11	10.24		13.05	18.26
CITERS	- Eglise *	7.15	10.27		13.09	18.31
	- Pont *	7.17	10.29		13.10	18.33
SAINT-SAUVEUR	- Antiquités	7.25	10.36		13.16	18.40
LUXEUIL-LES-BAINS	- Gare routière	7.30	10.40		13.20	18.45
	- Gare S.N.C.F.	/	/		/	18.50
	- Rostand	(B)			13.25	18.55
	- Hôpital *	7.45			13.30	

10.05 : Sauf les jours de marché. (B) : Avec ligne N°5 (C) : Avec ligne n°13
 (S) : En période scolaire (V) : En vacances scolaires * : Arrêt facultatif Ne fonctionne pas dimanches et fêtes.

Analyse des données

Tout d'abord, il faut avoir à l'esprit qu'il existe des bus publics et des bus scolaires ; le réseau de ces derniers ne figure pas sur le plan des Lignes Saônoises à cause de ses nombreuses fluctuations. En effet, la capacité de ces bus est très restreinte et comporte un nombre de place limité. En respectant scrupuleusement les lois de sécurité de transport, il suffit qu'un enfant de plus désire utiliser ce moyen de transport pour chambouler la planification mise sur pied.

La plupart du temps, ces petits bus cheminent à travers les villages environnant Ronchamp (entre Lure, Melisey et Champagny) et effectuent un ramassage scolaire. Sous demande préalable, les habitants peuvent également bénéficier de cette prestation, qui soit dit en passant, est gratuite pour les écoliers.

La ligne n° 7, intitulée Belfort – Lure – Luxeuil-Les-Bains, peut s'arrêter à cinq reprises de façon facultative dans la ville de Ronchamp. Ceux-ci sont : Le Plain, la Piotnaz/Ste Pauline, l'Avenue Pasteur, le Centre et Recologne.

Ronchamp est desservi quatre fois par jour par cette ligne n°7 : en début de matinée et en début d'après-midi en direction de Belfort ; en fin de matinée et en début de soirée en direction de Lure.

Commentaires

Il nous semble évident que les flux ne se font que dans un sens, c'est-à-dire entre Ronchamp et Belfort. De plus, les horaires sont trop contraignants non seulement pour rentrer à midi, mais aussi pour respecter les horaires classiques de personnes exerçant une activité professionnelle. D'après un responsable de la CTE, cette ligne a une importance

considérable et sa suppression (ou la suppression des plages horaires midi – une heure) n'entrent pas en ligne de compte pour les futures années. Au pire cas, selon lui, on peut imaginer que seuls resteraient les trajets du matin, du soir, et du mercredi après-midi. Ceci serait la conséquence de la façon dont ce moyen de transport est utilisé : ces bus sont majoritairement fréquentés par les lycéens et les horaires des bus se calquent sur les horaires des établissements scolaires. Ils sont la plupart du temps en internat. Ils partent donc le lundi matin et reviennent pour la fin de semaine. Mais le mercredi après-midi est libre de cours, et cela peut créer un flux dans le début de l'après-midi du mercredi et un reflux le jeudi matin. En ceci réside l'explication de la pérennité de cette ligne.

La compagnie des transports de l'Est, qui exploite actuellement les Lignes Saônoises, propose les tarifs suivants :

- **pour les voyages occasionnels** : le voyageur a plusieurs possibilités. Le billet unitaire est vendu à bord de l'autocar, ou il peut demander une carte comprenant dix voyages, valable six mois et cessible, qui de surcroît offre 30% de réduction sur le plein tarif.
Une offre spéciale est faite aux étudiants, apprentis, familles nombreuses et aux enfants de 5 à 12 ans : ils bénéficient d'une réduction de 50% sur le plein tarif, la carte 10 voyages ainsi que la carte mensuelle.
- **pour les voyages réguliers** : Une réduction de 60% leur est accordée sur le plein tarif de la carte mensuelle, valable un mois à compter de la date d'achat, pour 50 voyages aller et retour, qui de plus est cessible.
- **Pour les chômeurs ou personnes bénéficiant du RMI** : ceux-ci bénéficient de 80% sur le plein tarif.
- **Les non-voyants et les enfants de moins de cinq ans** : ces personnes peuvent voyager gratuitement.

Nous n'avons pas connaissance des tarifs antérieurs à cette compagnie. Cependant, nous pouvons relever les excellentes prestations tarifaires que propose la CTE. De manière générale, la Suisse n'offre pas de si bonnes conditions tarifaires en matière de transports en communs.

4.3. Prestations spéciales

La période pendant laquelle nous avons effectué notre terrain coïncide presque avec une occasion particulière qui s'apprête à avoir lieu. En effet, lors de notre séjour à Ronchamp, nous avons eu connaissance d'un événement imminent qui se préparait. Il s'agit du cinquantième anniversaire de la Chapelle Notre-Dame du Haut dessinée par le célèbre architecte mondialement reconnu, Le Corbusier. Ce monument est le principal site touristique de Ronchamp, ou du moins, le plus fréquenté par les touristes.

Les festivités étant prévues pour le 11 juin, nous avons cherché à savoir si des prestations particulières avaient été mises en place, afin d'attirer les spectateurs et de leur faciliter la visite.

En effet, le 9 mai, date de notre arrivée, devait être la date du début des travaux de réfection de l'arrêt des TER.

Avant d'aller plus loin dans ce compte-rendu, il est nécessaire de rapporter quelques faits chronologiques.

Il y a une quinzaine d'années, l'arrêt des TER était encore une gare. Celle-ci a été rasée par la SNCF en 1990 pour un enchaînement de raisons.

Pour commencer, cela faisait déjà quelques années qu'aucun train ne s'y arrêtait. Ce qui par conséquent, mettait la gare de Ronchamp hors de fonction. Celle-ci étant inoccupée, elle fut utilisée par des squatters. L'état général du bâtiment étant devenu véritablement vétuste, il parut nécessaire à la SNCF –propriétaire de la gare à ce moment là- de la démolir pour des questions de sécurité.

Depuis maintenant 5 ans, l'arrêt est à nouveau desservi. La reconstruction de la gare étant trop coûteuse, elle n'est restée qu'un simple arrêt, les billets de train pouvant être achetés depuis Ronchamp par correspondance.

Ce qui nous a surpris à notre première visite de l'arrêt est qu'aucun panneau horaire n'était mis à disposition des usagers. Cet arrêt nous a donc semblé particulièrement démuné.

Après un entretien avec un responsable du réseau SNCF, il nous a été transmis qu'un certain nombre de déprédations avaient été commises sur le site en question. En effet, les panneaux horaires d'une valeur de 400 € avaient de nombreuses fois été saccagés *"et même volés à deux reprises"* (un responsable de la SNCF).

Après une année de remplacements réguliers de ces panneaux, le responsable s'est vu prendre la décision de ne plus les remplacer jusqu'à la fin des travaux prévus pour le cinquantenaire de la Chapelle.

Nous revoilà, après ces quelques explications préalables, aux travaux devant être effectués sur l'arrêt TER de Ronchamp avant le 11 juin, date de l'évènement majeur.

Lors d'une seconde visite de l'arrêt, nous avons pu constater le début des travaux d'amélioration du site. Nous y avons rencontré le contremaître en chef, qui nous a éclairées sur la situation ainsi que sur quelques-unes de nos interrogations. En effet, après consultation des plans prévus pour l'amélioration de l'arrêt, le temps de délai pour la fin des travaux nous a paru très court, celui-ci étant de trois semaines. A savoir, seulement une semaine avant le début des festivités ; le Conseil Général s'accordant une marge d'une semaine.

Nous avons consulté, à cet effet, le responsable SNCF qui nous a parlé des déprédations commises sur l'arrêt. Le site étant régulièrement visité par de petits délinquants, il a été décidé de retarder les travaux au plus tard, afin que l'arrêt soit prêt le jour J et de limiter les dommages potentiels avant ce jour-là. Il est vrai qu'en retardant la fin des travaux, les risques de dégâts diminuent de jour en jour.

Ces travaux vont consister en un réaménagement de l'arrêt. Celui-ci étant repensé d'abord dans une optique esthétique par un pavement de la terrasse donnant sur les quais – actuellement constituée de graviers. Puis aussi par la pose de quelques arbres pour « habiller » l'arrêt actuellement si dénudé.

D'un point de vue plus pratique, un véritable parking avec des places délimitées sera disposé face au quai. Pour l'instant, les voitures se posent où bon leur semble. Autre aménagement, un chemin sera conçu pour traverser le quai. Cela concèdera un passage plus fluide, mieux adapté à la foule prévue. Jusqu'à présent, une passerelle permet d'aller de l'un à l'autre ; celle-ci nécessitant de monter et descendre les escaliers, elle n'est pas accessible pour des personnes handicapées et n'est pas suffisamment rapide pour une grande affluence de personnes.

Mis à part le réaménagement de l'arrêt à l'occasion du cinquantenaire, d'autres réformes sont prévues à titre provisoire. A savoir des tarifs avantageux de transport pendant toute la durée des festivités (jusqu'au 15 octobre).

En effet, un forfait devrait être établi dans le but d'acheminer au mieux les visiteurs vers la Chapelle, notamment lors du 11 juin, date majeure de l'évènement.

Le réseau a été organisé pour ce jour-là, de sorte que quiconque qui prendra les TER depuis la Haute-Saône (que ce soit depuis Vesoul, Lure, Luxeuil-les-Bains, Belfort, Héricourt, Champagny, Besançon ou autre) bénéficiera d'un tarif préférentiel de 3 €, comportant le trajet en TER, la correspondance en navette depuis l'arrêt TER à la Chapelle du Corbusier, l'entrée au spectacle, ainsi que le retour par le même trajet qui sera assuré à la fin de la représentation.

Ce tarif de 3 €, est tout à fait avantageux comparé aux tarifs normaux de TER qui sont, par exemple, de 13 € aller-retour pour un voyage plein tarif Vesoul-Ronchamp.

Notons aussi que les horaires ont été particulièrement bien coordonnés afin de permettre aux visiteurs d'arriver à temps pour le spectacle.

Tout a donc été prévu pour inciter les gens à se déplacer pour les festivités par le biais des transports en commun, or ceci uniquement selon une politique touristique afin de promouvoir la ville de Ronchamp, sans compter sur les bénéficiaires.

En effet, les forfaits proposés ne sont pas du tout rentables d'un point de vue financier, mais ils le sont peut-être vis-à-vis de l'image que l'on veut donner de Ronchamp.

On remarque ainsi que la municipalité a axé la promotion de son image par le tourisme à travers la mobilité. *"Avec le cinquantenaire de la Chapelle du Corbusier, on a pu mettre de l'argent pour refaire l'arrêt du train régional"* (un député de la mairie).

La ville étant petite, son affluence de visiteurs est moindre comparé aux autres villes de la région qui ont une dimension plus importante.

La desserte des transports en communs étant insuffisante pour amener un grand public, il parut évident que la présence des spectateurs dépendrait de l'accessibilité. Rendre les déplacements plus faciles semblait être un moteur essentiel pour garantir un maximum de participants aux festivités.

De plus, il est fait un point d'honneur à montrer que Ronchamp est une ville bien organisée. En effet, l'aménagement des transports à l'occasion des festivités permet de présenter la ville sous son meilleur jour, ce qui valorisera d'autant plus la représentation que les touristes se feront de cette localité.

L'accueil est donc un paramètre important. Il est à penser que si les visiteurs sont agréablement reçus, ils seront positivement impressionnés ; ce qui augmente le potentiel touristique du lieu dans le futur, puisqu'une expérience satisfaisante et de bons souvenirs ne peuvent engendrer que des appréciations avantageuses pour les hôtes, soit de part la publicité évoquée au sein des proches, soit par un retour possible vers cet endroit prisé.

Les transports en commun –notamment les TER- étant l'un des moyens d'arrivée les plus probables, il est indispensable que le premier regard sur Ronchamp soit remarquable. Voilà pourquoi il est fondamental pour la municipalité de la ville de mettre en œuvre un dispositif fonctionnel sur place permettant aux occupants de repérer dès les premiers instants où ils sont et à quoi ils ont affaire. Ainsi, l'arrêt des TER devient reconnaissable parmi d'autres et

confère au lieu une nouvelle identité, celle d'une ville de Ronchamp étudiée et mise à neuve pour séduire, préparée à une grande occasion et capable de gérer une foule de spectateurs.

D'où la raison du réaménagement de l'arrêt sur les plans esthétiques et pratiques abordés ultérieurement.

Tout est enfin dit concernant le réaménagement des transports collectifs pour les festivités du cinquantenaire de la Chapelle de Ronchamp en tant que prestations événementielles.

Qu'en est-il des autres prestations spéciales ? Il y a le tourisme au sens plus large du terme que celui plus particulier des festivités : le transport des touristes en visite, en opposition au transport des journaliers, c'est-à-dire des habitants de la région se déplaçant dans le cadre de leurs études ou de leur travail.

En réalité, ces circuits-là ne sont en général pas effectués par les transports en communs. La raison en est que la plupart des tours opérateurs proposant des excursions touristiques organisent eux-mêmes les déplacements par leurs propres moyens. Ce qui ne donne aucun intérêt à la ville de constituer un réseau fonctionnant selon une telle compétence. En effet, la demande pour cet usage est négligeable.

Le principal site touristique de Ronchamp étant la Chapelle du Corbusier, les visites de groupes sont organisées de sorte que des cars emmènent les intéressés jusqu'à l'endroit en question et les reprennent au même endroit, sans que les visiteurs aient pu faire un tour dans Ronchamp et ses alentours.

Autant dire qu'on les voit à peine passer, malgré leur affluence régulière. Voilà pourquoi ce n'est pas du ressort de la ville d'organiser par exemple des correspondances de transports tels que des navettes circulant entre l'arrêt TER et la Chapelle. Ou encore d'augmenter la fréquence des TER par jour, actuellement de seulement deux passages le matin et de deux l'après-midi. Puisque la demande n'y est pas, il n'est pas indispensable que les transports publics s'occupent de manière particulière du transport des touristes.

Il existe néanmoins une possibilité de transport à cheval entre les transports publics et le car du tour opérateur. Nous avons obtenu ces informations par l'un des responsables des compagnies de bus, que l'on a interrogé.

Un petit rappel de la situation permettra d'être au clair sur le fonctionnement du système des transports. Le seul réseau de bus passant par Ronchamp se trouve être la compagnie des Lignes Saônoises. Celle-ci contracte une compagnie sous-traitante pour fournir les bus nécessaires, la CTE, cette dernière étant une compagnie privée.

Lorsqu'un groupe désire visiter Ronchamp et sa Chapelle, il ne passe pas nécessairement par une agence organisatrice. En effet, on peut sans soucis appeler la CTE et demander qu'on nous mette un bus à disposition. *"Il n'est pas rare de rencontrer le cas d'un groupe de retraités qui décide de faire une telle excursion pour la journée"* (un responsable des transports).

A vrai dire, c'est semblable à un car de tour organisé à la différence près que le touriste ne passe pas par un intermédiaire pour obtenir le bus. C'est également similaire à un transport collectif où le véhicule viendrait à nous sur demande.

Il n'empêche qu'une fois à Ronchamp, le système est identique à celui d'un car organisé. Ce qui ne permet pas vraiment non plus aux Ronchampoises de tirer bénéfice de la visite d'un groupe de touristes puisqu'ils ne s'arrêtent pas pour visiter la ville en soi.

En fin de compte, cette prestation particulière l'est dans l'organisation exécutée par le touriste, mais elle n'est pas réellement reconnaissable en tant que telle.

Autrement, les touristes voyageant individuellement se voient nécessairement employer les transports en commun.

Malgré le fait qu'ils ne soient pas des utilisateurs réguliers de la ligne, tels que le sont la plupart des usagers des transports collectifs, il n'y a pas réellement de prestations particulières pour un voyage occasionnel.

Il existe toutefois, à plus large échelle, des prestations spéciales proposées par la SNCF dans le cadre d'une politique touristique.

En effet, un abonnement appelé « visi'TER », est établi dans le but de promouvoir les "balades" dans la région comtoise les week-ends ainsi que pendant la durée des vacances d'été. Ces cartes pouvant s'acquérir très facilement (financièrement très abordables : 10€ à l'année) permettent des réductions très avantageuses pour le détenteur de la carte ainsi que pour ses accompagnants (50% de réduction sur le billet aller-retour pour les 3 premières personnes, et seulement 1€ symbolique pour les 2 suivantes).

Ceci dans le but de faire découvrir à travers les TER la région de la Franche-Comté et d'encourager le tourisme.

Comme pour la situation de Ronchamp qui tend à attirer les touristes, cette formule forfaitaire n'est pas non plus d'un grand apport financier à la compagnie des transports. Ce n'est d'ailleurs pas la SNCF qui est donneuse d'ordre, mais bien le Conseil Général de la région qui vise à stimuler le tourisme.

Donc que ce soit au niveau local ou global, la conclusion est la même. Les organismes se servent des moyens de transports en commun pour faciliter et inciter le tourisme dans leur région.

5. Conclusion

Nous avons pu constater lors de notre court séjour que le réseau des transports en commun n'est pas organisé par la ville de Ronchamp. En effet, aucun circuit n'a été mis sur pied par la ville ; Ronchamp est impuissante en ce qui concerne les décisions. Pourtant, cette ville est desservie de manière tout à fait satisfaisante si on compare Ronchamp à un village suisse de même importance démographique et économique. Ronchamp est desservi par les TER (trains et cars), ainsi que par les bus de la Ligne Saônoise. Il faut cependant nuancer cette vérité par le fait qu'il est de loin plus simple d'aller à Belfort qu'à Vesoul, par exemple. La répartition des flux est donc inégale selon les destinations, ce qui laisse supposer que Belfort a une bien plus grande polarité que Vesoul, alors que celle-ci est le chef-lieu de la Haute-Saône.

La clientèle des services de bus est constituée principalement par les écoliers, tandis que celle des trains, par les étudiants et les travailleurs. Il faut mentionner le fait que les touristes font aussi partie des usagers des voies ferroviaires, mais dans une moindre mesure. Il semble qu'ils ont une nette préférence pour les voyages organisés en car, quand ils ne vont pas visiter la Chapelle par leurs propres moyens.

Concernant les résultats de la recherche, nous n'avons pas totalement éclairci nos hypothèses, mais nous avons pu obtenir une quantité non négligeable d'informations portant à croire que la première d'entre elles pouvait être affirmée. Visiblement, les transports en commun dépendent en grande partie des usagers pendulaires tels que les écoliers, les étudiants et les travailleurs, car ils forment la majorité de la clientèle.

En ce qui concerne notre seconde hypothèse, tout laisse indiquer que le tourisme est effectivement un facteur de développement du réseau, mais seulement lors d'événements ponctuels, comme le cinquantenaire de la Chapelle. Néanmoins, ce sont aussi les responsables des réseaux qui prennent des dispositions afin que les gens choisissent d'utiliser les trains plutôt que leur voiture. Par conséquent, c'est l'addition des deux facteurs qui entraîne cette politique du transport touristique ; il n'y en a pas un qui prime sur l'autre.

De même que les gens qui viennent à Ronchamp ont le but de voir l'œuvre de Le Corbusier, tandis que la plupart des Ronchampoises se voient obligés de quitter leur ville pour travailler. Nous pouvons donc observer un flux entrant à Ronchamp fait par le tourisme et un flux sortant de la localité occasionné par la pendularité de l'emploi.

Au cours de notre étude, nous avons décidé d'aborder le sujet sous l'angle de l'offre. C'est pourquoi nous avons procédé à trois entretiens avec des responsables des transports publics et des institutions qui y sont attachées, et nous avons laissé de côté l'aspect de la demande. Ce qui signifie que notre point de vue est restreint, et il faut en tenir compte.

Nous avons pu remarquer qu'un certain fil rouge est apparu lors de nos entretiens. Les trois personnes confirment que le réseau existant est important, qu'il est suffisant et qu'il n'y a pas lieu de diminuer ou d'augmenter la fréquence des arrêts. Le problème principal est que la demande est insuffisante pour mettre en place des infrastructures supplémentaires, que ce soit pour les pendulaires ou les touristes. Mais il est à souligner que les trois personnes que nous avons rencontrées font partie de l'administration, ce qui donne un ton particulier à nos résultats. C'est pourquoi il aurait été judicieux d'avoir le point de vue des usagers, donc de la demande, pour avoir un panorama complet de la situation. Cependant, le temps imparti nous a fait défaut.

Il nous semble que les Ronchampoises peuvent être satisfaits des infrastructures mises à leur disposition par rapport à leur localisation et leur importance.

Lorsqu'on parle de mobilité et de transport, cela inclut bien d'autres phénomènes comme le transport des marchandises ou des biens, entre autres. Nous ne nous sommes pas du tout penchées sur cet aspect, nous focalisant uniquement sur la circulation de l'homme. Nous aurions pu aussi nous attarder sur la mobilité douce, par exemple. Mais il était nécessaire que nous ciblions notre recherche.

De plus, la région a une tradition de la voiture, de par ses usines Peugeot. La population a pour habitude de préférer les transports privés aux transports en commun. Le « paramètre voiture » ne serait-il pas alors une raison à la relative faiblesse de l'offre ?

6. Bibliographie

Bonnafous M.-A. 1973 : *Les effets de l'infrastructure des communications sur le développement régional*. Strasbourg : Conseil de l'Europe (coll. Transport et aménagement du territoire)

Merlin P. 1991 : *Géographie, économie et planification des transports*. Paris : PUF (coll. Fondamental)

6.1. Sites Internet

www.sncf.fr

Site de la SNCF

www.cg70.fr/jeunes/cartrans.htm

Carte des services des Lignes Saônoises

www.cg70.fr/jeunes/horairesbus/ligne7.pdf

Horaires de la ligne desservant Ronchamp

LES ESPACES PUBLICS A RONCHAMP

Guillaume Rais et Grégory Rochat

1. Introduction

Le sujet global que nous avons choisi pour ce travail de terrain concerne les espaces publics. A travers notre travail, il s'agira de voir quels rôles peuvent encore jouer les espaces publics à l'heure actuelle de la « globalisation ». En effet, la majeure partie de la littérature concernant les espaces publics déclare à propos de ceux-ci qu'ils sont en mutation (Ghorra-Gobin, 2001). Il ne s'agirait plus de l'habituelle place du village, mais d'espaces de plus en plus immatériels tels par exemple les forums sur internet. A cela s'ajouterait le constat que l'espace public aurait tendance à glisser dans la sphère privée (Bassand, 2001). Mais tout ceci n'est finalement qu'affaire de concept et de définition de ce qu'est ou ce que doit être un espace public. Dans notre problématique nous traiterons en premier lieu de cette question. En effet, il existe de nombreuses acceptions du terme d'espace public. Il s'agira alors de définir celle que nous trouverons pertinente pour notre étude. Enfin, dans une troisième étape nous définirons quels seront les espaces et lieux de Ronchamp que nous ferons entrer dans notre choix.

2. Problématique

Il existe plusieurs approches pour conceptualiser l'espace public dont deux nous paraissent pertinentes. La première, immatérielle, découle des travaux de Jürgen Habermas (1978). Celui-ci définit l'espace public comme un débat à l'intérieur d'une collectivité, d'une société ou entre l'une et l'autre. Cette définition nous amène à un objet non concret qui vient de l'allemand « Öffentlichkeit » (sphère publique). La deuxième approche conceptualise l'espace public par deux critères interdépendants : tout d'abord l'espace doit être libre de toute construction afin de permettre une libre circulation et des possibilités de rencontre entre les acteurs. Deuxièmement, le territoire doit être régi par le droit public, c'est-à-dire non privé, donc ouvert à tout le monde, indépendamment de l'appartenance sociale à un groupe ou à un autre. A l'inverse, Bassand (2001) parle d'espace semi-public en ce qui concerne par exemple un café. Dans ce cas, il s'agit d'un espace privé mais avec une vocation publique.

Pour notre travail, nous nous baserons sur la deuxième définition. Pour nous aider dans notre analyse, nous utiliserons les cinq dimensions que donne Michel Bassand à l'espace public : les formes urbanistiques et architecturales, le contexte urbain, les enjeux de ces espaces publics, les ambiances et enfin les acteurs. Il s'agit alors d'établir grâce à ces cinq dimensions le profil des espaces choisis afin de répondre aux questions de recherche.

L'espace de nos villes est formé de réseaux de rues, ruelles, places et parcs formant ce que l'on nomme « espaces publics ». Ces derniers sont donc de nature très diverse. C'est cela qui est entendu par formes urbanistiques et architecturales. Le contexte urbain dépend du quartier, de la zone dans laquelle nous nous trouvons et de son interaction avec les autres espaces. Les enjeux peuvent être partagés en quatre parties qui découlent des rôles que joue l'espace public : mobilité, usages publics, sociabilité et identité. Les ambiances découlent bien évidemment des résultats des autres dimensions, mais elles possèdent aussi deux dimensions propres : la temporalité (jour/nuit, semaine/week-end, différentes saisons) et le sensoriel (le visuel, le sonore, le tactile, l'olfactif). Enfin, les acteurs sont multiples, Bassand en distingue quatre types : les acteurs économiques (entreprises et propriétaires

fonciers riverains des espaces publics), les acteurs politiques, les professionnels de l'espace (architectes, urbanistes, ingénieurs) et les habitants-usagers-citoyens.

3. Question de recherche

Quelle est la pratique des espaces publics à Ronchamp ?

Depuis maintenant un certain nombre d'années les espaces publics traditionnels comme la place du village ont perdu de l'importance vis-à-vis des espaces semi-publics comme par exemple les centres commerciaux. La plus grande partie de la littérature à ce sujet étant consacrée aux grandes métropoles et aux changements qu'elles subissent du fait de la globalisation, il sera donc intéressant de voir comment cela se passe dans un milieu plutôt rural offrant à priori une moins grande diversité d'espaces semi-publics. Il s'agira de regarder si ces phénomènes affectent de la même manière les villes d'une bien moindre importance démographique comme Ronchamp (environ 3'000 habitants).

Cette ville a notamment beaucoup changé du fait de la fermeture des mines et de tout ce que cela a engendré pour l'économie locale. Quelle est alors l'influence de ces changements sur la pratique des espaces publics ? Comment ces espaces sont aujourd'hui pratiqués par les habitants de Ronchamp ? Il s'agira donc de voir ce que représente encore l'espace public pour les Ronchampois.

4. Methodologie

Le but de notre travail consiste à étudier les espaces publics de la ville afin d'en définir les usages et les pratiques. Nous avons donc étudié les espaces publics en les observant afin de définir l'utilisation qui en est faite par les habitants, ceci dans le but de comprendre comment ils fonctionnent et quels sont les enjeux les concernant.

La première remarque dont il faut tenir compte d'emblée est le fait que la présence même d'un observateur, d'un chercheur, c'est-à-dire nous dans ce cas, change directement les conditions de l'espace public. En effet, l'observateur influe sur l'espace et devient lui aussi acteur et ceci même s'il reste spectateur. Sa présence risque donc de modifier le comportement des divers usagers.

Enfin, lors de nos observations, nous avons essayé de prendre en compte une dernière remarque (Toussaint et Zimmerman, 2001). Celle-ci incite à observer l'espace public comme une scène de théâtre où les personnes deviennent des acteurs qui se mettent en scène vis-à-vis d'un public formé lui aussi d'acteurs se mettant en scène. En bref, tout le monde est à la fois acteur et spectateur dans l'espace public, la scène de la vie.

Lors des entretiens informels et semi directifs, il s'agissait d'interroger les habitants et divers acteurs sur leurs pratiques, observations et représentations de l'espace choisi. Nous avons donc par là, étudié l'approche « intérieure », celle des habitants de la ville, ceux qui vivent de l'intérieur l'espace de notre étude.

Ces entretiens se sont donc faits à deux niveaux. Tout d'abord de petites discussions informelles au gré des rencontres puis des entretiens semi directifs quand nous pouvions disposer du temps des gens de manière plus importante.

Nous avons donc interrogé les gens sur leurs habitudes par rapport à la place du 14 juillet ainsi que sur les représentations qu'ils se faisaient de la place. Nous avons également voulu savoir, de manière plus générale, ce que, selon eux, devait être un espace public. Nous

avons bien souvent fini nos entretiens sur la façon dont les gens percevaient l'aménagement de la place effectué en 1989, recueillant ainsi leur avis relatif à cette restructuration de l'espace et ce qu'il en est advenu ensuite.

Nous avons effectué cinq entretiens semi directifs : une employée de l'office du tourisme, deux commerçants ainsi que deux adjoints au maire, celle à la culture et celui aux travaux. Il faut encore noter qu'à la fin des deux entretiens que nous avons menés avec les commerçants d'autres personnes sont parfois rentrées dans la discussion.

5. Terrain

5.1 Définition des espaces publics de ronchamp

La première étape de notre travail sur place a donc consisté en une exploration de la ville afin de définir notre terrain d'étude. Cette première étape, celle de l'observation, représente une approche que nous nommons « extérieure ». En effet, nous arrivons dans une ville en tant qu'étranger par rapport à elle, nous ne la connaissons que peu et nous ne sommes pas directement à l'intérieur de son fonctionnement. C'est pourquoi notre vision est influencée par des préjugés quant à l'espace que nous allons découvrir.

Nous avons donc déambulé à travers Ronchamp et nous avons noté nos premières impressions concernant les divers espaces publics tels que le square du souvenir, l'allée du canal, la place du 14 juillet ou encore le parc des Cyprès. Puis nous avons défini les limites de notre terrain d'étude à proprement parler, ceci en fonction de nos premières impressions et observations, mais aussi en fonction des premières conclusions et des nouveaux enjeux que nous pouvions formuler quant à l'espace.

Le square du souvenir a été créé en 1989, parallèlement à l'aménagement de la place du 14 juillet. Il a été créé afin de recueillir trois monuments : une première colonne à la mémoire des différents morts durant les guerres de colonisation ainsi que la guerre franco-prussienne de 1870. Le deuxième monument est une statue à la mémoire des soldats décédés durant la première guerre mondiale. Enfin, le troisième est un mur au souvenir des militaires décédés durant la seconde guerre mondiale.

L'Allée du canal est une rue qui a été aménagée afin d'accueillir des promeneurs occasionnels au bord du Rahin. Des bancs ont été installés le long de l'Allée. Enfin, aux deux extrémités de l'Allée, des jardinets ont été aménagés à l'intérieur de gros blocs de pierre.

Le parc des Cyprès est un parc récemment aménagé à l'aide de jeux divers, telles des balançoires, pour les enfants. Il est très ombragé car situé dans un petit bois. Enfin, la Place du 14 Juillet, née à la suite du réaménagement et à la fusion de la place de l'église et de celle du marché, constitue notre objet principal d'étude, une définition plus détaillée lui est donc consacrée ci-dessous.

5.2 La place du 14 juillet

Nous avons donc choisi de nous concentrer sur la place du 14 juillet ainsi que sur la vision qu'en avaient les habitants, notamment suite au réaménagement de 1989. Cette place se situe au centre de la ville et résulte de la « fusion » des deux places qui existaient déjà : la place de l'église, donnant sur la Nationale 19 et la place du marché au bord du Rahin. L'église Notre Dame du Bas sépare cette nouvelle place en deux parties. Celle qui borde la Nationale 19, la place de l'église, a comme fonction principale d'être un parking. Nous y trouvons le bureau de la poste et une petite place en mémoire des mineurs avec deux bancs,

un chariot une sculpture murale et le carré de la mine. De l'autre côté de la nationale, en face de l'église, se trouve un café et un commerce qui va bientôt fermer. L'autre partie de la place du 14 Juillet se trouve derrière l'église et est bordée par le Rahin. Un accès pour les piétons est possible depuis l'autre rive où se trouvent réunis dans un même bâtiment la salle des fêtes et la médiathèque. L'office du Tourisme, le dojo et le Crédit Mutuel et les anciens abattoirs donnent sur cette place du marché. Un café vient aussi de rouvrir il y a quelques mois. La fonction principale de la place est d'être dédiée en majorité au parking dans la partie Est, aménagée à cet effet, et d'accueillir le marché le samedi matin sur cette même partie.

5.3 Le réaménagement de 1989

C'est donc en 1989 que ces deux places ont subi un aménagement urbain et c'est par lui qu'à été procédé la fusion des deux places à l'intérieur d'un même projet architectural qui devait même se prolonger au-delà du Rahin, vers la salle des fêtes.

Ce réaménagement a été effectué par une équipe d'architectes et de sculpteur plasticien autour de l'architecte Polska. Le projet qui est ressorti avait plusieurs objectifs : d'une part il s'agissait de rappeler le passé minier ainsi que l'empreinte du Corbusier sur le village « d'en bas », mais aussi de créer une place fonctionnelle. En effet, avant le réaménagement, une bonne partie de la place de l'église était destinée au parage, fonction que l'on voulait alors déplacer au sud de l'église.

La place actuelle est donc bien différente. Premièrement, elle a été bétonnée sur l'ensemble de la surface avec des matériaux minéraux. Puis des arches et des lampadaires ont été placés selon une ligne droite délimitant en fait une rue que les voitures pourraient alors emprunter. Des lignes bleues ont été également tracées, tantôt avec de la peinture et tantôt avec des catelles. Ensuite, des blocs de granit de diverses hauteurs ont aussi été placés sur cette place afin de délimiter certaines zones. Certains de ces blocs servent également de poteaux indicateurs, tandis que d'autres servent de poubelles. Enfin, deux sculptures ont été créées : le « carré de la mine » et le « cube des prêles ». Le premier est une surface en pierre rappelant le charbon et est emboîtée dans le sol, le deuxième est constitué de plaques de granit protégeant un groupe de prêles en bronze symbolisant l'histoire de Ronchamp. En effet, les prêles sont des végétaux à l'origine de la formation du charbon de terre. C'est donc, à travers ces deux sculptures, un rappel on ne peut plus clair du passé minier de la ville ainsi que des charbonnières de la région.

Une grande partie de la surface actuelle est occupée par des places de parcs, devant comme derrière l'église alors qu'une autre a été aménagée avec un petit parc et une sculpture en hommage à la mine et aux mineurs. Il faut aussi noter que ces deux parties sont reliées par une rue où l'on trouve quelques aménagements urbains (des lampadaires et des arches).

5.4 Premières impressions

La première remarque que nous pouvons faire est le fait que nous avons été surpris de ne pas voir plus de monde lors de notre exploration de la ville. Il n'y avait en effet personne, ni au square du souvenir, ni à l'Allée du canal, ni au parc des Cyprès. Enfin, en nous rendant sur la place du 14 Juillet, nous avons vu tout de suite qu'elle servait principalement de parking, mais qu'elle n'avait pas beaucoup d'animation. Nous avons rapidement pensé que ce fait était dû principalement au nombre restreint de commerces donnant sur cette place. Puis, c'est en interrogeant les gens lors de discussions informelles que d'autres éléments sont apparus, principalement les controverses liées au réaménagement de la place du 14 Juillet.

Une fois ces premières observations effectuées et une fois nos premières impressions notées, de nouveaux enjeux sont apparus dont des conflits à propos du réaménagement de la place du 14 Juillet. Nous avons remarqué que suite au réaménagement certains conflits sont apparus. Nous les avons donc pris en considération lorsque nous avons effectué des entretiens semi directifs.

5.5 Les différents enjeux de la place

Les enjeux fonctionnels

Pour ce qui est de l'attractivité de la place du 14 juillet, nous pouvons dire que le samedi matin est le jour où il y a encore passablement de mouvement du fait du marché. Il faut aussi noter par rapport aux communes alentours que c'est un des seuls marchés qui a lieu durant toute l'année. Ce ne sont donc pas seulement des gens de Ronchamp mais aussi des habitants d'autres communes qui le fréquentent.

Durant la semaine la place est plutôt tranquille. Il y a quelque va et vient qui sont le fait de la présence de la poste et d'une banque. Pour la Banque, nous avons observé qu'il y a plus de va et vient le mardi matin. La personne qui travaille à l'office du tourisme se trouvant juste à côté de la banque, nous a confirmé ce fait et nous a donné comme explication que le mardi matin il y a le marché de Lure et que beaucoup de gens passent donc à la banque avant de s'y rendre. Il faut noter que les personnes s'arrêtent souvent quelques minutes pour discuter entre elles, mais cela est plutôt le fait de personnes âgées. En ce qui concerne la poste, nous n'avons pas remarqué de temporalité spécifique où l'affluence est plus importante.

Une autre fonction importante de cette place est qu'elle accueille assez souvent des gens du voyage, nous avons pu le constater lors de notre séjour. Il y avait en effet durant les deux premiers jours deux caravanes. A la mairie et aussi l'office du Tourisme on nous a confirmé que cela était fréquent et que normalement il y avait plus de caravanes. Le fait que Ronchamp soit situé sur la Nationale 19 y est pour beaucoup ainsi que la présence de la chapelle, qui semblerait être un lieu de pèlerinage pour les gens du voyage, renforcerait cette attractivité. Nous avons aussi recueilli quelques témoignages concernant des problèmes que cela engendrerait, il y aurait en effet une certaine peur chez quelques personnes lors de la présence des gens du voyage.

Nous avons également pu percevoir lors de nos entretiens que la place servait, durant certaines périodes, de point de rencontre le soir pour des groupes de jeunes. En fait, ces jeunes se retrouveraient un certain temps à un endroit puis à un autre. Nous n'avons pas, lors de notre séjour, constaté de regroupement de ce type. On nous a également fait part de quelques dégradations qui ont eu lieu : plusieurs poubelles ont brûlé et des pots de fleurs ont fini dans la rivière. Ces événements auraient alors tendance à accentuer un sentiment d'insécurité auprès de la population plus âgée de la ville.

A la mairie, on déplore aussi le manque de commerces autour de la place. Plusieurs ont fermé dernièrement ce qui explique également la basse fréquentation de la place. Le propriétaire d'un commerce nous a fait part de la perte de vie du centre ville depuis une dizaine d'années.

Les enjeux identitaires

Nous avons remarqué lors de tous nos entretiens que très peu de monde était vraiment content du réaménagement de la place. Plusieurs reproches reviennent souvent : les matériaux utilisés qui sont sombres et « *donnent un peu l'impression d'un cimetière* » (un

commerçant). Ces matériaux ont été choisis pour rappeler le passé minier. Un autre reproche, qui peut être mis en relation avec le premier, est le manque de verdure présente sur la place. En effet, celle-ci manque d'ombrage en été afin d'être plus accueillante lorsque le soleil « tape » (un commerçant). Le manque de bancs est aussi déclaré problématique. De plus, nous pouvons remarquer une dégradation de matériaux utilisés pour cet aménagement. Tout d'abord la construction a eu lieu en automne alors que le gel sévissait déjà ce qui a provoqué une dégradation rapide de certains matériaux utilisés. Certains semblent même ne pas être adaptés au climat, ne supportant pas de grandes différences de température.

De plus, cette place est continuellement parcourue par des voitures et auparavant aussi par des camions ce qui a également accéléré sa dégradation. Plusieurs marques sont visibles : les lignes bleues se cassent et disparaissent par endroit (voir photos en annexe). Un autre signe est le déplacement ou la détérioration de certains blocs de granite du fait du trafic routier, en effet certains gênaient le parcage et ont donc été déplacés, d'autres auraient simplement été déplacés apparemment sans aucune raison, cela allant de pair avec les diverses déprédations qu'a subie la place (incendie de poubelle, saccage de fleurs, voir ci-dessus).

Enfin, toujours en ce qui concerne l'aménagement de 1989, un autre thème a beaucoup fait parler les Ronchampoises, c'est le coût de cette place. Beaucoup se sont plaints des dépenses effectuées pour cet aménagement, surtout à la vue des résultats. A ce sujet un ancien membre de la mairie nous a fait part que le coût très élevé de cet aménagement a été couvert par nombres de subventions dont la commune a bénéficié et que celle-ci n'a donc pas perdu d'argent. Néanmoins, toutes les personnes interrogées se sont déclarées déçues par rapport au résultat. Le projet paraissait en effet intéressant sur maquette, mais son adaptation sur le terrain n'a satisfait personne. Tout ceci impliquerait donc que très peu de personnes ne s'identifient à cette place. Elle ne semble pas être une fierté pour les habitants.

Les enjeux de sociabilité

Nous avons remarqué que très peu d'échanges sociaux avaient lieu sur la place. Celle-ci est principalement utilisée comme un lieu de passage ou de parking par les habitants. Nous n'avons jamais pu observer de regroupement de personnes même s'il nous a été dit par un commerçant que les soirs d'été il y avait quelques personnes qui se retrouvaient devant l'église. Il faut aussi noter qu'il nous a été dit par un autre commerçant que certaines personnes âgées ressentent de l'insécurité à la suite de dégradations commises sur la place et qu'elles ne passeraient plus sur cette place uniquement le matin à l'heure où il est rare de croiser des « jeunes ».

Un autre fait important est que les gens se connaissent de moins en moins du fait que Ronchamp devient de plus en plus une cité dortoir. Cela a une grande influence dans la baisse des échanges sociaux en ville.

Il y a une assez grande nostalgie qui est ressortie lors de plusieurs entretiens. La place avait une plus grande vie il y a quelques années, mais cela n'est pas à imputer uniquement au réaménagement mais également aux changements structurels de la ville : départ de nombreux commerces et transformation de la commune en cité dortoir. Ceci n'est pas une spécificité ronchampoise mais il s'agit d'un changement économique que connaissent les petites villes depuis de longues années.

6. Perception du réaménagement

Nous avons constaté qu'il y a un décalage entre le projet d'un architecte et son application dans une petite ville. En effet, peu après sa réalisation en 1989, l'aménagement de la place du 14 juillet suscita des avis divergents. S'il semble qu'au départ du projet la plupart de la population était enthousiaste, les divers problèmes rencontrés suite à sa réalisation changèrent la donne. Ces problèmes se situent à trois niveaux.

Tout d'abord, les gens furent déçus du résultat par rapport à la belle image que donnaient les divers plans et maquettes. Ils trouvèrent qu'une fois réalisés, cela « *ne rendait pas aussi bien* » (un adjoint au maire). Premièrement, beaucoup de significations ont été placées dans cet aménagement par les concepteurs (voir photo en annexe). Les architectes ont essayé de rappeler d'une part le passé minier de Ronchamp et d'autre part l'œuvre du Corbusier. Le premier problème est que ce projet peut prendre un certain sens aux yeux des personnes qui n'ont pas participé à son élaboration quand elles ont une vue aérienne. C'est ainsi que l'on peut voir certaines choses quand on regarde le plan existant sur un panneau. Mais les explications allant de pair n'aident pas beaucoup, leur compréhension est difficile et la place apparaît alors relativement vide de sens. En fait, l'explication de la démarche des concepteurs est certainement trop résumée pour pouvoir transmettre la signification et les idées se cachant derrière cette place. Comme nous l'a fait remarquer un commerçant, une des difficultés pour bien saisir ces significations est « *que l'on se trouve au niveau du sol et que pour pouvoir tout bien comprendre, il faudrait une vue de dessus pour saisir l'ensemble* ». C'est certainement cela qui a produit un certain engouement pour la maquette mais un rejet une fois la place construite. Il y a donc eu un décalage entre cette maquette et la réalité.

Ensuite il y eut aussi des problèmes matériels, la place fut réalisée en automne et le gel n'aida pas à sa construction. De plus, la surface du carreau de la mine gelant en hiver, les personnes glissaient dessus. Enfin, les diverses « bornes » en granit situées autour de la place et le long de la « voie » étaient vues comme des éléments de parcage, ce qui n'était pas l'idée des concepteurs de la place. Certaines de ces bornes étant basses plusieurs voitures furent rayées par manque de visibilité. Les habitants nous ont aussi fait remarquer que les matériaux utilisés étaient très sombres et que l'endroit faisait penser à un cimetière. De ce côté là aussi nous trouvons un décalage entre les usagers et les concepteurs. Ces matériaux et l'ambiance un peu sombre qui en résultent ont été utilisés pour rappeler le passé minier. Plusieurs personnes nous ont fait part de leur souhait d'avoir une place beaucoup plus conviviale et accueillante. Nous voyons aussi que la mairie va dans ce sens avec la plantation prévue de plusieurs arbres.

Troisièmement, il y a eu avec la réalisation de cette place un décalage fonctionnel. L'ancienne place de l'église était en grande partie un parking alors que la volonté des tenants du projet était de déplacer cette fonction de parcage derrière l'église au bord de la place du marché. Très vite après la réalisation de la place, les commerçants demandèrent à la mairie de redonner à la place de l'église cette fonction de parking. De ce fait, la place du 14 juillet perdit beaucoup de sa fonction immatérielle. En effet, il est encore plus difficile de comprendre le sens d'une réalisation architecturale si des voitures se parquent sur un espace réfléchi et non conçu pour le parcage.

La réalisation de cette place (la place du 14 juillet regroupant les anciennes places de l'église et place du marché) montre bien le décalage entre un projet d'architecte et sa réception par la population. Comme nous l'avons vu, ce décalage s'opère à différents niveaux : matériel, fonctionnel mais aussi immatériel.

Ce que nous pouvons dire c'est que ces trois choses sont extrêmement liées. En effet, elles s'induisent les unes les autres, la pratique étant nécessaire et dévalorisant par là même la dimension immatérielle. Mais en même temps, du fait que cette dimension est mal comprise dès le départ, la fonction pratique est alors plus fortement mise en avant. Son architecture ayant été très vite modifiée pour des raisons pratiques, toute la réflexion et le sens qu'il y avait derrière le projet ont disparu.

7. Conclusion

A la suite de notre travail de terrain sur les espaces publics de Ronchamp, nous pouvons tirer quelques conclusions. Tout d'abord, nous avons pu voir que la place du 14 Juillet constituait le principal espace public de la ville. C'est pourquoi, nous nous sommes concentrés sur celui-ci et que nous n'avons pas vraiment étudié les autres, ceci principalement en ce qui concerne la fréquentation des divers lieux. Cette place assure donc comme rôle principal deux fonctions : celle de passage et celle de parking pour les habitants se rendant à la poste ou à la banque. Néanmoins, il est intéressant de constater que la partie qui constituait l'ancienne place du marché n'a pas perdu complètement la vie qu'elle pouvait avoir par le passé. En effet, le marché continue de se dérouler tous les samedi matin et semble attirer passablement de monde jusqu'aux communes alentours. La place retrouve donc un peu de vie et un rôle de lieu d'échange grâce à cette manifestation hebdomadaire.

Deuxièmement il apparaît que plusieurs facteurs seraient responsables de la perte de vie de la place. D'une part, des facteurs locaux et spécifiques à Ronchamp. Le réaménagement de 1989 n'a pas satisfait tout le monde et a créé une autre ambiance de la place. En effet, l'ancienne semblait être plus conviviale selon les habitants principalement du fait qu'elle comportait quelques arbres sur les bords, se qui donnait de l'ombrage et invitait plus les gens à s'y arrêter. D'autre part, il semble que des facteurs plus globaux soient aussi à l'origine de cette disparition de vie. Il s'agit de changements structurels que nous pouvons observer ailleurs dans d'autres villes : fermeture des commerces du centre ville, fonction de plus en plus grande de cité dortoir de la part de la commune. Nous pouvons donc là plutôt confirmer la véracité de notre hypothèse de départ comme quoi la place du village, espace public traditionnel, a perdu de l'importance.

Ce que nous pouvons affirmer c'est qu'il apparaît au sein de la population une certaine nostalgie par rapport à ce qu'était la place il y a plusieurs dizaines d'années. Il faut néanmoins nuancer cela en sachant que c'est aussi un topos du discours sur la ville. Ces changements sont dus à l'évolution générale de la société et pas seulement au réaménagement de la place en elle-même. Il est alors certain que même si la commune essaie de redonner une certaine convivialité de la place en prévoyant de replanter des arbres, il est difficile d'avoir une emprise sur ces changements structurels de la société.

8. Limites de notre terrain

Il est pertinent sinon nécessaire de faire quelques remarques quant à notre travail et ses limites. Tout d'abord notre échantillonnage est incomplet, il aurait fallu pouvoir interroger plus de personnes et de catégories plus diverses. Certains groupes, comme par exemple les personnes âgées ou les jeunes, ne sont pas représentés, ce qui constitue indéniablement un manque. Mais il faut savoir aussi que le sujet que nous avons choisi est très vaste, les avis sont bien souvent personnels et les représentations de l'espace plus encore. De plus, nous ne sommes restés à Ronchamp que cinq jours, ce qui ne laisse pas beaucoup de temps pour

découvrir le terrain et pouvoir effectuer un grand nombre d'entretiens. Enfin, nous n'avons pas été là le samedi matin, jour de marché où l'animation de la place est la plus importante.

9. Bibliographie

Bassand, M. 2001 : Les espaces publics en mouvements. *Villes en parallèle, la ville aujourd'hui entre privé et public* 32-34. 36-44

Ghorra-Gobin C. 2001 : *Réinventer le sens de la ville : les espaces publics à l'heure globale*. Paris : L'Harmattan.

Habermas, J. 1978 : *L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*. Paris : Payot

Tomas F. 2001 : L'espace public, un concept moribond ou en expansion ?, *Geocarrefour : L'espace public*. 76, 1. 75-84.

Toussaint J.Y. et **Zimmermann, M.** éditeurs 2001 : *User, programmer et fabriquer l'espace public*. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes.

10. Annexes

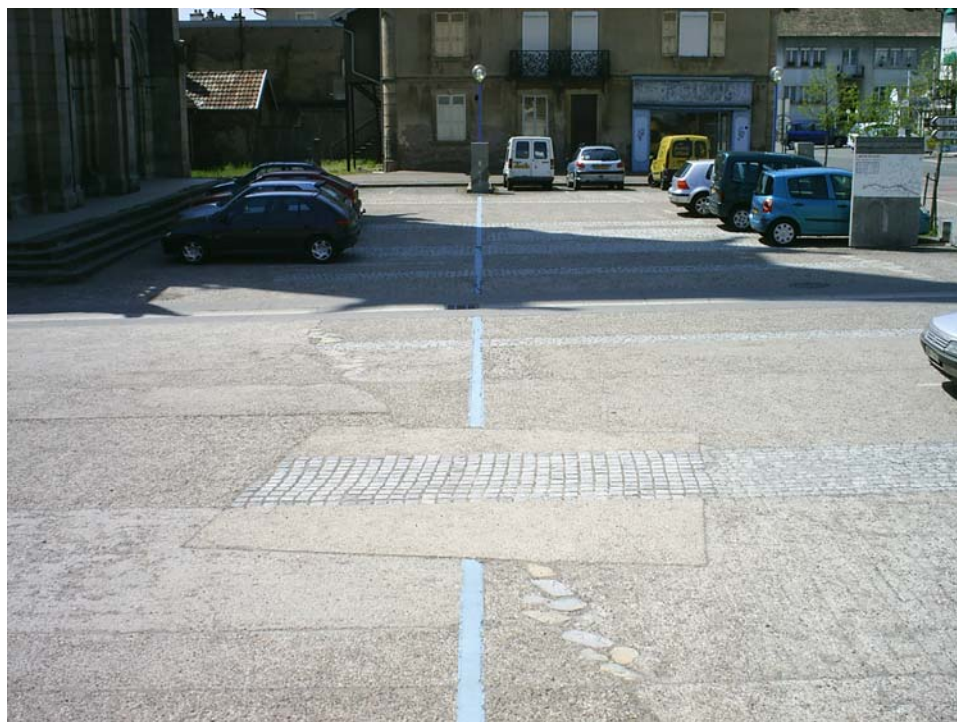
Annexe 1 : Photographies



Nous pouvons voir ci-dessus le plan de la place selon le projet Polska.



Vue depuis l'église de la partie sud de la place, au deuxième plan nous apercevons la salle des fêtes.



Vue (prise de l'est) de la partie nord de la place, à gauche nous distinguons l'entrée de l'église. Nous pouvons voir l'ancien emplacement du carré de la mine.



Vue (prise de l'ouest) de la partie nord de la place. Tout à droite le bâtiment de la Poste, à gauche au fond le nouvel emplacement du carré de la mine avec une sculpture.

LA DIMENSION MATERIELLE ET LES ACTEURS DU PATRIMOINE MINIER DE RONCHAMP

Arnaud Macquat et Simon Stokoe

1. Introduction

Autrefois, la ville de Ronchamp connaissait un essor et une activité bien plus développés qu'aujourd'hui. En effet, durant deux siècles environ, cette commune de Franche-Comté a abrité une exploitation minière considérable.

L'histoire minière du bassin houiller de Ronchamp débute en 1750. L'extraction du charbon s'effectue alors par creusement de galeries (extraction horizontale) dans des zones appelées « affleurements²¹ ». En 1810, le premier fonçage²² s'effectue. Le puits Saint-Louis est le premier d'une chaîne qui en comptera 26 au final.

En 1875, plus de 1500 mineurs sont employés à Ronchamp pour une extraction moyenne de 200 000 tonnes de charbon par an. Ronchamp se hisse au rang des plus grandes exploitations minières de France. La ville bénéficie de cette énorme prospérité pour se développer et durant l'Entre-deux-guerres, une masse considérable de main-d'œuvre polonaise immigre à Ronchamp pour répondre à la forte demande de mineurs.

Malheureusement pour la charmante cité minière, l'exploitation du charbon souffre dès la fin de la Seconde Guerre mondiale à cause de coûts d'exploitation trop élevés et de concurrence plus performante. Les puits se ferment les uns après les autres, jusqu'à la fermeture du dernier puits en 1958 qui met un terme à l'exploitation houillère à Ronchamp.

Suite à la fermeture des mines, l'ensemble de la population ouvrière, mécontente, désire faire disparaître les traces de ce passé. On veut tourner la page et effacer les souvenirs, qui font beaucoup trop souffrir les esprits. La vie à la mine était terrible, douloureuse, mais elle représentait toute la vie des mineurs depuis des générations. Les chariots et d'autres instruments miniers sont jetés à l'intérieur des mines, ces dernières sont alors rebouchées et bouclées, seules des bornes, placées à la surface, indiquent la présence d'une ancienne galerie. Les puits et la grande majorité des bâtiments liés à l'exploitation minière sont détruits, à l'exception du puits Sainte-Marie et de quelques bâtiments qui ont été rénovés et réutilisés (bâtiments résidentiels notamment).

Ce passé, bien qu'il ne soit plus visible de la même manière de nos jours, perdure dans les esprits et dans l'histoire de la ville. Il constitue le patrimoine culturel de Ronchamp. Rendre hommage et commémorer son passé apparaît comme une préoccupation importante aujourd'hui. Cependant, ce travail peut s'avérer douloureux lorsque le passé à remémorer touche les cœurs et les esprits de manière sensible.

Ainsi, à Ronchamp, cette prise de conscience a eu lieu depuis 10 à 15 ans environ. La génération active a décidé de glorifier leurs ascendants et d'enseigner à leurs descendants l'histoire de leur ville, de leur peuple.

De ce fait, le présent travail s'attache à décrire et à comprendre la manière dont le patrimoine minier s'illustre à Ronchamp. Une distinction essentielle a été opérée dans notre recherche entre la dimension matérielle et immatérielle du patrimoine minier.

²¹ Site où la roche ou le charbon constituant le sous-sol apparaît à la surface.

²² Creusement d'un puits ou d'une galerie inclinée vers le bas.

2. Problématique

2.1. La notion de patrimoine culturel selon Pomian

Pour problématiser l'analyse détaillée du patrimoine minier de Ronchamp, il semble nécessaire de s'intéresser aux explications de Krzysztof Pomian²³ (1990) sur la notion du patrimoine culturel :

On part d'une situation initiale où une usine, une filature ou un haut fourneau, qui était en activité depuis longtemps, subit la fermeture de ses exploitations. Tout ce qui a encore une valeur marchande est démonté et emporté, ne restent que des bâtiments délabrés et des vestiges d'anciennes installations. Des années passent et enfin se pose une question cruciale : que faire avec cette ancienne usine devenue terrain vague ? On peut en effacer les traces et réutiliser l'espace acquis de la sorte. Mais on peut aussi la conserver en tant qu'un témoignage des activités industrielles du passé et l'ouvrir au public²⁴.

Au départ, l'usine fonctionnait dans le circuit productif, utilitaire. Désormais, elle est devenue un objet de discours et de gestes, qui traduisent les attitudes à l'égard du passé qu'elle représente. Elle fonctionne de ce fait dans le circuit sémiotique. L'usine se réduit ainsi à être un support des significations dont l'investissent ses conservateurs, d'une part, et ses visiteurs, de l'autre, et qui ne sont pas toujours concordantes. Sa nouvelle fonction est une fonction signifiante. Elle est devenue un système de sémiophores²⁵, objets porteurs de caractères visibles susceptibles de recevoir des significations. A ce titre, elle est elle-même un sémiophore.

Le patrimoine culturel, tel qu'il se présente aujourd'hui, résulte d'un mouvement qui passe des sémiophores originaires à des objets qui n'en sont pas et qu'on investit de significations, tout en sachant qu'on a affaire à des choses et des corps. D'un mouvement donc qui abandonne la perspective anthropocentrique, dans laquelle le monde entier parlait à l'homme un langage supposé lui être connu de naissance ou lui avoir été révélé, au profit d'une découverte des fonctions originaires des artefacts et de leurs relations, ainsi un des rapports entre les corps, pour pouvoir leur conférer des significations appropriées. D'un mouvement qui, en d'autres termes, remplace de plus en plus une attitude religieuse et esthétique par une attitude historique et scientifique.

Extraites en général depuis longtemps du circuit utilitaire, soumises à une protection spéciale et exposées au regard dans des lieux clos destinés à cet effet, les composantes du patrimoine culturel forment ainsi ensemble une collection dispersée sur chaque territoire national. Chaque strate du patrimoine culturel résulte donc d'une rupture entre le présent et le passé qui fait que les objets allant de soi deviennent contestables avant de disparaître de la circulation, de passer du visible à l'invisible pour être récupérés bien plus tard avec des fonctions et des finalités différentes, celles des intermédiaires entre le passé et l'avenir.

C'est à partir de ces explications de Pomian que s'articule notre travail. On apprend tout d'abord que certains sites patrimoniaux sont conservés et font parfois même l'objet de revalorisation. De ce fait, dans la partie « dimension matérielle », nous ferons l'état des lieux

²³ L'ensemble de ce chapitre provient de l'article de Krzysztof Pomian (voir bibliographie).

²⁴ C'est cet aspect qui nous intéresse particulièrement.

²⁵ Pomian utilise le terme de sémiophore pour désigner les objets sans utilité (maintenus hors du circuit d'activités économiques) mais qui dans cet état dévoile pleinement leur signification. Il s'agit d'un néologisme qu'il a créé pour tenter de déterminer ce qu'ont en commun à la fois des tableaux, des monnaies, des coquillages, bref tous les éléments constituant les collections des cabinets de curiosités. Il s'agit d'objets porteurs d'une signification et détournés de leur fonction utilitaire initiale. Les objets se divisent ainsi en utiles et signifiants. [<http://pages.infinet.net/cabinet/bann.htm>]

des sites qui ont connu ce sort et nous tenterons d'en comprendre le pourquoi et le comment. Toutefois, le pourquoi et le comment de la conservation et de la remise en valeur d'un vestige ne suffisent pas à appréhender le sujet dans sa totalité. Nous nous pencherons donc également sur les acteurs qui concrétisent ou non ces actions. Ainsi notre travail s'articule sur ces deux grandes catégories : la dimension matérielle et les acteurs du patrimoine minier.

2.2. Dimension matérielle

Elle se divise en trois domaines distincts.

En premier lieu, le patrimoine minier matériel existe sous la forme d'un site minier exploité par le passé et dont il reste actuellement des vestiges. Ce lieu peut faire l'objet d'un réaménagement, d'une rénovation, afin d'organiser le ou les vestiges dans un ensemble didactique et captivant (ex. : visite guidée ou commentée, itinéraire ou sentier didactique, etc.).

Ce premier domaine regroupe donc des vestiges rénovés, ainsi que des « vestiges-restes ». Plusieurs questions peuvent alors se formuler :

- *Comment, par quelle logique choisit-on un site à rénover ?*
- *De quelle manière rénove-t-on le site ? (stratégies, financement)*

L'objectif réside ici dans la compréhension des raisons et de la manière dont on rénove des sites patrimoniaux.

Deuxièmement, le patrimoine minier matériel peut être déplacé vers un autre endroit, de l'ancien site vers la ville par exemple. Dès lors, sous forme d'objets divers, il peut constituer une partie du mobilier urbain. Le mobilier urbain, ici, répond à deux objectifs : embellir la ville et rendre hommage au passé minier. Une interrogation majeure vient alors à l'esprit :

- *Quelle logique régit la localisation de ce mobilier urbain de récupération ?*

La réponse à cette question, qui concerne essentiellement des chariots de mine, permet de saisir les stratégies d'embellissement et surtout de commémoration du passé minier.

Enfin, un dernier domaine représente la dimension matérielle du patrimoine minier. Il se constitue de différentes actions de création de nouveaux lieux qui participe à la commémoration du patrimoine culturel. Il s'agit entre autres de réalisation de musées, de « places-souvenir », de monuments, etc. Les questions se rapportant à ce type de patrimoine minier matériel sont multiples :

- *Quels sont l'objectif et la manière de la création de ce lieu ?*
- *Quels sont les facteurs de localisation ?*

Ainsi, nous appréhenderons les volontés qui régissent la construction d'un nouveau « site », de même que les techniques symboliques utilisés.

2.3. Acteurs du patrimoine minier

Concernant la dimension immatérielle, l'intérêt se porte sur la manière dont divers acteurs sociaux illustrent ce passé minier ou du moins s'y intéressent. La plupart du temps, cette dimension se traduit par la constitution d'associations ou d'amicales dont les objectifs et les actions peuvent varier. Il est également intéressant de se tourner vers la manière dont la population, les habitants, vivent au quotidien ce patrimoine culturel.

A propos des associations, le questionnement se situe au niveau des objectifs, des stratégies et du financement, entre autres. Et pour ce qui est de la perception du patrimoine culturel de la part des habitants, les interrogations s'intéressent aux relations qu'ils entretiennent avec ce patrimoine et la manière dont ils le ressentent, c'est-à-dire l'importance qu'ils lui confèrent au sein de leurs préoccupations.

3. Méthodologie

Lors de notre séjour à Ronchamp nous avons tenté de dresser un aperçu général des problèmes liés au patrimoine minier ainsi que des stratégies mises en place par les différents acteurs de la vie ronchampoise pour revaloriser et faire connaître ce patrimoine spécifique. Il est certain qu'en une semaine nous ne pouvons guère prétendre à une connaissance intime des problèmes engendrés par les multiples facettes du patrimoine, mais au travers des méthodes de géographie humaine et d'une approche qualitative, nous essaierons de circonscrire les problèmes et, dans la mesure du possible, d'apporter des éléments de réponses.

3.1. Démarche générale

Notre méthodologie s'articule selon trois démarches, les entretiens semi-directifs, l'observation analytique et le parcours commenté. En plus de cela, nous avons parcouru le village et ses abords immédiats pour cartographier le mobilier urbain (chariots de la mine, plaques commémoratives, etc.) relevant du patrimoine minier pour tenter de cerner la logique inhérente à leurs emplacements dans le village et ses alentours.

De surcroît, nos marches avaient pour but de nous familiariser avec l'environnement dans lequel nous allions effectuer notre terrain et la façon dont les différents sites miniers étaient répartis sur la commune de Ronchamp et de Champagny, même si notre investigation était limitée à la commune de Ronchamp. Il nous semble important de mentionner le fait que ces marches, que nous avons effectuées seuls, ne nous ont permis d'appréhender que partiellement le patrimoine minier de Ronchamp car celui-ci est, le plus souvent, très difficile à voir pour le néophyte en raison de la configuration du terrain et du fait que les installations minières sont, pour la plupart, sous terre. En outre, les mineurs déçus par la fermeture du dernier puit en 1958 détruisirent ou comblèrent les puits.

Enfin, nous avons également utilisé la photographie. L'usage de cette approche est principalement destiné à documenter nos explications. Toutefois, nous avons effectué de nombreuses photographies, parfois même anecdotiques, ceci dans le but de se souvenir, grâce à l'image, d'éléments qui pourraient être oubliés. De plus, la possession de photographies sur le sujet étudié permet en tout temps la possibilité d'effectuer une analyse plus approfondie de certains détails.

3.2. Détail des entretiens semi-directifs

Notre premier entretien eu lieu avec Jean-Claude Mille, responsable des travaux publics. Cet entretien avait pour but de tester nos hypothèses relatives au mobilier urbain et de cerner les logiques qui dictent à la mairie le choix des emplacements pour les différents éléments du mobilier susmentionné. Le principal problème que nous avons rencontré pour cet entretien est le fait que nous ne l'avons pas enregistré, il a donc fallu que l'un d'entre nous prenne des notes limitant par ce fait nos possibilités de pouvoir s'attacher à l'examen détaillé de la sémantique de notre interlocuteur et augmentant aussi la possibilité d'une mauvaise interprétation de ce qu'il voulait dire. Pour limiter l'impact de ce type de problème nous nous

sommes attachés à intégrer directement dans notre texte les éléments qui nous semblaient pertinents. Nous avons procédé de la même manière avec tous nos entretiens.

Il nous est nécessaire de nous attarder quelque peu sur le parcours commenté que nous avons effectué avec M. Banach, le vice-président de l'association des amis du musée de la mine. Nous avons parcouru le circuit de l'Étançon, un des circuits pédestres didactiques, pour qu'il puisse nous faire part des problèmes liés à la mise en valeur de ce patrimoine et des difficultés rencontrées par l'association dans la gestion et la réhabilitation des différents sites. En plus des problèmes de retranscription liés aux entretiens semi-directifs, le parcours commenté n'a été possible qu'avec une personne, limitant un peu la perspective qu'elle nous donne.

Lors de notre troisième et dernier entretien, nous avons rencontré Danielle Hingray, première adjointe au maire, responsable de la culture. Nous avons axé la rencontre au niveau du rôle de la municipalité en général à propos de la remise en valeur du patrimoine. De plus, étant responsable du domaine de la culture, nous lui avons posé plusieurs questions à propos du Musée de la Mine.

Pour conclure, il nous semble qu'au-delà des problèmes liés à une approche qualitative d'un sujet, notre plus grande lacune fut de n'avoir pas interrogé d'anciens mineurs, il est certain que la perspective qu'ils auraient pu amener aurait grandement amélioré notre travail dans la mesure où nous aurions pu évoquer les aspects plus personnels du patrimoine, liés au vécu des mineurs. Toutefois, la visite du Musée de la mine ainsi que les informations recueillies lors de celle-ci nous ont permis de pallier quelque peu cette lacune.

4. Dimension matérielle

Comme il a été mentionné auparavant dans la problématique, la dimension matérielle du patrimoine minier peut être appréhendée selon trois catégories.

Une première qui s'intéresse aux anciens sites, donc aux vestiges. Ceux-ci peuvent faire l'objet d'une rénovation et d'un réaménagement, c'est pourquoi cette première catégorie se divise encore entre ce que nous avons choisi de nommer les « vestiges-restes » des « vestiges-rénovés ». Cette catégorie sera traitée ici dans les chapitres « Vestiges-restes » et Circuits miniers.

Le second volet représente l'action de déplacer des objets ou des choses appartenant à une exploitation minière vers un autre endroit, afin de leurs conférer une autre fonction. Cette catégorie constituera une partie du chapitre consacré au Mobilier urbain.

Enfin, le dernier champ d'application du patrimoine minier matériel s'intéresse à la création de nouveaux endroits ayant un objectif de mémoire face au passé minier de Ronchamp. Ce domaine sera repris en partie dans le chapitre concernant le Mobilier urbain, ainsi que dans celui traitant du Musée.

4.1. « Vestiges-restes »

L'appellation « vestiges-restes » regroupe l'ensemble des bâtiments et des sites restant de l'ancienne exploitation minière. Comme il a déjà été fait mention auparavant, ces derniers peuvent faire l'objet d'une rénovation ou d'un réaménagement, afin d'améliorer l'attractivité du lieu.

Le seul vestige qui reste entièrement visible à Ronchamp est le puits Sainte-Marie²⁶. Le site appartient au département de la Haute Saône. Le puits est une étape d'un des trois circuits miniers proposés (le circuit art et histoire). L'aménagement du lieu demeure très maigre. En effet, seuls une barrière installée par le département et des chariots disposés devant le puits par la municipalité constituent l'aménagement du vestige. Aucun panneau explicatif n'est présent, la seule description donnée est inscrite sur la borne signalisant le circuit et cite : « Puits Sainte-Marie ; Creusé en 1864, il sert de puits d'aération à partir de 1924 ». L'importance de l'endroit, puisqu'il apparaît comme le dernier vestige de puits à Ronchamp, manque d'installations. De plus, l'intérieur du bâtiment souffre de nombreuses déprédations (graffitis).

L'explication de ces manques et de ce désintérêt réside certainement dans le fait que le site appartient au département, et non à la municipalité ou à un privé. De ce fait, le propriétaire n'est pas un acteur en lien direct avec le vestige et l'intérêt qu'il lui porte ne touche pas son affection de la même manière que pour la municipalité ou un privé de Ronchamp. Jean-Claude Mille²⁷ nous a informé que le département a pris la décision d'installer des vitres à l'emplacement des anciennes fenêtres du puits, ceci afin d'éviter l'accès aux vandales à l'intérieur du bâtiment. Cependant cette décision semble insuffisante dans l'optique d'une revalorisation du site. De plus, si l'endroit souffre déjà de vandalisme, les vitres qui seront installées ne suffiront pas à bloquer les déprédations et pourront très vite être cassées.

Un autre vestige de site minier existe également à Ronchamp : le puits de l'Étançon. Mais seules les fondations subsistent. Le lieu est revalorisé dans le cadre d'un des trois circuits miniers (le circuit de l'Étançon).

D'autres restes de l'ancienne exploitation minière sont également présents en partie. Ils sont aménagés dans les circuits miniers (surtout celui de l'Étançon), toutefois, ils ne sont pas aussi importants en taille que le puits Sainte-Marie. Ce sont des entrées de galeries ou diverses étapes du processus de l'exploitation minière.

Un dernier « vestige-reste » peut encore être cité. Il regroupe l'ensemble des terrils²⁸ qui sont présents tout autour de Ronchamp. Les terrils ont fait l'objet d'une réutilisation. En effet, de nombreuses quantités de terrils ont été vendues au département lors de la construction de la route nationale (N19). Ces restes prennent beaucoup de place et pourraient disparaître pour des raisons économiques. Mais, la découverte d'espèces particulières de champignons sur un de ces terrils permet de protéger certaines zones et ainsi de garder ces vestiges du passé à haute valeur patrimoniale²⁹.

4.2. Circuits miniers

Trois circuits pédestres-didactiques sont présents à Ronchamp, un circuit « art et histoire », « mine et forêt », « l'Étançon et les cités ouvrières »³⁰. Sur le terrain des bornes signalent les différentes étapes à découvrir.

Plusieurs organismes sont responsables de ces circuits et proviennent de milieux différents : *Le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges*³¹, *APACH*³², *Office National des Forêts*³³,

²⁶ Pour illustrer ces propos des photographies sont présentes en annexe 1.

²⁷ Responsable des travaux publics.

²⁸ Grands tas de stériles au voisinage d'une mine (« déchets » produits lors de l'extraction minière).

²⁹ Bulletin Municipal 2005.

³⁰ Les cartes des trois circuits se trouvent en annexe 2.

³¹ C'est lui qui a financé les bornes et l'aménagement des sentiers. Par contre la réalisation a été effectuée en concertation avec l'Association des Amis du Musée de la Mine.

Grandes Randonnées Nationales, Municipalité de Ronchamp, Association des Amis du Musée de la Mine.

Une brochure détaillée retrace ces trois circuits, avec des explications et des illustrations à propos de chaque borne. Elle est en vente à l'Office du tourisme de Ronchamp. Les informations sont complètes, par contre aucune indication sur le terrain, ni publicité ailleurs, n'indique l'existence du fascicule. De plus, le fait qu'il soit payant, bien que peu cher (1,50 €), peut apparaître comme un obstacle à son utilisation.

Circuit art et histoire

Ce circuit court permet de découvrir les principaux lieux du patrimoine (général, pas seulement minier) de Ronchamp, de l'art sacré aux traces les plus visibles du patrimoine minier. Il comprend les deux chapelles, ainsi que le puits Sainte-Marie. Ce circuit n'est intéressant pour nous que pour la visite du puits. Il est le plus représentatif des principaux sites en termes de tourisme, puisqu'il y a les chapelles et un vestige minier. Néanmoins, en ce qui concerne le patrimoine minier, il n'est pas complet.

Circuit mines et forêt

Selon la brochure, cette promenade permet d'évoquer non seulement l'origine du charbon, mais aussi les techniques d'extraction du début du XX^e siècle, ainsi que son utilisation. Toutefois, après l'avoir effectué, il donne plus l'impression de fonctionner comme un circuit de promenade plutôt que d'un circuit de découverte minière. On y trouve seulement un ancien tunnel et un vestige du site des fours à coke. Il demande beaucoup de temps de marche pour peu de découverte. Cependant, il permet à un endroit de se rendre compte de l'importance des exploitations minières du passé, car il passe à côté d'un énorme amas de terril vierge. L'aspect terril « déchet » n'est pas valorisé dans les dépliants, alors que pour nous il semble apparaître comme un potentiel intéressant de revalorisation du patrimoine.

Circuit l'Étançon et les cités ouvrières

Ce circuit parcourt la partie nord du bassin houiller, celle des affleurements. Les fondations du puits de l'Étançon, qui a été un des derniers puits à fermer, sont encore visibles. L'Association des Amis du Musée de la Mine s'occupe de l'entretien et de l'amélioration du circuit. Il faut toutefois distinguer le circuit financé par le Parc des Vosges avec celui de l'Association des Amis du Musée de la Mine³⁴. Tous deux possèdent un tronc commun, cependant le parcours de l'Association des Amis du Musée de la Mine reste dans la forêt et finit sa boucle par un autre chemin.

Ce circuit apparaît véritablement comme un parcours découverte du passé minier, avec des panneaux informatifs, des galeries visibles dont une rénovée à son entrée. L'aménagement des galeries (pour les rendre visibles) a été effectué par l'Association des Amis du Musée de la Mine, au cours de différentes journées de travail avec des bénévoles.

Contrairement au circuit « mines et forêt », celui-ci possède une bonne répartition entre temps de marche et découverte minière. Les différentes étapes du traitement du charbon (extraction, transport, logement ouvrier, bureaux des houillères, infirmerie, maison de

³² Association de Ronchamp dont les activités sont diverses ; concernant les circuits, ses responsabilités se situent au niveau de la signalisation des sentiers [source : entretien avec Alain Banach].

³³ Il est responsable de l'entretien des sentiers.

³⁴ La carte des sentiers des affleurements de l'Étançon de l'Association des Amis du Musée de la Mine est se trouve en annexe 3.

maître, magasin) sont exposées tout au long du parcours ce qui permet une bonne compréhension des processus de l'exploitation minière.

Il faut néanmoins relever qu'au cours du parcours de l'Association des Amis du Musée de la Mine, le sentier passe à côté d'une décharge. Suite à l'entretien avec la première adjointe au maire, il a été clarifié que cet endroit a été fermé à la fin de l'année 2004 et qu'il devrait être rebouché prochainement. De plus, il arrive que le sentier soit coupé par un arbre tombé. Selon Alain Banach, ce problème devrait être réglé par les services forestiers de la municipalité, mais cela prend du temps. Quelques problèmes de signalisations existent également. D'après le même interlocuteur, la responsabilité de la signalisation incombe normalement à l'ONF. Ces quelques points négatifs montrent que la gestion d'un site partagée par plusieurs acteurs divers pose souvent des difficultés.

Il est encore nécessaire de souligner l'importance du travail effectué par l'Association des Amis du Musée de la Mine. En effet, leurs efforts ont débuté dès 1996 et ont permis une véritable remise en valeur du patrimoine minier le long de ce circuit des affleurements de l'Etaçon. Bien que ces travaux soient effectués par le biais de l'Association, un nombre restreint d'habitants s'occupe de ce labeur. Les aménagements principaux sont la mise en valeur du site du puits de l'Etaçon, ainsi que du plan Grisey, du fonçage Robert et du puits 780³⁵.

Concernant la procédure, Alain Banach nous confie qu'elle est rarement respectée, les travaux sont commencés sans qu'une demande en bonne et due forme soit faite. Cette illégalité de la remise en valeur du patrimoine s'explique par le temps que prendrait le traitement d'une demande. De plus, il existe un risque conséquent qu'une demande de travaux soit refusée. Ainsi, il apparaît plus efficace de réaliser les aménagements, et une fois effectués, personne ne va demander qu'on rebouche les travaux. La remise en valeur du patrimoine minier semble être une cause partagée. L'Association finance également bons nombres d'installations, tels les grands panneaux explicatifs en bois.

Pour terminer, nous pouvons encore citer le projet d'aménagement d'une place, au départ du circuit, qui résume l'activité minière du bassin houiller de Ronchamp³⁶. Elle sera en forme de cercle dont le centre sera occupé par une borne seigneuriale³⁷. Les trois blasons des communes concernées³⁸, soit Ronchamp, Champagny et Magny d'Anigon, formeront avec la borne seigneuriale un triangle pointé vers le sud. Le tout sera accompagné de 26 petites stèles représentant l'ensemble des puits creusés dans ce bassin houiller. Le financement est partagé entre l'Association des Amis du Musée de la Mine et des subventions des trois communes concernées.

4.3. Mobilier urbain (lié au patrimoine minier)

Trois catégories peuvent être distinguées au sein de ce mobilier urbain lié au patrimoine minier. La première représente un mobilier urbain constitué par la récupération d'objets en relation avec l'exploitation minière et plus précisément des chariots (destinés à être fleuris). La seconde catégorie se traduit par la construction d'un mobilier urbain minier symbolique. Une carte de la localisation de ces deux types de mobilier urbain minier figure en annexe de

³⁵ Des photographies de ces trois sites se trouvent en annexes 4, 5 et 6.

³⁶ Le plan du projet de la place se trouve en annexe 7.

³⁷ Cette borne se trouvait initialement dans le vallon de la Houillères où les premières traces de charbon furent découvertes au XVIII^e siècle. Il semble qu'elle devait délimiter les deux seigneuries des barons de Reinach, à Ronchamp, et de l'abbaye de Lure, du côté de Champagny. Ainsi, sous l'Ancien Régime, l'exploitation se faisait en association entre le clergé et la noblesse. [Brochure sur les circuits miniers de Ronchamp]

³⁸ Réalisés par le sculpteur P. Barka.

ce travail³⁹. La dernière concerne l'ensemble des noms de rues qui font référence au passé minier.

Les chariots

Tout d'abord, il est nécessaire de préciser que ces chariots ne proviennent pas des anciennes mines de Ronchamp. A la fermeture des mines, les chariots ont été jetés dans les mines afin de les remplir ou ont été fondus pour une nouvelle utilisation. Pour cette raison, la municipalité de Ronchamp a fait l'acquisition de plusieurs chariots appartenant à la commune de Montceau-les-mines.

La localisation des chariots s'articule selon trois logiques.

Premièrement, le long de la Nationale N19, à l'entrée et à la sortie du village (en venant de l'est, donc de Belfort), ainsi que dans sa première partie (Avenue Pasteur et Rue de Belfort). Le choix de localiser les chariots sur cet axe s'explique par la forte circulation d'automobilistes qui l'utilisent, ainsi les chariots sont exposés au plus grand nombre de personnes possible. Toutefois, il faut remarquer que le long de cette route nationale, les chariots sont surtout concentrés dans sa première partie. Cette caractéristique, selon Jean-Claude Mille, trouve sa raison à cause de l'étroitesse de la voie publique dans la seconde partie de la route nationale (à l'ouest, direction Recologne).

La deuxième catégorie de localisation des chariots se situe dans des endroits-clés de la ville, soit près de l'Eglise, devant la salle des fêtes ainsi que devant l'office du tourisme. L'objectif ici est de lier le symbole de la mine, le chariot, avec des lieux importants de Ronchamp. Il faut relever que devant la mairie ne se trouve aucun chariot malgré l'importance évidente de ce lieu. Monsieur Mille explique cette absence par le manque de surface devant le bâtiment et par le besoin d'avoir de l'espace à la sortie de la mairie, notamment lors de célébration de mariages.

Enfin, la troisième catégorie de localisation de chariots consiste à placer des chariots devant des sites miniers de la ville.

Le mobilier urbain minier symbolique

Cette catégorie de mobilier urbain est illustrée par trois endroits de la ville : le Square du Souvenir, la place du 14 Juillet et la place de l'Eglise.

Le Square du Souvenir est un espace qui se compose de trois éléments commémoratifs relatifs à la guerre de 1870-71, de la Première Guerre mondiale et de la Seconde Guerre mondiale. Ces trois stèles se trouvaient auparavant à des endroits différents de Ronchamp. Le Square du Souvenir a donc été conçu pour les réunir tous les trois. Sur le premier monument aux morts, figure une inscription⁴⁰ qui cite « *Aux soldats morts pour la patrie ; aux victimes du travail* ». On retrouve cet hommage gravé dans la pierre sur le tronc du piédestal. Sur la base de l'obélisque sont gravés les attributs des mineurs, c'est-à-dire deux pics croisés parés de feuilles de laurier et de chêne puis au centre un cartouche représentant la lampe Davy⁴¹. Ce monument a été inauguré le 26 juin 1904 et il est le premier à rendre hommage aux victimes militaires et aux victimes du travail (civils). Cet hommage montre l'importance honorifique décernée aux mineurs, puisqu'ils sont élevés au même rang que les soldats morts pour la patrie.

³⁹ Se référer à l'annexe 8.

⁴⁰ Se référer à la photographie relative en annexe 9.

⁴¹ Bulletin annuel de la municipalité de Ronchamp.

Sur la place du 14 Juillet se trouve une sculpture⁴² nommée « Le cube des prèles » du sculpteur parisien Polska. Ce dernier se propose d'intégrer les deux grands axes historiques du passé de Ronchamp, c'est-à-dire celui de la mine et du charbon et de la chapelle Notre-Dame du Haut. La sculpture évoque les prèles qui sont les végétaux à l'origine de la formation du charbon⁴³.

Sur la place de l'Eglise a été créée une sorte de place miniature⁴⁴ qui symbolise le patrimoine minier de Ronchamp. On y trouve une sculpture d'Agnès Descamps⁴⁵ sur une façade, un chariot devant la sculpture ainsi qu'un carré au sol qui évoque le puits de la mine, enfoui sous la terre et à fleur du sol, l'empreinte d'un cube de granit noir⁴⁶.

Concernant le Square du Souvenir, la stèle existait déjà et a été déposée à cet endroit dans le but de créer un espace de commémoration aux morts (avec les deux autres monuments). Toutefois, les deux autres lieux ont été créés de toute pièce il y a une dizaine d'années lors de la prise de conscience de l'importance d'honorer le patrimoine minier de Ronchamp. Le cube des prèles s'est greffé au projet de réaménagement de l'ancienne place du marché. Et pour ce qui est de la petite place symbolique sur la place de l'Eglise, le choix de cette localisation s'explique par le caractère central du lieu. De plus, une analogie pourrait être faite entre l'Eglise et la représentation spatiale de la mine. Cette association créée en quelque sorte une sacralisation du passé minier.

Nomenclature minière de rues

Les plaques indiquant le nom des rues ont été placées subjectivement dans ce chapitre dédié au mobilier urbain. Il est vrai que ces éléments ne sont pas équivalents au mobilier urbain à proprement parler, tels des bancs, des lampadaires, etc. Toutefois, nous avons choisi de mettre la nomenclature dans ce chapitre pour des raisons de regroupement matériel.

La nomenclature des rues varie bien évidemment d'une localité à une autre. Elle renvoie à des éléments historiques et patrimoniaux de la ville. Toutefois, certains noms de rues reviennent constamment lorsqu'ils concernent l'histoire nationale. Ainsi, les communes françaises connaissent fréquemment une Avenue de la République, Avenue Charles-de-Gaulle, etc.

Le passé de Ronchamp est lié à l'exploitation minière. De ce fait, la nomenclature des voies de circulation connaît des appellations minières. Un simple nom de rue inscrit sur une plaquette participe ainsi également à la démonstration du patrimoine culturel et historique du lieu. Cinq noms de rue caractérisent ce phénomène : Rue de la Houillère, Rue des Mineurs, Rue du Puits VII, Rue du Puits X et Rue du Terril.

4.4. Musée

Pomian (1990) consacre également un article sur les musées. Selon lui, c'est à partir des années 1960 que se multiplient un peu partout de petits musées qui abritent des objets provenant des trouvailles ou des fouilles faites sur place et les spécimens de la culture matérielle. C'est aussi à la même époque que l'on crée, dans la plupart des pays européens, les grands musées européens. L'auteur poursuit à propos de la fonction de cet

⁴² Se référer à la photographie relative en annexe 10.

⁴³ Feuille informative à propos du cube de prêle.

⁴⁴ Se référer à la photographie relative en annexe 11.

⁴⁵ Une photographie de la sculpture ainsi que l'explication de l'auteur figure en annexe 12.

⁴⁶ Explications provenant de la plaque informative de la place de l'Eglise.

établissement. Tant les églises que les palais renvoient à l'au-delà et au passé. Le musée, quant à lui, renvoie à un avenir ici-bas, bien qu'il contienne des objets qui viennent dans leur majorité du passé ou qui ont participé à des échanges avec l'au-delà. Il est conçu, autrement dit, non pour assurer un échange entre l'ici-bas et l'au-delà, d'un côté, et entre le passé et le présent, de l'autre, mais pour servir d'intermédiaire entre le passé et l'avenir.

Ainsi, le Musée de la Mine de Ronchamp a été créé afin de conserver [vers l'avenir] la mémoire de deux siècles d'activité minière. Il permet de suivre l'essor d'une grande entreprise, l'éveil de la conscience ouvrière, le développement de la technologie et des lois sociales à travers une innombrable documentation et la richesse de ses collections, en particulier de lampes de mineurs⁴⁷. Son concepteur est le docteur Marcel Maulini (1913-1983), dernier médecin des mines (1946-1978) et reconnu pour ses recherches sur la silicose⁴⁸. En 1976, il décide de créer un musée en hommage à la mine et à ses courageux travailleurs. La première idée du docteur est d'installer le musée au puits Sainte-Marie afin de réaliser un pôle important de la mémoire minière. Mais, la municipalité de l'époque, en froid avec l'idéologie politique de Maulini, refuse de l'aider et va même jusqu'à lui mettre des bâtons dans les roues. Néanmoins, la ténacité du docteur ne tremble pas. Il achète du terrain et construit de ses propres fonds le bâtiment du musée. Les objets exposés proviennent en partie de sa collection et surtout de dons de particuliers.

En 1991, la municipalité⁴⁹ acquiert le musée. Sa responsabilité est de faire connaître au plus grand nombre ce patrimoine et de poursuivre le travail du docteur Maulini⁵⁰. Toutefois, il existe encore un acte notarié qui interdit toute modification structurelle du musée, afin de soi-disant respecter la mémoire du défunt docteur.

Grâce à un entretien avec la première adjointe au maire, responsable de la culture, nous avons appris que le musée appartient à la chaîne des musées techniques comtois. Les avantages de ce label résident dans la promotion du musée auprès de différentes institutions, et surtout auprès des écoles. Le budget du musée demeure déficitaire, comme beaucoup de petits musées, néanmoins l'objectif d'un tel établissement n'est absolument pas financier. L'intérêt d'un tel bâtiment se situe aux niveaux pédagogique et honorifique. Le passé et la mémoire des mines doivent être transmis aux générations futures, même si cela entraîne un coût.

La municipalité de Ronchamp a essayé de faire admettre le musée au label des musées de France, afin de bénéficier de subventions et de plus de promotion. Cependant, l'acte notarié empêché d'obtenir ce label, car il interdit toute transformation, et il est nécessaire d'en faire un minimum pour posséder le label des musées de France.

⁴⁷ Tiré de la brochure sur les circuits miniers de Ronchamp.

⁴⁸ Maladie du mineur provoquée par les poussières de silice qui atteignent les poumons.

⁴⁹ Entre temps, elle a changé de camp politique.

⁵⁰ Tiré de la brochure sur les circuits miniers de Ronchamp.

5. Dimension immatérielle

Dans cette partie nous allons tenter de mettre en exergue les différents acteurs du patrimoine minier et de comprendre le rôle qu'ils jouent dans le contexte de la mise en valeur ou de la commémoration de celui-ci. Nous pouvons citer comme exemple la vie associative et les excursions organisées pour les écoles de la région. Cette partie s'articulera surtout autour de la vie associative et des programmes destinés aux écoles de la région franc-comtoise.

5.1. *Amicale des houillères*

L'Amicale des Houillères de Ronchamp est une association composée des anciens mineurs et de leur famille. Son but premier est de soutenir des réseaux d'entraide entre les anciens de la mine. Elle se charge, entre autre, de la distribution de colis pour les fêtes de Noël aux familles des mineurs. Elle n'est que très peu impliquée dans la revalorisation du patrimoine minier et dans sa promotion. Créée en octobre 1976, son site Internet⁵¹ nous renseigne de façon précise sur les objectifs de l'association. En plus du réseau de solidarité susmentionné, il s'agit de maintenir la tradition de la fête de la Ste-Barbe et la création d'un drapeau pour rappeler le travail des mineurs. Finalement, l'association se propose de créer des liens avec d'autres bassins houillers.

5.2. *Association des amis du musée de la mine*

Dans le cadre de la réhabilitation du patrimoine minier, l'association des Amis du Musée de la Mine est au premier plan. En effet, créée en 1994 et forte d'une quarantaine de membre, elle a pour objectif premier la sauvegarde et la remise en valeur du patrimoine minier. L'association fonctionne sur la base du bénévolat. Donc lorsqu'un projet est décidé, les membres se chargent de trouver du temps pour remettre certains vestiges en état. On leur doit notamment la réhabilitation du puit 780 et une grande partie des vestiges que l'on peut visiter lors du circuit de l'Étançon. L'association propose aussi des « soirées-conférences » autour du thème de la mine mais aussi du voyage, le but étant non seulement de faire partager leur passion pour la mine mais aussi de lever des fonds pour l'association. On peut dire que celle-ci est aux avant-postes pour tout ce qui relève de la mise en valeur du patrimoine et qu'une bonne partie de ce qui a été réalisé pour l'instant est dû à la persévérance et la ténacité des membres de l'association avec le soutien, souvent tacite, des autorités.

5.3. *Les jeudis de la mine*

Il existe également un programme de découverte de la mine destiné aux écoles de la région franc-comtoise. Ce programme mis en place par la chaîne des musées techniques franc-comtois se charge de faire découvrir le passé minier de la région aux écoliers. Ces excursions sont organisées tous les jeudis pendant les mois de mai et de juin. Il s'agit avant tout de faire découvrir les mines ainsi que le patrimoine lié à cette activité. Lors de leur passage à Ronchamp, les élèves découvrent le circuit de l'Étançon le matin et l'après-midi, ils visitent le musée de la mine.

Malgré le fait que notre travail se soit plus axé autour des éléments liés au patrimoine matériel, nous ne pouvons sous-estimer l'importance que revêtent les aspects concernant les différents acteurs de la communauté. En effet, c'est aussi au travers des reformulations

⁵¹ <http://perso.wanadoo.fr/yves.beurrier/amicalehouilleres.htm>

symboliques et des réappropriations par les enfants et les petits-enfants des mineurs que se joue le devenir de ce patrimoine. Le fait que nous n'avons pu qu'effleurer le sujet ne doit pas cacher l'importance cruciale de cette dimension, et ne fait que souligner nos lacunes en la matière.

6. Conclusion

L'objectif de départ fut de dresser un bilan de la mise en valeur du patrimoine minier et de l'implication des divers acteurs dans la gestion et la transmission de la mémoire liée à ce patrimoine. Pour reprendre quelques questions de Pomian, nous avons cherché à comprendre pourquoi tel site minier avait été remis en valeur ou non. De plus, il était également important de s'intéresser aux acteurs qui jouent un rôle important dans ces processus de réhabilitation.

Toutefois, les difficultés à rencontrer certains des acteurs nous ont passablement limitées dans l'approche générale, et plus particulièrement concernant la partie consacrée aux acteurs du patrimoine minier.

Ainsi, la rénovation d'anciens sites miniers dépend de plusieurs facteurs. Tout d'abord, il est nécessaire que le propriétaire du lieu soit directement concerné par ce passé minier ; sans quoi, il ne s'impliquera que très peu dans la remise en valeur. Le deuxième critère se traduit au niveau des possibilités techniques de réhabilitation. En effet, les activités minières étant principalement souterraines, les travaux demeurent périlleux. Le dernier facteur indispensable à la réalisation concerne les capacités financières. De nos jours, les demandes de financement sont multiples et ce sont les projets les plus prometteurs en matière de retombées monétaires qui sont commandités. Ces trois facteurs explicatifs pourraient certainement être complétés par d'autres, toutefois les limites de notre travail nous restreignent à cela.

Concernant les acteurs participant à ces processus, il semble évident que seule une association (Association des Amis du Musée de la Mine) est impliquée pleinement dans la réhabilitation de sites miniers. Alain Banach (vice-président de l'association) nous confiait d'ailleurs son regret que la municipalité ne joue pas le rôle moteur. A un autre niveau, il est tout de même possible de saluer l'activité des « jeudis de la mine » qui permet de transmettre ce savoir et ce patrimoine dans l'esprit et le cœur de jeunes Franc-Comtois.

L'expérience de cette étude nous incite à déduire que le thème du patrimoine minier devrait s'attacher à un seul de ces aspects (dimension matérielle ou acteurs), afin de véritablement comprendre l'ensemble des enjeux propres à chacune de ces dimensions.

Néanmoins, nous pensons qu'au travers des différents travaux de réaménagement Ronchamp rend, dans la mesure du possible, un hommage à son passé minier. Malgré cela, nous ne pouvons écarter une certaine déception, en raison d'un potentiel qui nous semble être que très peu exploité, et qui pourrait peut-être faire de Ronchamp un site touristique de première importance. Ainsi, les éléments suivants tentent de dresser un bilan des perspectives, des possibilités d'amélioration que nous avons imaginées. De la même manière, dans la mesure du possible, nous nous efforcerons de chercher à comprendre pourquoi ces modifications n'ont pas été réalisées.

6.1. Terrils

Comme nous l'avons déjà mentionné, les terrils constituent un décor important dans le paysage, même s'ils ne sont pas toujours bien visibles, puisque la végétation les recouvre

souvent. En se promenant sur le circuit « mines et forêt », nous sommes passés à côté d'un énorme amas de terrils vierge de végétation⁵². A ce moment-là, deux personnes se promenaient à cheval. De par le caractère vierge du site ainsi que l'éloignement d'habitations, nous avons imaginé qu'à cet endroit, un aménagement conséquent semble réalisable. D'ailleurs, des traces de moto-cross sur le sol révèlent que le terril est déjà utilisé pour la pratique sauvage de ce sport. Ainsi, ne serait-il pas envisageable de construire un parcours de moto-cross ou de bicross ? Une autre activité peut également se pratiquer aisément en ce lieu, l'équitation. Un manège pourrait être construit. D'ailleurs, suite à l'entretien avec Alain Banach, nous avons appris qu'une telle revalorisation avait été effectuée dans la commune voisine de Champagny, au puits Sainte-Pauline. Néanmoins, il ne faut pas oublier les obstacles à une telle entreprise. Tout d'abord, le terril n'appartient qu'en partie à Ronchamp, l'autre partie à Magny d'Anigon. De plus, existe-t-il une véritable demande dans ce sens ? Car il n'est pas nécessaire d'engager des procédures et des frais si la population ne répond pas à l'offre.

6.2. Circuit minier de l'Etaçon

Nous allons parler de ce circuit car il nous semble le seul à correspondre à un véritable circuit minier de découverte.

Le circuit de l'Etaçon pourrait être encore amélioré, c'est un fait partagé également par Alain Banach, vice-président de l'Association des Amis du Musée de la Mine et acteur principal dans la remise en valeur du patrimoine minier de Ronchamp. Les progrès possibles sont divers. L'éclairage des galeries apparaît comme un perfectionnement réalisable, l'accès éventuel dans les galeries en est un autre, ainsi qu'une intensification des panneaux d'information. Toutefois, ces améliorations ont un prix, et à l'heure actuelle, les généreux donateurs ne courent pas les rues, de la même manière que les finances publiques ne sont pas au meilleur de leur forme. Une autre caractéristique peut poser également problème, c'est la multiplicité des acteurs concernés par les circuits. Cet aspect peut apparaître parfois comme une ressource, néanmoins dans les processus décisionnel, il agit plus comme un frein.

Un autre élément nous est venu à l'esprit, il se traduit par une augmentation de l'attractivité touristique du circuit par la réalisation d'aménagement d'accueil des promeneurs et des familles. Des bancs, des places de pique-nique ainsi que des abris pourraient être aménagés. Cependant, au cours de cette discussion avec Alain Banach, ce dernier nous a avertis du risque de perte d'authenticité qu'une telle entreprise peut entraîner. Ce dilemme préoccupe l'ensemble de l'activité touristique en général, choisir entre authenticité et attractivité apparaît souvent comme la décision à prendre quant à l'avenir de son site. D'ailleurs, à ce sujet, il est possible de citer plusieurs endroits qui ont perdu leur sens originel ou du moins leur part d'authenticité au profit d'une plus grande attractivité touristique, le Mont St-Michel semble être un exemple typique. De plus, le fait d'attirer davantage de touristes de tout genre engendre aussi des travaux, notamment quant à l'entretien et le nettoyage de différents endroits de détente.

Alain Banach regrette également le fait que la municipalité ne joue pas un rôle moteur dans la remise en valeur du patrimoine minier, et plus précisément dans l'aménagement du circuit minier. Elle participe au financement lorsque des projets intéressants sont proposés, mais il n'existe pas de commission responsable de cette activité au sein de l'administration, à part éventuellement la section responsable du tourisme. Néanmoins, même cette dernière ne se

⁵² Des photographies relatives à ce terril se trouvent en annexe 13.

préoccupe pas des questions de revalorisation. Aucune stratégie générale de marketing touristique liée au patrimoine minier n'est mise en place ou envisagée.

Une dernière amélioration a été imaginée : la création de visite guidée sur les circuits, effectuée par un membre actif de la remise en valeur du patrimoine. Cependant, ce type d'activité nécessite un minimum de formation, de stages, ainsi que des questions de responsabilité. Ainsi, l'Association des Amis du Musée de la Mine ne propose pas ce genre d'activité, même si elle ne s'oppose pas à l'idée. Les raisons de l'absence de ce service s'expliquent par des exigences réglementaires que les membres de l'Association n'ont ni le temps ni l'envie de réaliser.

6.4. Musée

Le Musée de la Mine connaît aujourd'hui plusieurs problèmes liés à l'ancienneté de ses installations, telles des insuffisances en matière de conservation, ainsi que de présentation des objets. La municipalité, responsable de la gestion de l'établissement, désire réaliser des rénovations, mais l'acte notarié du docteur Maulini empêche toute transformation.

Le réaménagement idéal serait de déplacer le musée et créer un nouveau site touristique minier au puits Sainte-Marie, comme l'avait voulu Marcel Maulini au début de son projet. Ainsi, le site pourrait profiter de l'attractivité de la chapelle du Haut, puisque la route pour y accéder passe à côté du puits Sainte-Marie. Il comprendrait un nouveau musée, répondant aux normes du label des musées de France, pouvant être installé au premier étage du puits Sainte-Marie qui serait lui aussi remis en valeur. Une galerie fictive pourrait être construite afin de rendre compte grandeur nature du travail des mineurs. Bref, un joli centre touristique minier est envisageable dans ce projet. De cette manière, on profite de l'attrait de la chapelle du Haut pour faire découvrir, aux touristes faisant route vers la chapelle, un magnifique lieu de mémoire à la mine. Une fois les touristes attirés, une combinaison avec les différents circuits miniers pourrait se mettre en place. Le patrimoine minier de Ronchamp serait alors commémoré d'une excellente manière et la ville profiterait de plus de retombées⁵³. Un tel programme incite le touriste à passer plus de temps à Ronchamp et ainsi à dépenser de l'argent dans différentes activités commerciales.

Un tel projet devrait se réaliser à l'avenir, Danielle Hingray, première adjointe au maire, nous le confie. D'ailleurs Pomian dit à ce sujet : « *Même là où des dispositions testamentaires, apparemment très contraignantes, imposaient le maintien de la collection dans son état primitif, celui-ci, tôt ou tard, subissait de profonds réaménagements au nom des impératifs de la conservation et de la nécessité de prendre en compte l'évolution du goût.* » (Pomian, 1990 : 185). Toutefois, les obstacles à la création d'un tel site existent également. Tout d'abord, il y a la contrainte de l'acte notarié, qui disparaîtra sûrement mais dans un certain temps, ainsi que la possession du puits Sainte-Marie par à un acteur moins impliqué, le département. Ensuite, il existe des contraintes financières. Le problème de savoir qui finance un projet d'envergure est une question récurrente dans la problématique de la remise en valeur du patrimoine. De plus, l'acceptation du projet n'est pas partagée par l'ensemble du conseil municipal. Les opposants craignent que cela ne déplace encore plus l'attractivité en dehors du centre-ville. Selon la première adjointe au maire, si ce projet devait se faire, la communauté de communes participerait certainement à la réalisation.

⁵³ La chapelle du Haut ne rapporte aucune retombée financière à la ville.

6.5. Information - publicité

De nos jours, la publicité est une branche essentielle et une étape incontestable dans le cadre de la vente de produits et de services. Le tourisme appartient aux services qui dépendent directement de la publicité. A ce titre, il nous semble que très peu d'information et de publicité sont effectuées à propos des sites et des circuits miniers de Ronchamp. Une intensification de la publicité pour ces sites miniers serait certainement bénéfique.

De plus, une clarification dans la terminologie rattachée aux circuits paraît nécessaire. En effet, les appellations « art et histoire », « mines et forêt » et « l'Etançon et les cités ouvrières » ne s'avèrent pas suffisantes pour indiquer au touriste de quel type de circuit il s'agit véritablement.

Pour terminer, il est nécessaire de préciser que ce manque d'efforts concertés peut s'expliquer par des raisons conjoncturelles et locales. En effet, les difficultés économiques que rencontre la région ont pour conséquence de reléguer au second plan la culture au profit de politiques destinées à sauvegarder le tissu économique. Il s'agit de sauvegarder les emplois plutôt que le patrimoine.

7. Bibliographie

Bourdin, A. 1984 : *Le patrimoine réinventé*. Paris : PUF.

Office du tourisme de Ronchamp éditeur. 1999 : *Le charbon à Ronchamp : circuits miniers de Ronchamp*

Guillaume, M. 1980 : *La politique du patrimoine*. Paris : Galilée.

Municipalité de Ronchamp. Editeur. 2005 : Bulletin municipal n°16.

Office du tourisme de Ronchamp éditeur : Le cube des prèles: feuille informative.

Pomian, K. 1990 : Musée et patrimoine. In Jeudy, H.-P. éditeur, *Patrimoine en folie*. Paris : Ed. de la Maison des Sciences de l'Homme, 177-198.

Thiriet, J.-P. 2001 : *Les Polonais dans les houillères de Ronchamp 1919-1939*. Salins-les-Bains : Musées des techniques et cultures comtoises.

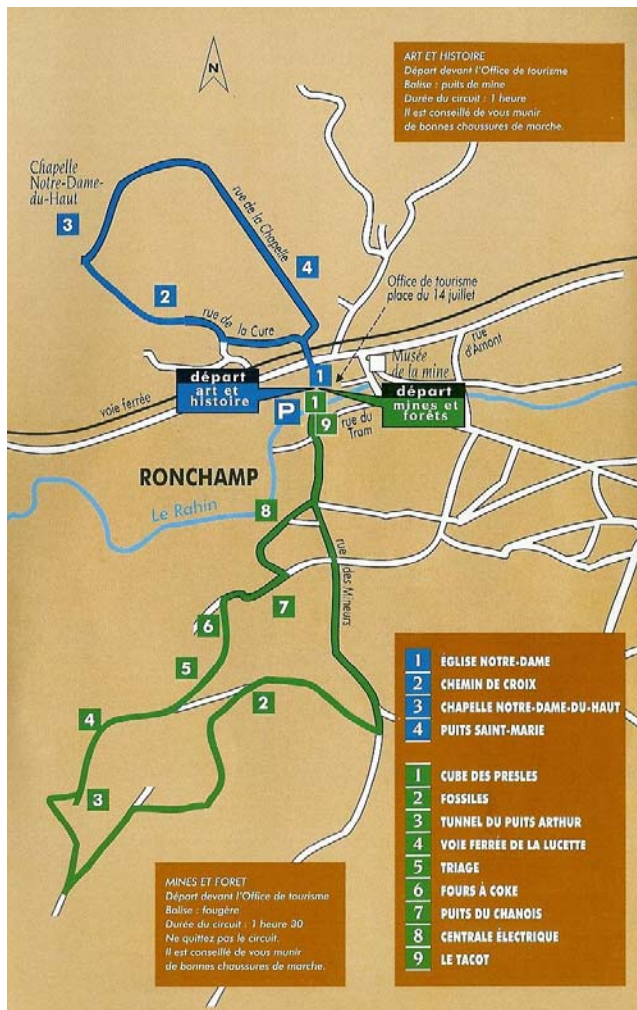
8. Annexes

Annexe 1 : Le puits Sainte-Marie



Photographies effectuées par les auteurs durant la semaine de terrain

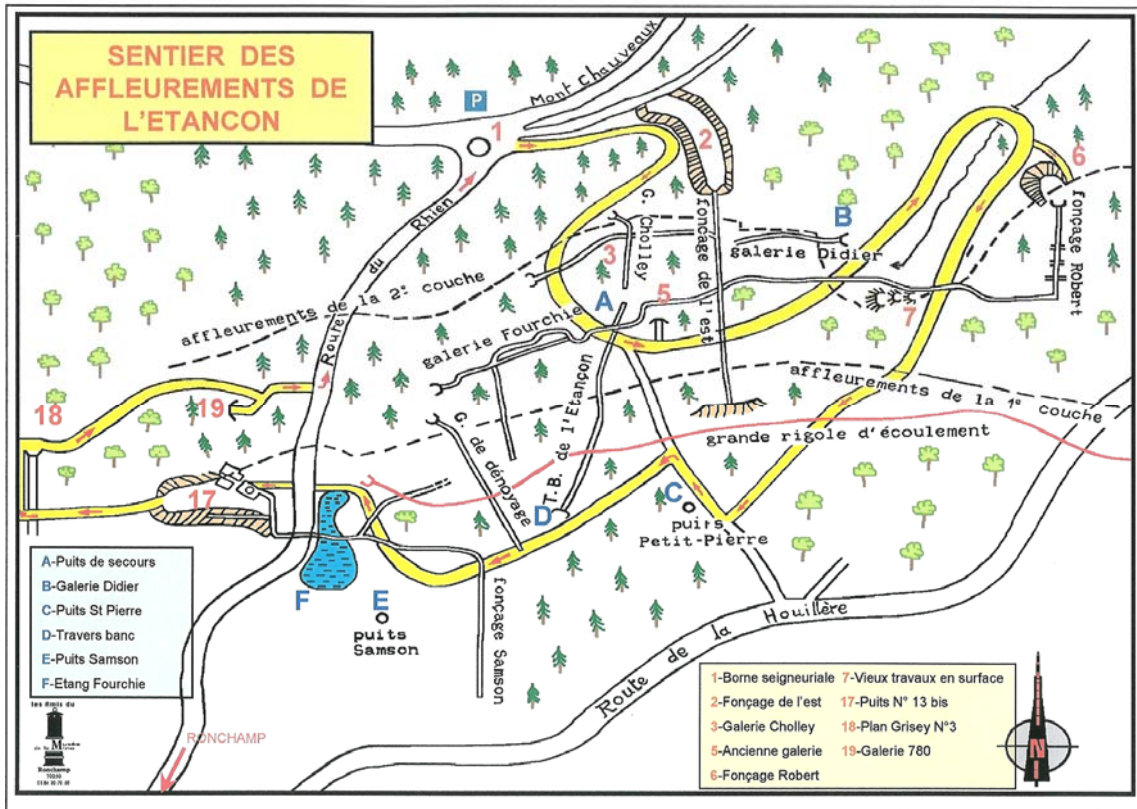
Annexe 2 : Cartes des trois circuits miniers



Source : Brochure sur les circuits miniers de Ronchamp



Annexe 3 : Carte des sentiers des affleurements de l'Etançon de l'association des amis du musée de la mine



Source : Alain Banach

Annexe 4 : Site du puits de l'Etançon





Photographies effectuées par les auteurs
durant la semaine de terrain

Annexe 5 : Le plan Grisey



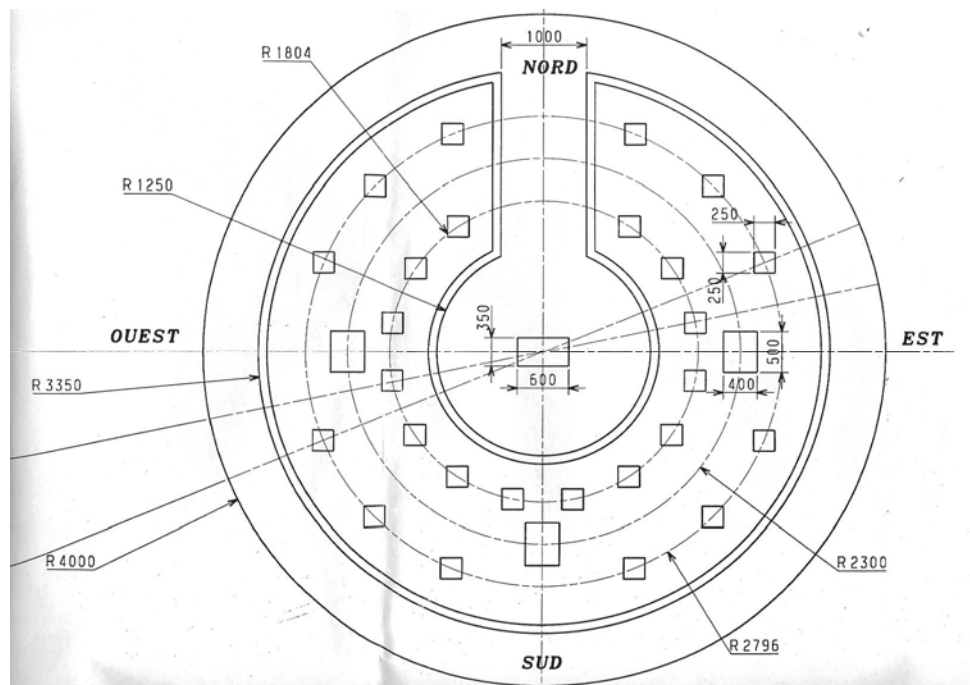
Annexe 6 : Le fonçage Robert



Photographies effectuées par
les auteurs durant la semaine
de terrain



Annexe 7 : Projet de place sur le circuit de l'Étançon



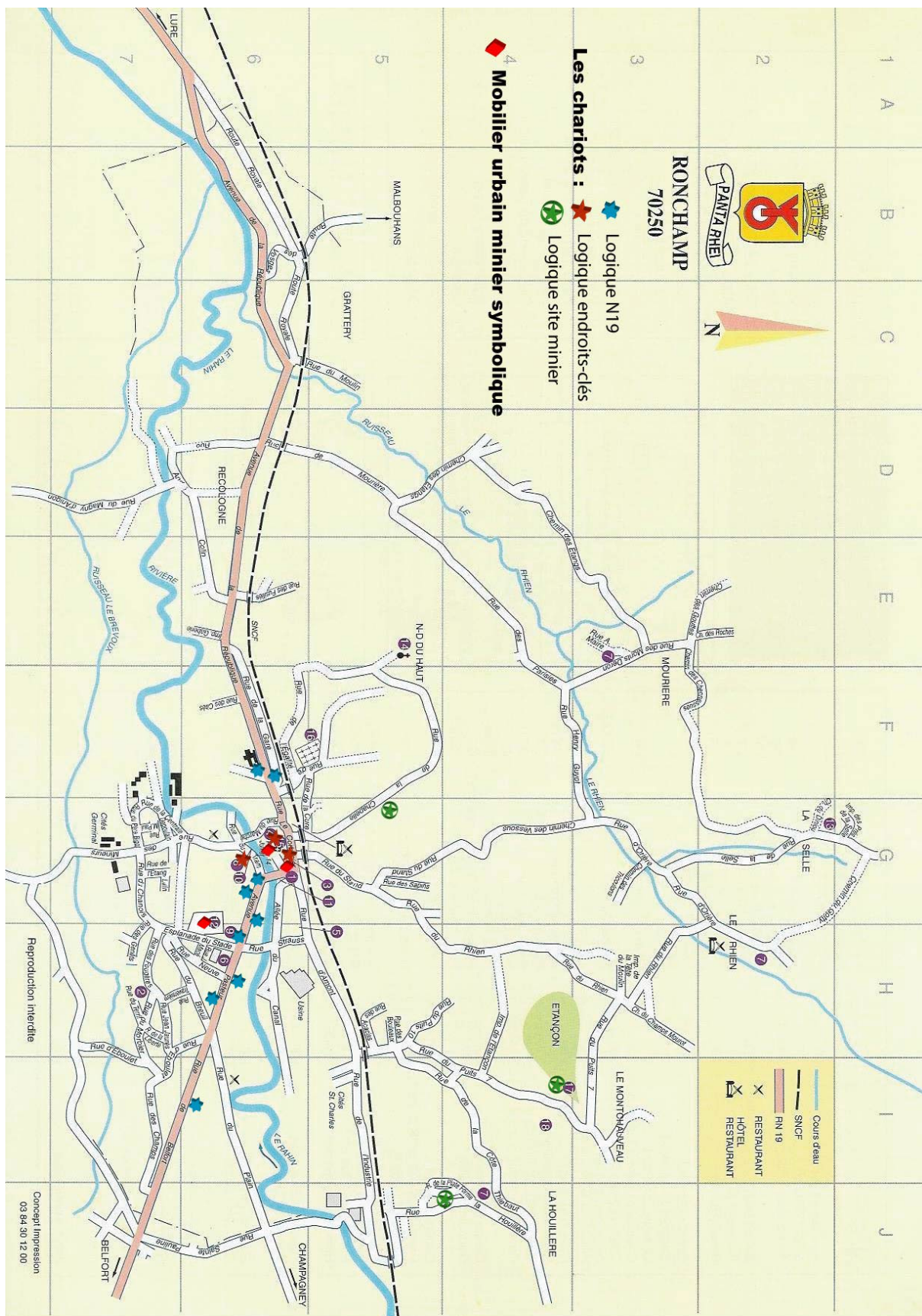
Le rectangle central doit accueillir la borne seigneuriale.

Les trois rectangles qui forment un triangle pointé vers le sud servent de socle aux blasons des communes concernées (Ronchamp, Champagney et Magny d'Anigon).

Les 26 petits carrés représentent des stèles symbolisant l'ensemble des puits creusés dans le bassin houiller.

Source du plan : Alain Banach

Annexe 8 : Carte des localisations du mobilier urbain



Source de la carte : Office du tourisme de Ronchamp
 Modifications effectuées par les auteurs

Annexe 9 : Inscriptions sur le monument aux morts de 1870-71 du square du souvenir

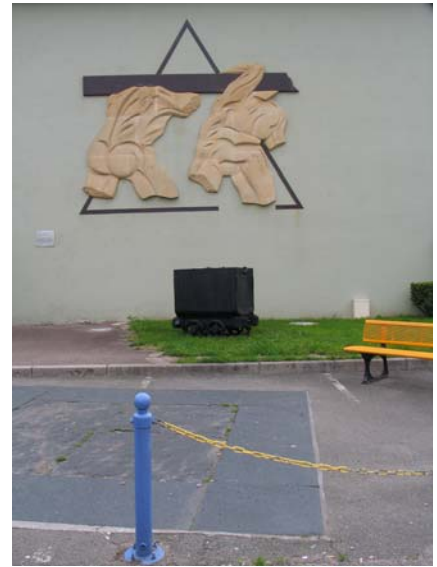


Annexe 10 : le cube des prêles

Photographies effectuées
par les auteurs durant la
semaine de terrain



Annexe 11 : Mini-place symbolisant le passe minier de Ronchamp sur la place de l'église



Photographies effectuées par les auteurs durant la semaine de terrain

Annexe 12 : Sculpture d'Agnes Descamps et explication de l'auteur



Photographies effectuées par les auteurs durant la semaine de terrain

Ronchamp, c'est l'histoire des hommes et des femmes que la mine a fait vivre, souffrir et mourir, ces hommes et ces femmes qui ont déployé tant de force pour creuser, construire, élever. J'ai voulu sculpter dans la pierre cette force physique et morale qu'il faut à chaque instant pour ne pas reculer. Il y a ce linteau en métal qui écrase et qui essouffle, il symbolise le travail, la souffrance, l'effort. Le triangle, c'est l'harmonie, la proportion, la construction, qui rappelle que derrière la célèbre chapelle de Ronchamp, il y a le bâtisseur, l'architecte. La rouille sur le métal, c'est l'empreinte du temps, la trace des heures de labeur, comme la trace que laisse dans nos cœurs le souvenir des hommes et des femmes qui ont "sculpté" Ronchamp.

*Agnès Descamps
Septembre 2002*

Annexe 13 : Terril du Chanois



Photographies effectuées par
les auteurs durant la
semaine de terrain

